

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse

# **Evaluation finale du Plan d'actions 2011-2014 de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie relatif aux droits de l'enfant**

Rapport final - Janvier 2015



Rédaction : Dominique Rossion, Anne Swaluë et Michel Vandekerke

*Avec la collaboration du réseau de correspondants « Droits de l'enfant » des administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie*

 **FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

  
*Observatoire  
de l'Enfance, de la Jeunesse  
et de l'Aide à la Jeunesse*

## TABLE DES MATIERES

<b>I. RETROACTES.....</b>	<b>4</b>
Contexte .....	4
Méthodologie d'élaboration du Plan Droits de l'enfant.....	5
Evaluation intermédiaire du Plan Droits de l'enfant.....	5
<b>II. METHODOLOGIE D'EVALUATION .....</b>	<b>7</b>
<b>III. ACTUALISATION ET BILAN DU PLAN D' ACTIONS RELATIF AUX DROITS DE L'ENFANT 2011-2014 .....</b>	<b>8</b>
Bilan objectivé de la réalisation du Plan d'actions 2011-2014.....	8
Projets réalisés.....	10
Projets non-réalisés.....	12
<b>IV. ANALYSE QUALITATIVE DE L'IMPACT ET DE LA REALISATION DU PLAN 2011-2014 .....</b>	<b>16</b>
Rappel des enseignements de l'évaluation intermédiaire : .....	16
Evaluation qualitative de l'impact du plan.....	17
Quelle(s) est/sont les plus-value(s) du PADE ? .....	17
Absence d'une culture des droits de l'enfant.....	18
Trop d'actions tue l'action : pour une réelle vision politique de la réalisation des droits .....	18
Quelle valorisation pour l'existant ? .....	19
<b>Perspectives issues des focus groups .....</b>	<b>19</b>
Concernant l'élaboration du plan :.....	19
Concernant la visibilité du plan et le développement d'une culture droits de l'enfant	20
Concernant l'évaluation du plan .....	20
Concernant le travail des correspondant-e-s.....	20
<b>V. ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS ISSUS DU DISPOSITIF DE CONSULTATION D'ENFANTS.....</b>	<b>22</b>
Enseignements .....	22

Chaque enfant a droit à une bonne santé.....	23
Chaque enfant a le droit d'aller à l'école.....	23
Chaque enfant a droit aux loisirs.....	23
Priorité est donnée aux enfants sans famille.....	23
Chaque enfant peut s'exprimer librement.....	24
<b>Recommandations.....</b>	<b>24</b>
<b>VI. EVALUATION DE L'IMPACT DU PLAN AU TRAVERS D'INDICATEURS.....</b>	<b>26</b>
<b>VII. SYNTHÈSE : RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES EN VUE DU PROCHAIN PLAN.....</b>	<b>28</b>
<b>VIII. ANNEXES FWB : PADE 2011-2014 ACTUALISE (DECEMBRE 2014) RW : PADE 2011-2014 ACTUALISE (DECEMBRE 2014) .....</b>	<b>29</b>

# I. Rétroactes

## Contexte

Depuis 1991 et la ratification par la Belgique de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), entrée en vigueur en 1992, nos gouvernements s'engagent à réaliser les droits des enfants. La CIDE reconnaît des droits spécifiques aux enfants visant leur protection, la provision de services à leur attention et leur participation à la vie sociale. La CIDE étant une et indivisible, ses différents articles sont inter-reliés, traduisant la transversalité des droits des enfants au-delà des segmentations sectorielles et de compétences.

Corollaire à la ratification de la CIDE, la Belgique est soumise tous les cinq ans à un examen par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Celui-ci examine les nouvelles mesures adoptées pour améliorer la situation des enfants dans notre pays et publie des Observations finales relatives aux principaux sujets de préoccupation. Ces recommandations ne sont pas contraignantes juridiquement mais elles invitent à une politique active des États en matière de droits de l'enfant.

Dans ce sens, pour mettre en œuvre la CIDE en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Décret du 12 janvier 2004 prévoit que tous les trois ans, le Gouvernement présente un rapport au Parlement sur la politique menée en vue d'appliquer les principes de la Convention. *« Le rapport qui est présenté comprend une évaluation des mesures qui auront été prises les années précédentes et des notes présentant la manière dont chaque ministre applique, au niveau de son action politique, les principes retenus dans la Déclaration internationale des droits de l'enfant ainsi qu'un plan d'action global reprenant la manière dont le Gouvernement intégrera les droits de l'enfant dans sa politique pour les années à venir ».*

Depuis 2005, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adopte donc tous les trois ans un Plan d'actions global relatif aux Droits de l'enfant. Il s'agit d'un outil de programmation précisant les priorités du Gouvernement et les actions qu'il prévoit de mener dans les années à venir pour remplir les obligations juridiques liées à la CIDE.

Autre outil de promotion des droits de l'enfant : un organe, le **Groupe Permanent de suivi de la CIDE**, est mis en place au sein de l'Observatoire depuis 2004. Il regroupe des représentants des Ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des administrations, de l'ONE, du Délégué général aux droits de l'enfant, des ONG relatives aux droits de l'enfant, des organes consultatifs relatifs à l'enfance et à la jeunesse, du Conseil de la jeunesse, etc. Il a entre autres pour mission l'analyse et le suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, via notamment l'élaboration d'un plan communautaire d'action relatif aux droits de l'enfant

En novembre 2011, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté son troisième Plan d'actions relatif aux Droits de l'enfant (PADE). Élément nouveau : ce Plan comporte pour la première fois un versant wallon, le gouvernement de la Wallonie ayant également adopté un Plan relatif aux Droits de l'enfant.

## **Méthodologie d'élaboration du Plan Droits de l'enfant**

L'ensemble des membres des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie ont été mobilisés pour la construction du PADE. En amont, des priorités ont été définies en lien avec les recommandations formulées en 2010 par le Comité des droits de l'enfant à la Belgique, à l'occasion de l'examen par ce Comité onusien de la situation des droits de l'enfant dans notre pays<sup>1</sup>. Trois axes ont été choisis pour construire le PADE :

- 1) la gouvernance des droits de l'enfant ;
- 2) l'information, la formation et l'éducation aux droits de l'enfant ;
- 3) la lutte contre les inégalités sociales et les discriminations.

C'est l'axe 2 qui a été défini comme prioritaire pour le Plan d'actions 2011-2014, l'axe 3 étant dans le cadre de ce Plan davantage conçu sous l'angle de l'expérimentation et de l'analyse dans la perspective de préparer le Plan suivant dont il serait l'axe prioritaire.

Sous le pilotage du cabinet du Ministre-Président Rudy Demotte, en tant que Ministre-Coordinateur des droits de l'enfant, des séances de travail bilatérales ont été organisées avec les différents cabinets ministériels. L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse (OEJAJ), ainsi que la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCS) pour la Wallonie, y assuraient un rôle d'expertise en matière de droits de l'enfant. Les cabinets étaient invités à associer leurs administrations fonctionnelles mais tous ne l'ont pas fait.

Le PADE, rassemblant les projets proposés par chaque ministre ou par plusieurs dans le cadre de projets de partenariats, a été adopté par les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie en novembre 2011.

Afin d'optimiser la mise en œuvre du Plan, dès son adoption, les gouvernements ont prévu que celui-ci soit évalué à mi-terme et à la fin de la période triennale.

## **Evaluation intermédiaire du Plan Droits de l'enfant**

En septembre 2013, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse (OEJAJ) a publié une évaluation intermédiaire du Plan d'actions 2011-2014. Ce rapport d'évaluation s'est focalisé sur la mise en œuvre du Plan à mi-terme. Il visait à sensibiliser les acteurs et à dynamiser la mise en œuvre du Plan, ainsi qu' à profiter du caractère évolutif de celui-ci pour éventuellement l'amender.

Pour mesurer la mise en œuvre du Plan, l'OEJAJ, la DiCS et l'Iweps ont travaillé à la construction d'indicateurs de réalisation des projets du Plan. Ces indicateurs ont pris la forme d'échelles de progression dont chaque échelon attestait d'une étape de mise en œuvre du projet. Huit types d'indicateurs ont été élaborés pour mesurer huit catégories de projets recensés dans le Plan : projets de statistiques, projets de formation, projets de

---

<sup>1</sup> Pour consulter l'intégralité des observations finales du Comité des Droits de l'enfant adressées à la Belgique en 2010, voir : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5390>

diffusion d'information, projets de modifications légales, projets d'évaluation ou de recherche, projets de transversalité, pérennisation de projets existant, projets spécifiques à mettre en œuvre. Ces indicateurs ont été également discutés avec les correspondants identifiés au sein des différentes administrations, afin qu'ils soient aussi adaptés que possible aux réalités de terrain.

Sur base de ce set d'indicateurs, l'OEJAJ a alors conçu un questionnaire en ligne adressé aux correspondants Droits de l'enfant des différents administrations et OIP. Ceux-ci ont été invités à remplir un questionnaire par projet les concernant, afin de récolter des informations de suivi sur la mise en œuvre des différents projets.

L'Observatoire a ensuite rencontré les correspondants de manière collective afin d'intégrer leurs réflexions et observations plus qualitatives au rapport d'évaluation.

Le rapport d'évaluation intermédiaire rédigé sur base de ces deux apports d'information est disponible sur le site de l'OEJAJ : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=8997>.

Le rapport d'évaluation intermédiaire comprend différentes composantes :

1. une mise à jour complète du Plan, en fonction des modifications éventuelles qui y auraient été apportées ;
2. une analyse de la concordance du Plan Droits de l'enfant avec ses objectifs initiaux ;
3. un aperçu objectif de l'avancement du Plan ;
4. des recommandations visant l'optimalisation de sa mise en œuvre.

## II. Méthodologie d'évaluation

Si l'évaluation intermédiaire visait à dynamiser la mise en œuvre du Plan, l'évaluation finale, objet du présent rapport, a par contre pour objectif de faire le bilan des politiques menées dans le cadre du Plan et de leurs impacts.

L'évaluation se compose de plusieurs parties :

1. une actualisation finale du Plan d'actions 2011-2014 ;
2. un aperçu objectivé de la réalisation du Plan et la présentation plus approfondie de certains projets réalisés ou non ;
3. une analyse qualitative de la mise en œuvre et de l'impact du Plan ;
4. une évaluation du Plan par des enfants ;
5. une tentative d'évaluation de l'impact du Plan au travers d'indicateurs ;
6. des recommandations en vue de l'élaboration du prochain Plan relatif aux droits de l'enfant.

Pour les deux premières parties, les informations ont été récoltées d'une part auprès des cabinets sortants, en mai 2014, et d'autre part auprès des correspondants administratifs entre septembre et novembre 2014. Pour la troisième partie, deux *focus groups* ont été organisés par l'OEJAJ avec les correspondants Droits de l'enfant des différents administrations.

Concernant les quatrième et cinquième parties, il s'agit de démarches menées en parallèle au travail d'évaluation.

Cette méthodologie d'évaluation a été présentée aux membres du Groupe permanent de suivi de la Convention internationale des droits de l'enfant fin octobre 2014.

### **III. Actualisation et bilan du Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant 2011-2014**

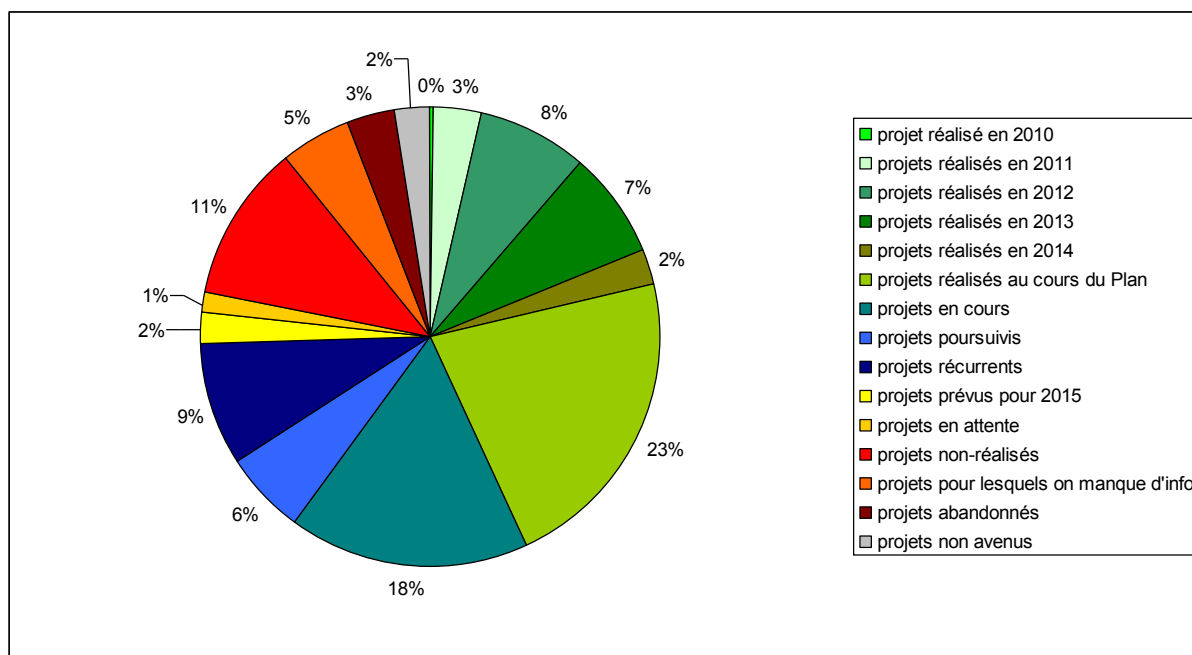
Conçu dès l'initial pour être évolutif, le Plan Droits de l'enfant 2011-2014 a plusieurs fois été adapté au cours de ces trois années. Dans le cadre de l'évaluation finale, une dernière mise à jour a donc été effectuée afin de fournir un ultime bilan de la mise en œuvre de ce Plan. Les informations relatives aux projets ont été récoltées d'une part auprès des cabinets sortants, lors de réunions bilatérales menées en mai 2014 sous l'égide du cabinet du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie de l'époque, Rudy Demotte. D'autre part, des informations ont été recueillies par mail auprès des correspondants administratifs entre septembre et novembre 2014. Ces informations ne sont pas exhaustives, certains projets restent peu documentés, mais dans un souci de pragmatisme et d'économie des énergies des évaluateurs et du réseau de correspondants, nous avons estimé que le niveau d'information atteint était suffisant pour ne pas engager une vague supplémentaire de sollicitations.

En annexe de ce rapport se trouve donc la version finale du Plan reprenant toutes les informations récupérées et la mise à jour des indicateurs de suivi (sous forme d'échelles de progression).

#### **Bilan objectif de la réalisation du Plan d'actions 2011-2014**

L'évaluation intermédiaire s'était concentrée sur la mise en œuvre du Plan. Tout en ayant bien sûr en tête que tous les projets du Plan n'ont pas la même ambition ni la même portée, nous avons donné un aperçu de l'avancement de la réalisation des projets. Environ 20% des projets étaient réalisés, 30% en cours ou poursuivis. 5% des projets étaient pointés comme des actions récurrentes et nous manquions d'informations pour environ un tiers des projets.



**Figure 1 - Mise en œuvre du Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant - Décembre 2014**

Si on observe le graphe mis à jour au terme de l'échéance du Plan, on observe clairement une progression dans la mise en œuvre des projets. Deux-tiers de projets ont été réalisés dans l'échéance du Plan ou sont en cours de réalisation<sup>2</sup>.

Un projet sur cinq n'a par contre pas été réalisé dans l'échéance temporelle du Plan. Parmi ceux-ci, certains pourront être mis en œuvre par la suite. Quelques-uns sont d'ailleurs déjà prévus pour 2015. D'autres par contre ont été explicitement abandonnés. Nous ne disposons pas d'informations sur 5% des projets, soit une proportion bien plus faible que lors de l'évaluation intermédiaire. Vu la difficulté à recueillir ces informations, il est plus que vraisemblable que ces projets ne seront pas mis en œuvre, par défaut d'impulsion qu'elle soit politique ou administrative.

On peut se féliciter des progrès observés dans la mise en œuvre du Plan, entre l'évaluation intermédiaire et l'évaluation finale. Un travail important de suivi a été opéré : organisation d'un gouvernement thématique de suivi, organisation de plusieurs réunions bilatérales inter-cabinets pour le suivi des mesures, suivi au sein du Groupe permanent CIDE et plus particulièrement auprès des correspondants administratifs « droits de l'enfant », etc.

Si la fin de la législature a marqué un sursaut clair dans la mise en œuvre des projets du Plan, la mise en place du nouveau gouvernement a par contre entraîné un hiatus important dans la réalisation du Plan. Une continuité a été assurée au travers des administrations ou pour les Ministres conservant les mêmes compétences. Mais, à part cela, il y a eu pour l'heure très peu de transition et de réappropriation par les nouveaux Ministres des projets de leurs prédécesseurs.

<sup>2</sup> Les projets identifiés comme « en cours » sont des projets nouveaux impulsés dans le cadre du Plan et dont la mise en œuvre n'est pas encore terminée. Les « projets poursuivis » sont des projets qui préexistaient au Plan mais qui ont reçu une impulsion nouvelle dans le cadre du Plan.

Cela n'est pas surprenant et souligne simplement la difficulté d'un décalage entre le calendrier politique et le cadre temporel d'un plan. Cette observation plaide en faveur d'une synchronisation des échéances du Plan avec la législature. Cela permettrait également de mieux articuler le Plan avec les déclarations de politique communautaire et régionale.

Le graphe présenté ci-dessus met sur le même pied l'ensemble des projets. Or, ceux-ci n'ont bien évidemment pas tous la même portée. D'aucuns sont plus ambitieux que d'autres en termes d'investissement financier ou humain. Dans le cadre de l'évaluation intermédiaire, certains projets ont été identifiés comme « **amplificateurs** » dans le sens où l'on estimait qu'ils pouvaient avoir un effet positif direct ou indirect sur d'autres projets du Plan. A l'inverse, l'évaluation intermédiaire avait mis en lumière que certains projets se limitaient à la poursuite de politiques déjà existantes, sans nouvelle impulsion.

Dans le cadre de l'évaluation finale, il nous semblait intéressant de développer plus particulièrement quelques projets du PADE dont la portée apparaît importante pour les droits des enfants. Nous avons choisi de pointer d'une part des projets réalisés mais aussi des projets non-réalisés.

### Projets réalisés

FWB 1.1.3.1 / W 1.1.4.2 : Initier un processus de consultation et de participation des enfants dans le cadre de la préparation, du suivi et de l'évaluation du plan consacré aux droits de l'enfant

Ce projet visait à associer les enfants en tant que bénéficiaires, aux politiques adoptées pour la réalisation de leurs droits. Cette démarche s'inscrit en droite ligne de la Convention internationale des droits de l'enfant, et plus particulièrement du droit à la participation. Il fait directement écho aux recommandations du Comité des droits de l'enfant :

*36. Le Comité appelle l'attention de l'État partie sur son Observation générale n°12 (2009) sur le droit de l'enfant d'être entendu et lui recommande de continuer à garantir la mise en œuvre de ce droit conformément à l'article 12 de la Convention, et de **promouvoir la participation de tous les enfants à tous les niveaux du gouvernement** ainsi qu'au sein de la famille, de l'école et de la communauté, en apportant une attention particulière aux enfants en situation de vulnérabilité. Il demande en outre à l'État partie de continuer à **apporter son appui à la participation d'enfants au processus d'établissement des rapports.***

Pour mettre en œuvre ce projet de manière documentée, le Gouvernement a commandité une recherche comparative pour évaluer différentes expériences de participation directe des enfants aux décisions, que ce soit au niveau belge ou au niveau international. Sur base de cette analyse, un vade-mecum relatif à la participation des enfants aux décisions publiques a été rédigé par Eurochild (réseau européen en faveur des droits et du bien-être des enfants) et est disponible sur le site de l'OEJAJ<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Cf. <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=10998>

Au départ des résultats de la recherche comparative et du vade-mecum, un projet-pilote d'implication des enfants vis-à-vis du Plan Droits de l'enfant a été initié en 2013. Environ 250 enfants de Wallonie et de Bruxelles, de 5 à 18 ans, ont été amenés à évaluer le Plan Droits de l'enfant et à formuler des propositions pour le plan suivant. Tout l'enjeu était de pouvoir informer ces enfants de leurs droits et de les amener à une réflexion politique, via des techniques d'animation adaptées et émancipatrices. Une organisation de jeunesse et d'éducation permanente, les Céméa<sup>4</sup>, s'est vu confier cette mission. Ils ont organisé des moments de débats en petits groupes, des journées collectives, des animations ludiques, etc. avec une douzaine de groupes scolaires et associatifs. L'ensemble du processus a fait l'objet d'un reportage vidéo<sup>5</sup>.

Les enseignements et recommandations issues de cette démarche sont présentés séparément ci-dessous (point V) : gageons qu'elles deviennent une source importante d'impulsion et d'inspiration pour l'élaboration du prochain plan. Nous plaçons également pour donner à ce projet-pilote une assise plus structurelle. La participation des enfants doit s'organiser à tous les niveaux de pouvoir. Par ailleurs, ce projet-pilote a été largement piloté par des adultes : il est souhaitable qu'à l'avenir, le processus de participation soit également organisé et mené par des enfants. Le comité d'accompagnement qui a suivi ce projet a exprimé à plusieurs reprises le souhait de conférer à un groupe d'enfants un rôle plus central dans le pilotage du processus et dans la rédaction du rapport.

**W 2.1.1.5 : Améliorer la prise en compte des droits de l'enfant au sein des services publics par l'introduction, dans le programme général de formation du SPW, d'une formation relative aux droits de l'enfant à l'attention des membres du personnel concerné**

La sensibilisation des acteurs wallons aux droits de l'enfant constituait assurément un enjeu important du Plan 2011-2014. Si la Wallonie était légalement liée à la CIDE (expliquant d'ailleurs que le projet W 1.1.1.1 de ratification de la CIDE par la Wallonie ait été jugé superflu), l'élaboration du Plan a cependant démontré que les acteurs régionaux ne se sentaient pas concernés par la problématique. Un travail important de sensibilisation a été réalisé, par le cabinet du Ministre-Président ainsi que par l'OEJAJ et la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCS), service réellement pivot pour la coordination du réseau de correspondants administratifs « Droits de l'enfant » pour la Wallonie. La DiCS a assuré un travail continu d'information et de soutien pour impulser une dynamique transversale en faveur des droits de l'enfant au sein des administrations wallonnes.

Cette dynamique institutionnelle de synergie entre la FW-B et la Wallonie, que nous avons soulignée dans l'évaluation intermédiaire, nécessite un engagement continu. Des projets de formation des correspondants administratifs ou de « Midi de la Cohésion sociale » axés sur les droits de l'enfant sont prévus. Ces efforts devront être poursuivis car la dissémination d'une culture des droits de l'enfant doit nécessairement se construire à long-terme.

<sup>4</sup> Centres d'entraînement aux méthodes actives

<sup>5</sup> Cf. [www.oejaj.cfwb.be](http://www.oejaj.cfwb.be) (adresse à compléter)

De cette implication de la Wallonie dans la coordination des droits de l'enfant ont également émergés des projets concrets et porteurs. C'est le cas de la formation des accompagnateurs scolaires, réalisée dans le cadre du projet W 2.1.1.5. Le transport scolaire a été plusieurs fois pointé du doigt pour non-respect des droits de l'enfant, que ce soit par la longueur des trajets, la discipline appliquée ou les conditions de sécurité. Dans le cadre du Plan, une formation aux droits de l'enfant a été organisée à destination des accompagnateurs, preuve de l'engagement de la Wallonie pour la prise en compte des droits dans le cadre de ses politiques à l'égard des enfants.

Dans le cadre du prochain plan, il serait souhaitable que ce type de démarches se prolonge et que d'autres fonctionnaires en contact direct avec des enfants puissent bénéficier d'une formation similaire.

On pense ici par exemple aux fonctionnaires de l'AWIPH et aux fonctionnaires des différentes administrations mobilisés dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté infantile.

**→ Ces projets, bien que fort propices à la réalisation des droits de l'enfant, n'auront d'impact que s'ils sont poursuivis et s'inscrivent dans une dynamique de long-terme. Il est essentiel de poursuivre dans le cadre du prochain plan les efforts déjà entamés.**

### Projets non-réalisés

Cette ultime actualisation du Plan a permis d'identifier des projets qui n'ont pas été réalisés. Les projets présentés ci-dessous nous semblaient particulièrement porteurs pour les droits de l'enfant. Nous regrettons qu'ils n'aient pas pu être menés à terme et avons souhaité développer plus avant les raisons du défaut de réalisation.

<b>FWB 1.2.1.1 / W 1.2.1.1 : Identifier dans le budget les allocations et montants qui ont comme destinataires directs ou indirects les enfants</b>
---

Ce projet concernait la mise en place d'un système de « child-budgeting » en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Wallonie. Cette méthodologie permet une meilleure visibilité des budgets dédiés aux enfants, ce qui apparaît particulièrement utile dans un contexte de restrictions budgétaires, afin de protéger au mieux les enfants des impacts de la crise économique.

Ce projet faisait directement écho à une recommandation du Comité des droits de l'enfant à la Belgique :

*20. Le Comité invite instamment l'État partie à tenir compte des recommandations qu'il a adoptées à l'issue de sa journée de débat général tenue en 2007 sur le thème «Ressources pour les droits de l'enfant-responsabilité des États» et à:*

*a) Utiliser une approche fondée sur les droits de l'enfant pour l'établissement du budget national en mettant en œuvre un système de suivi de l'allocation et de l'utilisation des ressources destinées aux enfants pour l'ensemble du budget, assurant ainsi la visibilité des investissements en faveur des enfants. Il l'exhorte en outre à utiliser ce système de suivi pour évaluer la manière dont les ressources investies dans tel ou tel secteur peut servir l'intérêt supérieur de l'enfant, en*

*veillant à ce que la différence d'impact de ces investissements sur les filles et sur les garçons soit mesurée;*

*b) Faire en sorte que le montant des ressources affectées aux postes budgétaires prioritaires qui concernent les enfants ne change pas;*

*c) Garantir une budgétisation transparente et participative en favorisant le dialogue avec le public et la participation de celui-ci, en particulier des enfants, de manière à ce que les autorités locales rendent dûment compte de leurs responsabilités;*

*d) Définir des postes budgétaires stratégiques pour les enfants défavorisés ou particulièrement vulnérables et pour les situations pouvant nécessiter des mesures sociales palliatives et veiller à ce que ces postes budgétaires soient protégés, y compris en cas de crise économique ou autre situation exceptionnelle.*

Des contacts ont été pris au sein des administrations, à l'initiative du Ministre du Budget, afin d'initier une réflexion sur la mise en place de child-budgeting pour au niveau de la FW-B et au niveau de la Wallonie. Un cadre méthodologique a été ébauché, sur base des travaux de l'Unicef à ce sujet ainsi que de la note de réflexion rédigée par la Coordination nationale pour les droits de l'enfant<sup>6</sup>.

Cependant, ce projet n'a pas pu aboutir dans l'échéance temporelle de ce Plan. Vu la portée de ce projet (qui avait été identifié comme « projet amplificateur » dans le cadre de l'évaluation intermédiaire) pour attirer l'attention des autorités publiques sur le public enfant et son caractère transversal, il conviendrait de réintégrer ce projet au Plan prochain et de lui donner toute l'attention requise pour assurer sa mise en œuvre.

<b>FWB 2.1.2.1 / 2.2.1.2 – W 2.1.2.8 / 2.2.1.2 : Créer un site-portal pour les droits de l'enfant <a href="http://www.droitsdelenfant.be">www.droitsdelenfant.be</a></b>
--

Ce projet s'inscrivait dans l'axe prioritaire du Plan visant l'information, la formation et l'éducation aux droits de l'enfant. Il avait pour objectif d'informer et de sensibiliser tant les professionnels travaillant pour et avec des enfants que le grand public. Au vu des pratiques actuelles d'information et de la qualité douteuse de certains sites web existant en matière de droits de l'enfant, le souhait d'un portail web de référence était apparu comme un enjeu important en termes de diffusion de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Il répond à une recommandation du Comité des droits de l'enfant adressée à la Belgique :

*24. (...) le Comité recommande à l'État partie d'intensifier ses efforts de manière [à ce] que toutes les dispositions de la Convention soient largement connues et comprises des adultes comme des enfants (...)*

Des prémisses de mise en œuvre ont été enclenchées. Le nom de domaine a été acheté par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'OEJAJ a commandité une recherche au

---

<sup>6</sup> La CNDE est une plate-forme de concertation entre quelques 90 acteurs en matière de droits de l'enfant issus des entités fédérale et fédérées qui ont été désignés par les pouvoirs publics belges aux termes d'un accord de coopération. Les travaux sont axés sur une contribution aux missions de rédaction de rapports belges à l'égard d'instances internationales et sur la formulation de recommandations politiques générales. Plus d'informations sur leur site web : <http://www.ncrk.be/fr>

Groupe de Recherche en Médiation des Savoirs de l'UCL sur les éléments à prendre en compte pour la conception de sites web « child-friendly »<sup>7</sup>. Des rencontres ont eu lieu entre le cabinet du Ministre-Président, le Délégué général aux droits de l'enfant et l'OEJAJ pour rédiger un cahier des charges relatif à ce portail. Celui-ci était alors envisagé comme une porte d'entrée vers les sites du DGDE et de l'OEJAJ, qui mettrait en avant des actualités relatives aux droits de l'enfant, ainsi que comme une source d'informations généralistes sur les droits des enfants. Il était également prévu que ce portail renvoie vers une série de ressources externes.

Ce projet n'a pas été mené plus loin. Il semble que la question budgétaire soit la principale cause de cet abandon. Il sera en tout cas opportun de réexaminer à l'heure de l'élaboration du prochain plan d'actions si le domaine [www.droitsdelenfant.be](http://www.droitsdelenfant.be) ne peut tout de même pas être utilisé, sous une forme ou sous une autre, pour diffuser une information de qualité sur la CIDE.

**FWB 2.1.1.6 : Intégrer, dans le cadre de la réforme initiale de la formation des enseignants, un module abordant les droits de l'enfant dans le cursus de tous les futurs enseignants**

Ce projet avait également été identifié comme « projet amplificateur » dans le cadre de l'évaluation intermédiaire du Plan. Il répond à un véritable enjeu en termes de percolation des droits de l'enfant dans le cadre de l'école, tant dans les pratiques que comme matière enseignée.

La réforme de la formation initiale n'ayant pas abouti au cours de la législature précédente, ce projet a nécessairement connu le même sort. Nous ne pouvons que le regretter car la formation des enseignants aux droits de l'enfant, que ce soit initiale ou continuée, reste un enjeu majeur en FW-B, avec un effet amplificateur indéniable pour la diffusion des droits de l'enfant.

Ce projet s'articulait par ailleurs avec la mise en œuvre d'un autre projet du Plan, qui a lui été initié mais demandera à être poursuivi :

**FWB 2.3.2.2 : Mettre en place une démarche globale et transversale d'éducation à la citoyenneté, qui intègre l'éducation aux droits de l'enfant. Cette démarche systémique intégrera l'ensemble des acteurs, dans une perspective participative, veillera à la coordination et à la mutualisation des outils et inclura la formation des intervenants**

Ces deux projets répondent à une recommandation spécifique du Comité des droits de l'enfant :

*26. Le Comité encourage l'État partie à mettre sur pied des programmes d'enseignement et de formation systématiques portant sur les principes et les dispositions de la Convention, à l'intention des enfants, des parents et de tous les groupes professionnels travaillant pour et avec des enfants, y compris les juges, les avocats, les agents de la force publique, les enseignants, les personnels de santé et les travailleurs sociaux. Il demande à l'État partie d'inclure l'enseignement des*

<sup>7</sup> Cf. Adapter un site Web pour le rendre accessible aux enfants : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5352>

*droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant, dans les programmes d'étude de toutes les écoles primaires et secondaires.*

**FWB 2.2.3.1 : Soutenir une émission TV quotidienne sur la RTBF et/ou les télévisions locales valorisant la participation et l'expression individuelles et collectives des jeunes, tout en incluant une démarche d'éducation aux médias**

Nous regrettons que ce projet ambitieux pour la diffusion des droits de l'enfant et pédagogiquement intéressant ait été abandonné. Par ailleurs, les discussions menées entre la RTBF et le secteur jeunesse, présentées comme dans la lignée de ce projet, n'ont pas abouti à des résultats probants.

Le défaut de réalisation serait partiellement dû à une mauvaise synchronisation du Plan avec l'adoption du contrat de gestion de la RTBF. Il s'agit en tout cas d'une occasion manquée pour améliorer l'image des enfants et des jeunes dans les médias, au regard par exemple des résultats assez préoccupants du baromètre réalisé dans le cadre du projet 2.2.3.2 visant à faciliter le dialogue entre le secteur de la jeunesse et les médias<sup>8</sup>.

**FWB 2.2.3.4 : Evaluer, avec le concours du Conseil de la Jeunesse, le fonctionnement des structures de concertation locale des enfants et des jeunes et proposer un cadre qui garantisse le bon fonctionnement de ces structures partout où elles peuvent être mises sur pied**

Dans l'échéance temporelle du Plan, les liens entre le Conseil de la Jeunesse (CJ) et les structures locales de participation des jeunes ont en effet été renforcés, le nouveau décret du CJ prévoyant la cooptation de membres issus des conseils locaux. Le projet d'évaluation des structures locales n'a cependant pas été mis sur pied, faute de mobilisation suffisante. Il semblerait pourtant que le CRECCIDE, organe de coordination des conseils communaux et provinciaux d'enfants et de jeunes, soit ouvert à ce sujet. Une évaluation sur base de critères de qualité serait un levier intéressant pour promouvoir la participation effective des enfants aux décisions au niveau local.

Dans un souci de transversalité et de mutualisation des ressources, le vademecum de la participation des enfants aux décisions publiques, réalisé dans le cadre du projet FWB 1.1.3.2 - W 1.1.4.2 d'association des enfants à la politique menée pour les droits de l'enfant, pourrait servir de base méthodologique à cette évaluation.

**→ Au vu des enjeux qu'ils représentent, nous déplorons le défaut de réalisation de ces différents projets et estimons opportun de considérer leur insertion dans le prochain Plan.**

---

<sup>8</sup> Cf. CSA, Baromètre et guide des bonnes pratiques "Jeunes et médias" : la synthèse, <http://www.csa.be/documents/2383>

## IV. Analyse qualitative de l'impact et de la réalisation du Plan 2011-2014

Le design de l'évaluation du Plan d'action pour les droits de l'enfant (PADE) comprend une phase qualitative centrée sur les correspondant-e-s du plan. Acteurs et observateurs de premier plan, ceux-ci avaient déjà été mobilisés lors de l'évaluation intermédiaire du plan.

La méthodologie qui a été utilisée est celle du focus group. Deux focus groups ont été organisés par l'OEJAJ, fin septembre et début octobre 2014 : l'un avec les correspondant-e-s de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>9</sup>, l'autre avec les correspondant-e-s de Wallonie<sup>10</sup>.

Le débat a été structuré autour de deux questions principales, ayant pour objectif de cerner l'impact du plan tout en ouvrant la discussion à des éléments plus prospectifs :

- Quelle(s) est/sont selon vous la/les plus-value(s) du PADE ?
- Quel(s) serai(en)t l'/les enjeu(x) fondamental/aux de votre secteur en matière de droits des enfants ? Le Plan a-t-il eu un impact sur cet/ces enjeu(x) ? Si oui, comment ? Et comment pourrait-on maximaliser cet impact pour l'avenir ?

Ces questions devaient venir compléter utilement les enseignements des focus groups organisés en vue de l'évaluation intermédiaire qui avait porté sur la question de la mise en œuvre du PADE (voir résumé ci-dessous)<sup>11</sup>. Nous avons attiré l'attention des correspondant-e-s sur le fait de veiller, lors des échanges, à rester sur une analyse d'impact. Cette ligne n'a pas toujours été évidente à tenir tant les questions de mise en œuvre du plan sont en lien étroit avec le vécu des correspondant-e-s et, par là même, de leur vision de l'impact du plan.

Signalons enfin que les tendances dessinées par ces focus groups sont présentées ici de manière intégrée. Lorsque des différences se marquent entre les deux niveaux de pouvoir, nous précisons les choses dans le texte.

### Rappel des enseignements de l'évaluation intermédiaire :

L'évaluation intermédiaire du plan portait sur **sa réalisation**. Cette évaluation avait mis en avant une série d'éléments :

- la difficulté du rôle de correspondant : charge de travail supplémentaire, difficulté de réaliser le suivi d'un plan sans avoir été associé à son élaboration,

---

<sup>9</sup> Etaient représentées l'Administration de la Culture, l'Administration de l'Aide à la Jeunesse, le service de l'adoption et l'Administration du Sport.

<sup>10</sup> Etaient représentés la Direction du logement, le fonds du logement, la Direction de l'environnement et de l'agriculture, le service d'information/communication du Secrétariat général, la direction de la cohésion sociale et la direction chargée du plan d'équipement des écoles au niveau informatique.

<sup>11</sup> <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=8997>



déficit de communication entre certains cabinets et certaines administrations, difficulté à trouver les informations, a fortiori lorsque l'on représente un grand département, absence d'une culture droits de l'enfant, qui complexifie le travail des correspondant-e-s... Les recommandations qui ont fait suite à cette évaluation ont pointé l'importance de sensibiliser davantage les administrations à l'existence de la Convention et du plan.

- L'objet « plan » lui-même avait soulevé une série de questions notamment en lien avec la mauvaise compréhension du cadre. Des projets qui avaient été glissés dans le plan étaient récurrents ou déjà entamés, révélant des effets d'opportunité saisis par le politique, parfois au détriment de la cohérence de l'ensemble. Au niveau des effets plus positifs, l'on avait souligné l'intérêt de certains projets que nous avons qualifiés d'amplificateur (soit des projets pouvant inspirer d'autres services ou mobiliser plus largement que les agents concernés directement).
- Difficulté de développer une réelle vision transversale en matière de droits de l'enfant. Si le plan a été conçu suivant des axes, et déclinés de manière transversale en objectifs stratégiques et opérationnels, il n'en reste pas moins qu'au niveau de l'action, le politique a eu tendance à se refermer sur ses compétences et à adopter et à gérer chaque projet isolément.

### Evaluation qualitative de l'impact du plan

#### ***Quelle(s) est/sont les plus-value(s) du PADE ?***

De manière générale, il a été difficile pour les correspondant-e-s de se prononcer sur la réelle plus-value du PADE dans son ensemble. Et ce, pour plusieurs raisons :

- La difficulté à sortir d'une vision personnelle et subjective du plan par manque d'un positionnement concerté avec leur administration. Comme nous l'avions déjà souligné dans l'évaluation intermédiaire, l'information semble ne pas suffisamment circuler entre les agents et leur hiérarchie.
- La cohérence entre les axes, les objectifs poursuivis et les actions n'apparaît pas clairement à leurs yeux : « *Le découpage est parfois questionnant* », « *Les objectifs semblent reconstruits par-dessus les actions* ».
- La préexistence de nombreuses actions pose la question de la pertinence du plan : « *Comme toujours dans ce type de plan, on ne faisait que rassembler des mesures qui existaient par ailleurs.* », « *Toutes les mesures étaient préexistantes ou n'ont pas été motivées par la réalisation des droits de l'enfant* ». Ce questionnement doit être balancé par une série d'actions (parfois préexistantes) qui ont été modifiées parce que le plan existait et qu'elles ont intégré une approche « droits de l'enfant ». Dans un même ordre d'idée, le cas des projets amplificateurs que nous pointions comme plus-value potentielle dans l'évaluation intermédiaire est également à relever.
- L'aspect catalogue du plan et son manque de lisibilité est également pointé négativement : « *c'est un melting pot de mesures* ».

- La coexistence du PADE avec pléthore d'autres plans (lutte contre la pauvreté, égalité des chances, plans opérationnels des administrations...) a également eu pour effet de « brouiller les pistes » et de desservir la lisibilité et les ambitions du plan.

Les correspondant-e-s se sont néanmoins exprimé-e-s sur les actions qui relevaient de leurs compétences et les constats tirés s'attachent davantage aux difficultés rencontrées face au plan : l'absence d'une culture des droits de l'enfant, le nombre trop important d'actions et enfin la question de la valorisation de toutes les actions qui sont menées en faveur de la réalisation des droits de l'enfant en dehors du plan.

### ***Absence d'une culture des droits de l'enfant***

Le constant n'est pas neuf : les droits de l'enfant ne se sont pas encore imposés comme référentiel de l'action publique en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Wallonie. Malgré les projets allant en ce sens dans le plan, l'absence d'une réelle culture des droits de l'enfant et le déficit de communication autour du plan ont été mis en avant par les correspondant-e-s comme un élément négatif tant en terme d'évaluation de la réalisation du plan que de son impact

*« La mentalité droits de l'enfant n'a pas percolé. Il faut faire un travail d'information et au-delà s'assurer que l'esprit de la Convention percole dans le travail quotidien des agents. »*

*« Il faut mieux communiquer autour du plan, s'adjoindre les services de la Direction de la Communication pour promouvoir l'existence de ce plan à tous les niveaux de Ministère. »*

Les correspondant-e-s ont souligné, toujours dans la continuité de l'évaluation intermédiaire, le manque de visibilité du plan qui handicape leur travail et dessert l'action en faveur des droits de l'enfant. Encore et toujours, il semble primordial de convaincre ses collègues et l'ensemble de la chaîne hiérarchique du bien-fondé du plan. Les correspondant-e-s notent toutefois que *« l'esprit peut être présent au travers des services mais sans mettre l'étiquette spécifique « droits de l'enfant »*. Quoi qu'il en soit, le référentiel « droits de l'enfant » doit encore s'implanter.

Soulignons qu'en Wallonie, ce travail de communication a dû être plus important encore. Il a fallu convaincre des services qui ne se sentaient pas du tout concernés par les droits de l'enfant, mettant en lien ces obligations avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si le travail est évidemment à poursuivre, la dynamique enclenchée est à ranger dans les effets positifs du PADE : *« Le plan a le mérite d'avoir pu sensibiliser les Wallons sur leurs responsabilités en matière de droits de l'enfant, ce qui n'était pas nécessairement évident a priori. »*

### ***Trop d'actions tue l'action : pour une réelle vision politique de la réalisation des droits***

L'aspect catalogue d'actions est une des faiblesses qu'ont relevées les correspondant-e-s. Outre des problèmes de lisibilité, les actions en nombre trop

important ont pour effet de diluer l'action et d'épuiser les correspondant-e-s. Comme nous le verrons plus loin dans les perspectives, on pointe la nécessité de revoir le nombre d'actions à la baisse et ce, afin d'augmenter le taux de réalisation des actions retenues. Cette vision des choses est également pragmatique : le contexte budgétaire est passé par là.

Au-delà de la vision pragmatique d'un recentrage des actions, il semble que les représentant-e-s des administrations appellent de leurs vœux une réelle vision politique concertée des deux Gouvernements en matière de droits de l'enfant. Pour reprendre la formule d'un participant au focus group wallon : « *On n'est pas encore dans un souffle qui emporte les décideurs et qui met les enfants au centre des décisions.* »

Notons que cette réflexion a amené les correspondant-e-s à réfléchir sur les types d'impulsion de projets. Les administrations, soutiennent-ils, ont, elles aussi la capacité d'initier des actions. Dès lors, quelle place pourraient-elles prendre dans un plan du Gouvernement ? La question du type de projets ascendants ou descendant a encore été poussée un cran plus loin en se posant la question de l'implication des secteurs et des opérateurs.

Signalons que des projets avaient déjà été inscrits dans le PADE à l'initiative de certaines administrations (notamment par l'OEJAJ et la DICS).

### ***Quelle valorisation pour l'existant ?***

Le principe du PADE est d'inscrire une série de nouvelles actions à mener en faveur des enfants dans un plan. Il s'agit d'une obligation du Comité international des droits de l'enfant. Or, le fait de ne pas valoriser ce qui se fait par ailleurs pour la réalisation des droits des enfants entraîne un fort sentiment de frustration et d'incompréhension au niveau des acteurs administratifs. L'on ressent dans les discours l'envie de montrer que des choses se font alors qu'elles ne sont pas dans le plan.

La proposition de la réalisation d'un inventaire est faite ci-dessous.

### **Perspectives issues des focus groups**

Nous avons repris ci-dessous l'ensemble des propositions, points d'attention et recommandations des correspondant-e-s en vue de l'élaboration du prochain PADE.

#### ***Concernant l'élaboration du plan :***

- Associer les administrations à l'élaboration du plan ; non seulement les correspondantes mais aussi toute la hiérarchie qui doit être sensibilisée dans son ensemble.
- Réfléchir à la question de l'implication des secteurs et des opérateurs, au-delà des décideurs politiques et de l'administration.
- Inscrire au plan une action de valorisation des actions déjà en cours qui contribuent à la réalisation des droits des enfants. Cet inventaire, à concevoir

comme une sorte de relecture des réalisations par le prisme des droits de l'enfant permettrait de faire plus d'interconnexions entre les secteurs et d'aller vers plus de transversalité. Une première action concrète au niveau de la Wallonie pourrait être d'indiquer un signe distinctif « droits de l'enfant » dans les actions reprises dans l'inventaire de la cohésion sociale.

- Réduire le nombre d'actions du plan pour éviter l'effet catalogue, concentrer l'action sur de nouveaux projets et de nouvelles impulsions réelles.
- Faire en sorte que le plan explicite une réelle vision politique en mettant davantage en avant les liens avec la DPC et la DPR.
- Reprendre les actions qui n'auraient pas été réalisées et les proposer de nouveau dans le cadre du plan à venir si elles sont toujours prioritaires.
- Mettre en avant une série de projets amplificateurs et transversaux (ex. : écoles de devoirs et logement, développement d'infrastructure sportives (piscines).
- Etablir des ponts entre des actions (ex : faire des liens entre la Région et la Fédération).
- Inscire des actions de communication et de visibilité du plan et de la Convention au niveau des Ministères (voir infra).
- Imaginer des portes d'entrées différentes en fonction du type d'acteurs.

#### ***Concernant la visibilité du plan et le développement d'une culture droits de l'enfant***

- Voir dans quelle mesure il est possible d'inscrire la dimension droits de l'enfant dans les plans stratégiques des Ministères, voire dans les contrats de gestion, plans d'ancrage communaux pour le logement...Donner le temps de travailler correctement.
- Travailler avec les directions de la communication pour augmenter encore les efforts de communication au sein des Ministères en lien avec les droits de l'enfant.
- Organiser des rencontres pour les agents des deux Ministères autour des droits de l'enfant.

#### ***Concernant l'évaluation du plan***

- Décider des critères d'évaluation et du set d'indicateurs d'impact dès l'élaboration du plan.

#### ***Concernant le travail des correspondant-e-s***

- Faire entrer la charge du travail de correspondant dans le programme d'activité des agents.

- Outiller les correspondants pour pouvoir faire la promotion du plan.
- Développer un réel travail de réseau.

## **V. Enseignements et recommandations issus du dispositif de consultation d'enfants**

Comme rappelé plus haut au point III, dans le bilan du plan d'action, l'initiation d'un processus de consultation et de participation des enfants dans le cadre de la préparation, du suivi et de l'évaluation du plan consacré aux droits de l'enfant est, à part entière, un des projet, réalisé, du plan 2011-2014 (FWB 1.1.3.1 / W 1.1.4.2).

Ce projet a été mené de janvier à décembre 2014 par les Cemea (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active) ; il a mobilisé neuf groupes scolaires et cinq groupes associatifs (soit environ 250 enfants de Wallonie et de Bruxelles) et s'est déroulé en trois étapes : information des enfants sur la Convention internationale des droits de l'enfant et échanges sur leur vécu, journées collectives de formation et de présentation du PADE, évaluation du PADE et recommandations des enfants pour le prochain PADE<sup>12</sup>.

Un des enseignements réjouissants de ce projet est que la démarche de consultation et de mobilisation a été particulièrement appréciée aussi bien par les enfants que par les accompagnants adultes : on peut dire en résumé qu'elle a constitué une expérience positive, trop rare sans doute, d'implication active dans une démarche collective d'acteur public où chacun a pu prendre et trouver sa place et s'exprimer sur des questions qui le concernent : bref, une expérience d'acteur capable d'agir et d'interagir avec d'autres.

Au-delà de ce retour positif à propos de la démarche elle-même, qui plaide en soi pour une reconduction et une consolidation de ce type de dispositif, nous avons choisi de ne retenir que les enseignements et recommandations directement liés au PADE, renvoyant pour les autres aspects au rapport final, disponible sur le site de l'OEJAJ<sup>13</sup>.

### **Enseignements**

Pour éviter tout contresens, nous préférons employer le terme « enseignements » plutôt que le terme « évaluation » à propos de ce que les enfants ont exprimé à propos des différents projets du PADE : ce terme nous paraît en effet plus adéquat pour caractériser les remarques, commentaires et discussions qui ont pris part dans les différents groupes (notamment lors de la troisième étape) dans la mesure où ils révèlent davantage une sensibilité ou au contraire une ignorance des enfants par rapport à certains droits plutôt qu'une évaluation au sens où nous l'entendons dans ce rapport.

Plutôt que de partir des différents projets du PADE, nous avons choisi de regrouper les enseignements tirés des échanges avec les enfants en fonction des

---

<sup>12</sup> Le rapport complet de cette démarche de consultation, les différentes productions des enfants ainsi que les fiches pédagogiques mises au point dans le cadre de ce dispositif sont disponibles sur le site de l'OEJAJ à l'adresse suivante : [www.oejaj.cfwb.be](http://www.oejaj.cfwb.be) (adresse à compléter)

<sup>13</sup> Le rapport final comporte notamment une analyse circonstanciée des différentes stratégies pédagogiques mises en œuvre pour faire se rencontrer d'une part les notions « adultes » de droits et de plan d'action et d'autre part la diversité des vécus et des connaissances et méconnaissances des enfants

différents droits inscrits dans la CIDE, dans leur version « childfriendly », étant entendu que chacun de ces droits renvoie à une ou plusieurs mesures spécifique du PADE<sup>14</sup>.

### ***Chaque enfant a droit à une bonne santé***

La question du droit à la santé a été parfois abordée par les enfants au travers de l'inégalité d'accès aux soins de santé et il faut souligner que peu de projets du PADE abordent directement la question de l'inégalité financière dans l'accès aux soins de santé.

Mais c'est la question du droit à une alimentation suffisante et saine qui a souvent retenu l'attention (et plusieurs mesures du PADE vont dans ce sens). Par contre, les mesures qui touchent l'environnement et le développement durable ont été peu évoquées, et en tout cas pas les articulations entre l'environnement et la santé, comme par exemple l'articulation entre santé et sécurité routière.

### ***Chaque enfant a le droit d'aller à l'école***

Contrairement à d'autres droits, le droit à l'école est, sans réelle surprise, très ancré dans la réalité quotidienne des enfants. Les enfants se sont montrés particulièrement sensibles aux questions suivantes : le coût élevé des frais de scolarité (montant des allocations d'étude, dispositions prises au sein de l'école, situation financière des parents, ...), l'accessibilité géographique, liée à l'offre de transports en commun, la sécurité aux abords des écoles, l'échec scolaire, le rôle irremplaçable des enseignants en tant que personnes (plutôt que des ordinateurs), le rôle essentiel de l'accueil et des accueillantes durant le temps libre.

Pour eux, l'école est un lieu de vie tout autant sinon plus qu'un lieu d'apprentissage. Ils le voudraient bienveillant, sans discrimination, sans injustice. Curieusement, la question du genre est très peu évoquée.

### ***Chaque enfant a droit aux loisirs***

Les enfants lient la question du droit aux loisirs aux questions d'accessibilité financière (coût des voyages scolaires, intervention financière des mutuelles, ...) et à l'adaptation et l'accessibilité des infrastructures (Ex. : descriptions audio dans les musées pour les mal voyants, une piscine proche, ...).

### ***Priorité est donnée aux enfants sans famille***

Les enfants soulignent l'importance de la pris en compte de l'avis, des besoins et du désir de l'enfant, de la stabilité du personnel dans les institutions d'accueil, de l'adaptation des infrastructures d'accueil aux besoins, du maintien du lien avec la famille et plus généralement l'importance d'un lien stable avec les adultes de référence (professionnels et parents).

---

<sup>14</sup> Le rapport final comporte un tableau de correspondance entre les droits, l'évaluation qui en est faite par les enfants, les mesures du PADE 2011-2014 correspondant à chacun de ces droits et les recommandations relative à chacun de ces droits faites par les enfants

### ***Chaque enfant peut s'exprimer librement***

Ce droit de chaque enfant à s'exprimer librement est très fréquemment et très explicitement évoqué : il s'agit là d'une indication supplémentaire de la nécessité de promouvoir, de soutenir et de multiplier les dispositifs et circonstances qui lui donnent droit de cité dans les différents espaces de vie des enfants.

### **Recommandations**

L'élaboration de recommandations à destination des autorités politiques constituait un exercice imposé dans le cadre de la démarche mise en place. La mise en oeuvre de cet exercice imposé n'est pas sans poser question au regard même des impératifs d'une participation respectueuse des enfants. La méthodologie initiale prévoyait une association étroite entre adultes et enfants au niveau de la rédaction de recommandations, via la mise en place de « rapporteurs » : pour diverses raisons, cette implication directe des enfants dans la rédaction des recommandations n'a pas pu avoir lieu. Inévitablement donc, ces recommandations constituent une traduction : celle que des adultes ont faite des propos d'enfants recueillis aux différentes étapes du processus.

Ce n'est pas la seule limite de l'exercice : les enfants qui s'expriment ont des préoccupations extrêmement différentes en fonction de leur réalité individuelle, les plus jeunes, et les enfants à attention particulière, ont très difficiles à se détacher de l'ici et maintenant, c'est-à-dire de leurs réalités quotidiennes et enfin, beaucoup de choses sont davantage vécues que formulées : bref, pas plus qu'il n'y a pour un adulte de point de vue de Sirius, il ne faut attendre des enfants qu'ils adoptent un point de vue surplombant.

Mais il mérite plus que jamais d'être entendu dans ses spécificités, que nous résumons ci-dessous :

- Soutenir des mesures qui permettent la gratuité et favorisent un changement dans les mentalités via la mise en place d'espaces libres et sécurisés d'expérimentations concrètes (potager communautaire dans les quartiers, les écoles, ... groupes d'achats communs) qui se concentrent sur les potentialités d'avantage que sur les manques afin de développer la confiance en soi, l'assertivité.
- Reconnaître davantage les capacités, expériences et expertises de chacun (Ex. : pour faciliter l'intégration des enfants réfugiés à l'école : favoriser les échanges dans une perspective de mutualisation des savoirs «*A l'école, ils peuvent apprendre notre langue et nous la leur*» ; pour faciliter l'intégration des personnes handicapées, favoriser les échanges fondés sur la reconnaissance de la personne handicapée en tant que personne : «*des jeux pour eux et pour les normals, pour qu'on puisse juste jouer ensemble, être reliés*»).
- Promouvoir le respect des règles collectives par tous, adultes et enfants.
- S'interroger sur le sens et la place symbolique que la société accorde à l'école. Promouvoir un travail de sensibilisation (campagne de presse, outils



pédagogiques...) sur le rôle primordial de l'école et veiller à ce que ces projets soient portés par les enfants et réalisés avec eux.

- L'école est considéré par les enfants et les jeunes comme un lieu de vie : outre les moments de cours, veiller à ce qu'il y ait des activités organisées, que les enfants puissent y venir et y faire des propositions, qu'il y ait une véritable culture de la non-discrimination et un travail sur le sentiment d'injustice.
- En matière culturelle, l'information sur les activités existantes, et notamment sur celles qui sont gratuites, devrait être davantage adaptée et ciblée pour être utile aux enfants qui en sont les plus éloignés.
- Le traitement et le sort réservé aux enfants migrants et réfugiés est une préoccupation régulière des enfants. Ils soulignent l'importance d'une meilleure prise en charge à différents niveaux (encadrement, écoles passerelles, suivi psychologique) qui ne peut se faire sans une augmentation des subsides.
- En ce qui concerne l'intégration des enfants porteurs de handicap, mettre en place des dispositifs qui favorisent les échanges fondés sur la reconnaissance de la personne handicapée en tant que personne ; et, plus classiquement, réaliser les adaptations nécessaires au niveau des infrastructures.
- Associer davantage les enfants à la définition des différents enjeux relatifs aux droits de l'enfant et aux modalités de communication sur ces enjeux, par exemple en soutenant davantage les dispositifs et initiatives qui vont dans ce sens et sont soucieux du suivi des avis recueillis auprès des enfants.
- Inscrire les différentes actions dans une temporalité suffisamment longue qui tienne compte à la fois des contraintes pratiques d'organisation et des différences de temporalité entre adultes et enfants.
- Veiller à l'écoute et surtout à la prise en compte, par le destinataire adulte, de la parole de l'enfant : « *pour que je sois réellement entendu, il faudrait : acheter une moustache !* »
- Enfin, et dans le même ordre d'idée par rapport aux enjeux de la participation des enfants, il faut insister sur le lien nécessaire à établir entre la participation et le pouvoir d'agir, c'est-à-dire, pour citer les auteurs du rapport : « *Pour renforcer la participation, il nous semble fondamental d'agir bien plus largement sur le plan de la culture, sur l'éducation des enfants afin de leur donner d'autres possibilités de participation au sein des cadres et des espaces qui sont les leurs, d'exercer un réel pouvoir sur leur environnement direct et proche et, par voie de conséquence, sur leur destinée.* »

## **VI. Evaluation de l'impact du plan au travers d'indicateurs**

Comme indiqué précédemment, la collaboration entre l'OEJAJ, la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale (DiCS) et l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) a abouti à la mise au point d'indicateurs opérationnels de réalisation et de mise en œuvre des projets du PADE : ils ont été mobilisés pour le bilan et l'actualisation du plan lors de l'évaluation intermédiaire et lors de cette évaluation finale (cf. point III et annexes I et II).

L'évaluation des résultats et de l'impact<sup>15</sup> du plan était également au programme de travail et plusieurs réunions y ont été consacrées ; mais force est de constater que cet objectif relève d'une tout autre ambition.

Si ce travail a permis de baliser le périmètre d'une telle évaluation, de fixer un certain nombre de principes généraux, d'en repérer les difficultés, les obstacles et les leviers, et même de proposer quelques indicateurs concrets, il n'a pas pu aboutir à une évaluation du plan actuel en soi.

Il nous semble néanmoins que ce travail de défrichage mérite de figurer dans cette évaluation finale du PADE 2011-2014 car il n'est pas sans conséquence pour l'élaboration du plan suivant. Ainsi, un des enseignements les plus pragmatiques de ce travail est qu'il faut que la définition d'indicateurs de résultats et d'impact soit partie intégrante de l'élaboration du plan dès sa conception.

En ce qui concerne le périmètre d'une évaluation de l'impact, la ligne directrice générique devrait être d'identifier les indicateurs qui attestent d'une amélioration ou d'une détérioration du bien-être des enfants imputables au plan.

Plutôt que de se focaliser sur les résultats de chaque projet pris individuellement, il paraît plus judicieux de se centrer sur les résultats induits par les objectifs stratégiques du plan en portant une attention particulière aux projets amplificateurs qui ont des effets de levier dans différents secteurs ainsi qu'aux effets de transversalité induits par le plan (les effets de la formation en sont un bon exemple).

Selon une logique complémentaire, l'évaluation de résultats et d'impact gagnerait à cibler le degré de réalisation d'un certain nombre de principes directeurs et/ou d'articles phares de la CIDE, ne serait-ce que pour s'assurer qu'il n'y a pas de régression dans la réalisation de ces droits : par exemple, Article 2 (principe directeur : non-discrimination), Article 12 (principe directeur : participation), Articles 28 et 29 (droit à l'éducation), Article 31 (droit aux loisirs), Article 27 (droit de vivre dans la dignité), Article 24 (droit à la santé). Cette évaluation pourrait prendre appui sur des indicateurs composites (construits sur base de plusieurs indicateurs élémentaires).

---

<sup>15</sup> Nous nous rallions à la distinction adoptée par l'IBSA entre indicateurs de résultats et indicateurs d'impact : « Quant aux indicateurs d'impacts d'une politique publique, ils renseignent sur les effets qui peuvent lui être attribués en appliquant des méthodes d'évaluation, et qui vont au-delà de la mise en œuvre de la politique publique. La mesure des impacts auprès des publics cibles requiert par conséquent une évaluation de la politique publique. Cette démarche scientifique permet d'établir un lien de causalité entre les changements observés et la politique publique analysée ». Source: IBSA, Suivi de politiques publiques: quels indicateurs construire? Focus 06, Septembre 2014

En outre, le choix d'indicateurs de résultats et d'impact devrait s'appuyer sur un certain nombre de principes généraux :

- Sélectionner à la fois des indicateurs « objectifs » et des indicateurs « subjectifs ».
- Privilégier l'enfant ou le jeune comme unité d'analyse (calculs en termes taux d'enfants et de jeunes concernés, plutôt que qu'en termes de « mesures », de « places » ou autres unités plus administratives).
- Privilégier les indicateurs qui visent les dimensions transversales plutôt que sectorielles.
- Se limiter à un jeu réduit d'indicateurs clés : une vingtaine

En plus des critères habituels de qualités techniques (fidélité, validité, ...), les critères suivants devraient être pris en compte pour la sélection prioritaire des indicateurs :

- L'indicateur à une fonction « sentinelle » (par exemple : indique une dégradation, une régression, une aggravation).
- L'indicateur est disponible selon le niveau socio-économique des enfants, selon le genre, ...; autrement dit l'indicateur est sensible à différents types de vulnérabilités.
- L'indicateur mesure un phénomène qui a des effets cumulatifs, qui est à l'origine d'une chaîne causale, qui a des effets boule de neige.
- L'indicateur comporte une clarté normative : il indique clairement la direction à suivre.
- L'indicateur correspond à un enjeu identifié comme majeur par un ou plusieurs acteurs du plan (Gouvernement, administrations, secteurs) : par exemple : la participation, la pauvreté infantile, le décrochage scolaire, etc.

Sur base de ce périmètre, de ces lignes directrices et de ces critères de sélection prioritaire, l'OEJAJ et ses partenaires wallons ont commencé à dresser un inventaire des indicateurs de résultats et d'impact, « candidats » potentiels pour une évaluation du futur plan d'action droits de l'enfant.

Si il est évident que certains indicateurs seront directement tributaires des spécificités du plan d'action, il est d'ores et déjà tout aussi clair que ce travail gagnera à s'articuler avec les multiples autres initiatives en cours<sup>16</sup> pour mieux appréhender les bien être des enfants et la réalisation de leurs droits. C'est là une condition nécessaire pour optimiser les effets de transversalité et de levier qui constituent une des principales valeurs ajoutées d'un plan d'action lorsqu'il parvient à mobiliser différents acteurs par-delà les frontières de leurs « territoires » respectifs.

---

<sup>16</sup> aussi bien au niveau de la Wallonie, que de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région Bruxelles-Capitale et de la Commission Nationale des Droits de l'Enfant

## **VII. Synthèse : Recommandations prioritaires en vue du prochain plan**

1) Poursuivre les efforts mis en place dans le cadre de ce Plan pour impliquer les Régions dans la politique relative aux droits de l'enfant, notamment en prévoyant un cadre législatif pour des structures pérennes de suivi et un rapportage systématique.

2) Veiller à la plus-value du Plan et lutter contre les effets « catalogue » voire d'aubaines qui mènent à une accumulation de projets mais sans ambition spécifique et sans impulsion nouvelle pour les droits de l'enfant. Privilégier moins de projets mais avec davantage d'envergure.

3) Identifier les projets à intégrer dans le plan à partir de l'analyse de l'existant (à cartographier pour identifier des manquements éventuels) et des recommandations issues des enfants, de la recherche, du Comité des droits de l'enfant, des acteurs de terrain, etc. Dans un souci de pragmatisme, il convient également d'identifier les points d'articulation entre les déclarations de politique communautaire et régionale et les droits de l'enfant.

4) Renforcer le réseau de correspondants administratifs et les aider dans leur rôle, notamment en sensibilisant leur hiérarchie et en poursuivant la dissémination d'une culture relative aux droits de l'enfant dans l'administration, pour faire de la CIDE un référentiel du travail pour et avec des enfants. Leur permettre également d'être une force de proposition et de contribuer concrètement à la mise en œuvre du plan et pas uniquement à son suivi.

5) Favoriser la transversalité des projets et des objectifs du Plan, pour éviter la segmentation des politiques mais aussi pour maximiser l'effet du Plan de manière trans-sectorielle.

6) Veiller au suivi et à l'évaluation du Plan, notamment par les bénéficiaires finaux c'est-à-dire les enfants. S'assurer également de sa large diffusion auprès de l'ensemble des acteurs, en ce compris la société civile et les acteurs de terrain qui devraient pouvoir eux aussi s'approprier les objectifs du plan et proposer des mesures.

**VIII. Annexes**

**FWB : PADE 2011-2014 actualisé (décembre 2014)**

**RW : PADE 2011-2014 actualisé (décembre 2014)**

## AXE 1 : LA GOUVERNANCE DES DROITS DE L'ENFANT

légende :

\* **cellules encadrées de rouge** = projets inclus dans le Plan d'actions Droits de l'enfant de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

\*\* **texte en rouge** = modifications des intitulés des projets apportées dans le cadre du suivi du PADE

Projets	Ministère(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>Objectif stratégique</b>		<b>1.1 Optimiser le pilotage des politiques relatives aux droits de l'enfant</b>								
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>1.1.1 Améliorer la politique de la FWB en matière de droits de l'enfant</b>								
<b>FWB 1.1.1.1</b> Reconnaitre les droits de l'enfant comme une compétence politique à part entière et les inclure dans l'arrêté de répartition de compétences	RD	[L'arrêté de répartition des compétences du 22/07/2014 attribue au Ministre-Président de la FW-B la coordination de la politique du gouvernement pour la réalisation des droits de l'enfant.]	[2014]	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE [V] 2 - Modification du cadre légal [V] 3 - Mesures de publicité [V] 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					
<b>FWB 1.1.1.2</b> Mettre en œuvre un plan d'actions global pour la réalisation de la CIDE en FWB	RD		[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1 - Analyse de la faisabilité V 2 - Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					
<b>FWB 1.1.1.3</b> Organiser annuellement un gouvernement thématique conjoint RW -FWB consacré aux droits de l'enfant	RD	[Un gouvernement conjoint s'est tenu le 21/11/2013 axé sur la thématique de la participation des enfants. Les gouvernements ont présenté les projets réalisés ou à réaliser en lien avec cette thématique. Ils ont acté que la participation serait un axe du Plan prochain.]	[2013]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1 - Analyse de la faisabilité V 2 - Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.1.1.4</b> Assurer une large diffusion du rapport de la FWB	RD	En juillet 2012, impression et diffusion du rapport auprès des personnes intéressées (cabinets, administrations). Des réflexions ont été entamées quant à la diffusion du Plan auprès du grand public et des professionnels de l'enfance, sous une forme plus lisible, mais sans concrétisation.	2012	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1 - Public -cible V 2 - Diffusion de l'information V 3 - Incitants particuliers 4 - Retour sur les effets de l'information					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.1.1.5</b> Réviser le Décret relatif au rapport sur les droits de l'enfant (28/01/2004) afin d'optimiser les politiques menées, leur suivi, leur évaluation.	RD	[Un avant-projet de Décret est passé en première lecture au gouvernement. Il prévoit l'optimisation de la planification et de l'évaluation de la politique menée pour les droits de l'enfant. Cet avant-projet a été transmis pour avis au Groupe permanent de suivi de la CIDE ainsi qu'au Conseil d'Etat. Ce dernier a exprimé des irrégularités au niveau de l'instrument juridique utilisé, nécessitant un accord de coopération pour les aspects impactant également la Wallonie. Ces modifications décrétales ont donc été freinées mais devraient aboutir à l'occasion de la remise au PFWB du rapport triennal sur les droits de l'enfant en 2015.]	[En cours]	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE V 2 - Modification du cadre légal 3 - Mesures de publicité 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					
<b>Objectif opérationnel</b> 1.1.2 Renforcer la politique transversale en matière de droits de l'enfant										



Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.1.2.1</b> Prendre des contacts afin d'associer les institutions bruxelloises à la démarche commune FWB -RW d'élaboration d'un plan d'actions "droits de l'enfant".	RD	[Des contacts ont été pris avec la Région bruxelloise et la COCOF. Cette dernière s'est associée à l'organisation du Festival Zéro>18 - cf. projet 2.2.1.1 - et a témoigné de son intérêt pour une démarche concertée relative aux droits des enfants à l'avenir.]	En cours	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance V 2 - Analyse des correspondances initiée V 3 - Projets et objectifs communs V 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation					X
<b>FWB 1.1.2.2</b> Assurer des synergies entre les plans d'actions de la FWB et de la RW via la construction et le suivi conjoints de ces plans	RD	[Les plans wallons et FW-B ont été suivis et évalués par l'OEJAJ en partenariat avec la DiCS, ces deux services assurant l'articulation des politiques régionale et communautaire pour les droits de l'enfant. La coordination des plans par un Ministre-Président unique jusqu'en juin 2014 a également facilité les synergies. Certains projets des plans impliquent également des collaborations entre les entités FWB et wallonne.]	[Réalisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance V 2 - Analyse des correspondances initiée V 3 - Projets et objectifs communs V 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation V					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.1.2.3</b> Adopter un accord de coopération pour élargir à la Région wallonne le dispositif prévu aux articles 3, 5° et 6° du décret du 12 mai 2004 portant création de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	RD	[Le 19 juillet 2012, un accord de coopération a été adopté pour étendre à la Wallonie les missions de l'OEJAJ en termes de diffusion des droits de l'enfant, de rapportage des politiques menées et de promotion des initiatives visant à améliorer la situation des enfants et des jeunes.]	[2012]	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE V 2 - Modification du cadre légal [V] 3 - Mesures de publicité [V] 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique [V]					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.1.2.4</b> Articuler le plan droit de l'enfant et le plan transversal de promotion de l'égalité des chances	RD FL/IS	[Le Plan Egalité des chances, adopté en première lecture le 15 mars 2011 n'a jamais été adopté en deuxième lecture. Cependant, différentes actions ont été entreprises pour promouvoir l'égalité des chances en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un état des lieux de réalisation des actions a été réalisé en septembre 2014 par la direction de l'égalité des chances du MFWB. Une analyse des articulations entre les deux plans pourrait être effectuée sur cette base. De plus, un plan de lutte contre les discriminations est en cours de préparation au sein du cabinet de la Ministre Simonis, en fonction depuis juillet 2014.]	En attente	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance [V] 2 - Analyse des correspondances initiée 3 - Projets et objectifs communs V 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.1.2.5</b> Articuler le plan droit de l'enfant et le plan jeunesse	RD EH	Les projets et objectifs communs ont été identifiés, mais le Plan Jeunesse n'est pas entré en vigueur. [Une Conférence interministérielle Jeunesse est mise sur pied. En 2014, la Conférence interministérielle Jeunesse et le Gouvernement de suivi du PADE ont, de manière concertée, mis tous les deux un accent sur la participation des enfants et des jeunes.]	[En cours] [révisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance V 2 - Analyse des correspondances initiée V 3 - Projets et objectifs communs V 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation V					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.1.2.6</b> <b>3.8.1.1</b> Analyser les recommandations de la Commission "abus sexuels" et intégrer les projets qui en découlent et qui sont en lien avec les droits de l'enfant dans le plan d'action 'droits de l'enfant' via les évaluations régulières de celui-ci	RD	<p>La pertinence de l'intégration de recommandations fédérales relatives aux abus sexuels dans le Plan "droits de l'enfant" [a été] questionnée car l'angle de vue et les prérogatives des niveaux de pouvoir sont très différents. [E]n FWB et en Wallonie, il [a été choisi] de travailler à la lutte contre les abus sexuel dans le cadre plus large de la maltraitance d'enfants et de jeunes dans ses aspects préventifs, formatifs et prise en charge, et dans une approche transversale. Un protocole relatif à la maltraitance a été conclu et une large plateforme intersectorielle a été mise sur pied pour partager des pratiques et des outils. Ce protocole fait explicitement référence à la CIDE dans ses considérant, mais il n'y a pas eu d'intégration de projets dans le plan d'action "droits de l'enfant".]</p>	[Réalisé][révisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance [V] 2 - Analyse des correspondances initiée [V] 3 - Projets et objectifs communs V 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.1.2.7</b> <b>3.1.1.1</b> Instituer un groupe de travail intercabineaux chargé d'analyser les conclusions des travaux sur la pauvreté infantile réalisés dans le cadre de la présidence belge de l'Union Européenne et d'intégrer les recommandations en lien avec les droits de l'enfant	RD	Le Plan interfédéral de Lutte contre la Pauvreté infantile s'inscrit en lien avec ce projet. Les projets wallons et de la FWB proposés dans le cadre de ce Plan proviennent majoritairement du PADE.	[Réalisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1- Mission confiée à une instance 2- Analyse des correspondances initiée V 3- Projets et objectifs communs V 4- Modalités communes de suivi et d'évaluation V					X
<b>FWB 1.1.2.8</b> <b>3.1.1.2</b> Assurer le suivi des recommandations relatif à la situation des Roms en Belgique et intégrer les projets issus des recommandations en lien avec les droits de l'enfant dans le plan d'action "droits de l'enfant" via les évaluations régulières de celui-ci	RD ET	Un GT a été mis en place au niveau wallon	En cours	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance V 2 - Analyse des correspondances initiée 3 - Projets et objectifs communs 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.1.2.9</b> Soutenir des projets innovants à vocation sociale relatifs aux DE, relevant à la fois des compétences de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur base de l'organisation d'un appel à projets annuel.	RD	Ce projet a été mis en oeuvre de 2 manières : - en 2012, via un appel à projets proposant un budget participatif (2500 à 5000 euro) aux conseils communaux d'enfants et de jeunes. Il s'agit d'un mécanisme participatif innovant de soutien à des structures locales de participation des enfants, la sélection s'opérant sur base de la méthode participative utilisée pour construire un projet avec le budget octroyé ; - une réflexion en interne du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative au soutien aux projets innovants, ne trouvant pas leur place dans le système actuel de subventionnement cloisonné.	En cours	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>1.1.3 Améliorer la participation des acteurs, institutionnels ou non, en matière de droits de l'enfant et des</b>								

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.1.3.1</b> Assurer une large diffusion du rapport alternatif des ONG	RD	Les ONG n'ont pas publié de rapport alternatif, seulement une note qui a été diffusée en GP CIDE	2012 [révisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>FWB 1.1.3.2</b> Initier un processus de consultation et de participation des enfants dans la cadre de la préparation, du suivi et de l'évaluation du plan consacré aux droits de l'enfant, <b>sur base d'une recherche comparative.</b>	RD	Des 2012, une recherche a été commanditée à Eurochild aisbl pour évaluer et comparer les expériences de participation directe des enfants aux décisions publiques, menées en Belgique et au niveau international. Sur base des enseignements de cette étude comparative, Eurochild a rédigé un vade-mecum de la participation des enfants aux décisions publiques à destination des professionnels. Eurochild a également travaillé à l'élaboration de scénario concrets de participation des enfants pour la FWB. Sur cette base, un appel d'offres a été lancé pour l'organisation d'un processus de participation des enfants à la politique relative aux droits de l'enfant en FW-B. Ce projet a été réalisé par les Céméa en 2014. Il a réuni environ 200 enfants de Wallonie et de Bruxelles, de 5 à 18 ans, dont certains enfants particulièrement vulnérables. Suite à des étapes d'information sur les droits de l'enfant et les politiques menées, les enfants ont pu formuler une évaluation critique ainsi que des propositions. Le rapport final est attendu pour janvier	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif [V]					X
<b>Objectif stratégique</b>		<b>1.2 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant</b>								



Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>1.2.1 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en matière budgétaire</b>								
<b>FWB 1.2.1.1</b> Identifier dans le budget les allocations et montants qui ont comme destinataires directs ou indirects les enfants.	AA	Les personnes compétentes ont été identifiées au sein de l'administration. [Elles ont été contactées et informées du souhait de mettre sur pied un groupe de travail. Des apports méthodologiques ont été apportés. Cependant, ce projet n'a pas pu être mené plus loin dans l'échéance temporelle du Plan.]	[Non-réalisé]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence V 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>1.2.2 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en matière d'enseignement et de recherche</b>								
<b>FWB 1.2.2.1</b> Vérifier et accroître la disponibilité de statistiques stratifiées relatives au taux d'abandon dans l'enseignement supérieur	JCM		2012	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte V 2- Récolte de nouvelles données 3- Disponibilité des données 4- Utilisation des données					
<b>FWB 1.2.2.2</b> Vérifier et accroître la disponibilité de statistiques stratifiées par sexe et âge relatives aux dispositifs "aide à la réussite"	JCM		En cours	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte 2- Récolte de nouvelles données 3- Disponibilité des données 4- Utilisation des données					
<b>FWB 1.2.2.3</b> Vérifier et accroître la disponibilité de statistiques relatives à l'évolution de l'investissement public par étudiant	JCM		2012	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte V 2- Récolte de nouvelles données V 3- Disponibilité des données V 4- Utilisation des données					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.2.2.4</b> Recueillir des données sur le nombre de futurs enseignants formés aux droits de l'enfant et au contenu du protocole "maltraitance"	JCM		2012	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte 2- Récolte de nouvelles données 3- Disponibilité des données 4- Utilisation des données					
<b>FWB 1.2.2.5</b> Réaliser périodiquement au sein des bases de données des organisations publiques de recherche de la Fédération Wallonie-Bruxelles (universités et FNRS), un état des lieux des centres de recherche et projets de recherche en relation avec l'enfant. Cet état des lieux serait transmis au Groupe CIDE.	JMN/JM	Le projet a été présenté en GP CIDE. Le cabinet [souhaite que le DGNORS et l'OEJAJ se contactent pour le premier état des lieux (bases de données existantes – CREF) et qu'ensuite l'OEJAJ puisse réaliser ces recherches de manière autonome avec éventuellement validation par la direction de la DGENORS si elle le souhaite.]	[Non-réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					
<b>Objectif opérationnel 1.2.3 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en matière de santé</b>										
<b>FWB 1.2.3.1</b> Identifier et élaborer des indicateurs de bien-être chez les enfants dans le cadre du recueil de données socio-sanitaires des services de promotion de la santé à l'école.	FL/JM	[Ce projet doit être réalisé dans le cadre du plan d'informatisation du secteur de la PSE.]	[En cours]	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte 2- Récolte de nouvelles données 3- Disponibilité des données 4- Utilisation des données					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.2.3.2</b> Poursuivre l'analyse du rapport poids/taille (BMI) de la population scolaire, via les bilans de santé (recueil de données PSE), dans le but de disposer d'indicateurs sur lesquels s'appuyer pour orienter notamment la politique de promotion d'une alimentation saine.	FL/JM	[les données sont disponibles à partir des années scolaires 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 respectivement pour les élèves de 1ère maternelle, de 3ème maternelle et de 2ème primaire et qu'elles sont disponibles pour les élèves de 6ème primaire uniquement pour l'année scolaire 2009-2010]	En cours	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte V 2- Récolte de nouvelles données V 3- Disponibilité des données 4- Utilisation des données					
<b>Objectif opérationnel 1.2.4 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en matière de politique de l'enfance</b>										
<b>FWB 1.2.4.1</b> BDMS et rapport d'activité de l'ONE	JMN/JM		Récurrent	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte V 2- Récolte de nouvelles données V 3- Disponibilité des données V 4- Utilisation des données V					X
<b>Objectif opérationnel 1.2.5 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en matière de culture et sport</b>										
<b>FWB 1.2.5.1</b> Mettre à disposition du secteur jeunesse et audiovisuel un état des lieux (cadastre) de l'offre audiovisuelle destinée à la jeunesse. Cet état des lieux se basera notamment sur les principes de la CIDE.	FL/JM	Ce projet a été réorienté vers la réalisation d'un baromètre de la jeunesse dans les médias (cf. projet FWB 2.2.3.2)	2013	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>FWB 1.2.5.2</b> Vérifier et accroître la disponibilité de statistiques stratifiées selon l'âge et le sexe relatives à l'offre audiovisuelle.	FL/JM	Ce projet a été réorienté vers la réalisation d'un baromètre de la jeunesse dans les médias (cf. projet FWB 2.2.3.2)	2013	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte V 2- Récolte de nouvelles données V 3- Disponibilité des données V 4- Utilisation des données V					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.2.5.3</b> Mener une étude sur le harcèlement sexuel dans le milieu sportif en Communauté française et d'éventuelles actions futures tiendront compte de ses résultats.	AA/RC	Suite à une défaillance dans le marché public, l'étude n'a pu être lancée et le budget a été attribué à une autre destination.	Abandonné	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence V 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					
<b>FWB 1.2.5.4</b> Réaliser une étude sur la cohérence entre les politiques culturelles et les attentes des jeunes, dans un objectif de droit à la culture pour tous	FL/JM	L'OPC va réaliser une étude sur l'accessibilité de l'offre culturelle au public jeune.	En cours	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					
<b>Objectif opérationnel</b>										
<b>1.2.6 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en matière d'aide à la jeunesse</b>										

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.2.6.1</b> intégration dans une même base de données (IMAJ) de l'ensemble des données (quantitatives et qualitatives) relatives aux caractéristiques des jeunes et des familles prises en charge en aide à la jeunesse ; ceci permettra d'identifier et d'analyser les éléments disponibles pour apporter des réponses aux recommandations du comité.	EH/RM	Le premier module de la base de données IMAJ qui contient les informations disponibles concernant les jeunes et les parents a été mis en production le 18 avril 2013. Les premières données fiables venant de cette base de données pourront être traitée dans le courant de 2014. [IMAJ est opérationnel pour les informations relatives aux jeunes, leur situation familiale et les mesures de placement qui sont prises à leur égard.] Actuellement, [pour ce qui concerne la dimension administrative et financière de leur prise en charge (notamment le subventionnement des services), les données continuent à être] issues de l'ancienne base de données (Sigmajed).	En cours	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte V 2- Récolte de nouvelles données V 3- Disponibilité des données 4- Utilisation des données					X
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>1.2.7 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en matière d'éducation permanente</b>								

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.2.7.1</b> Réaliser un état des lieux des actions des associations d'éducation permanente qui interviennent en matière de droits de l'enfant.	FL/JM	[Ce projet n'a pas été mis en œuvre. L'administration s'était pourtant déclarée en capacité de le réaliser mais n'a pas reçu l'impulsion du cabinet.]	[Non-réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					
<b>Objectif opérationnel 1.2.8 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en matière d'égalité des chances</b>										
<b>FWB 1.2.8.1</b> Produire périodiquement des statistiques stratifiées par sexe et âge relatives aux personnes victimes de discriminations s'adressant au Centre pour l'égalité des chances et à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes	FL/IS	[ action réalisée annuellement et confié aux instances CECLR et IEFH via protocole de collaboration (IEFH) et accord de coopération (CECLR) et utilisées comme leviers de politiques publiques sous forme d'avis et recommandations et au sein du rapport de suivi portant sur la mise en œuvre du décret de 2009 à 2011 rédigée par la Direction de l'Égalité des Chances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (le 9 février 2012)]	Récurrent	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte V 2- Récolte de nouvelles données V 3- Disponibilité des données V 4- Utilisation des données V					X
<b>Objectif stratégique 1.3 Renforcer les références à la CIDE et ses principes dans la législation</b>										
<b>Objectif opérationnel 1.3.1 Renforcer les références aux droits des enfants dans la législation et les textes de référence</b>										

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.3.1.1</b> Mettre en conformité à la CIDE la législation sur le dopage.	AA/RC	[campagne "ma victoire, c'est sans dopage"]	Réalisé	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE V 2 - Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					
<b>FWB 1.3.1.2</b> Inscrire, dans la Charte éthique du Sport, le principe de non-discrimination et le droit de l'enfant aux loisirs et au repos par et dans la pratique d'un sport.	AA/RC	La Charte est désormais disponible. Sa diffusion est en cours. [Elle évoque explicitement les droits au jeu, aux loisirs et à la non-discrimination.][Une campagne de publicité de 170000euro est prévue]	[Réalisé]	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE V 2 - Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité [V] 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique [V]					X
<b>FWB 1.3.1.3</b> Mission confiée au groupe CIDE d'élaborer un document regroupant et rationalisant la législation régissant les institutions publiques de protection de la jeunesse en Communauté française et améliorant le contenu de celle-ci notamment quant au respect des droits des jeunes.	EH/RM	Action réalisée et clôturée en avril 2012	[2012]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					
<b>FWB 1.3.1.4</b> Intégrer spécifiquement l'aspect droits de l'enfant dans le décret Accueil Temps Libre et soutien à l'accueil extrascolaire, en concertation avec les acteurs du secteur et en se calquant sur le décret EDD et CdV	JMN/JM	En attente d'une évaluation préalable du Décret ATL.	[Non-réalisé]	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE 2 - Modification du cadre légal 3 - Mesures de publicité 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.3.1.5</b> Inclure les droits de l'enfant comme cadre déontologique dans le contrat-type du bénévole en club sportif	AA/RC	[difficultés par rapport au statut asbl, fiscalité, etc. mais promotion des contrats de bénévoles, sensibilisation]	[Réalisé] [Révisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					
<b>Objectif opérationnel 1.3.2 Renforcer le droit à la participation dans la législation</b>										
<b>FWB 1.3.2.1</b> Intégrer le principe de non discrimination dans le décret sport du 8 décembre 2006	AA/RC	Le Décret [a été modifié] mais pas de trace du principe de non-discrimination dans la version consolidée]	[Non-réalisé]	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE V 2 - Modification du cadre légal 3 - Mesures de publicité 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					
<b>FWB 1.3.2.2</b> Envisager la mise en conformité des législations et réglementations visant l'accueil des jeunes au sein des associations de jeunesse dans le cadre de l'évaluation des décrets	EH/IS	Ce projet est postposé au prochain plan.	[Non-réalisé]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					
<b>FWB 1.3.2.3</b> Dresser un inventaire de la législation sur le droit à la participation des élèves dans les décisions les concernant. Sur base de l'inventaire, modifier éventuellement ces législations en vue de se conformer aux prescrits de la CIDE.	MMS/JM	Ce projet n'a pas encore été réalisé en tant que tel, mais peut être rapproché des démarches entreprises par le cabinet et une série de partenaires pour produire une brochure relative au droit scolaire à destination des parents.	[Réalisé][Révisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation + Modifications légales	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif ----- 1- Analyse de la législation au regard de la CIDE [V] 2- Modification du cadre légal 3 - Mesures de publicité 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique					X



Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 1.3.2.4.</b> Modifier le Décret du 4 mars 1991 afin d'y insérer un nouveau titre VIIIbis relatif à la participation et à la prise en compte de la parole des jeunes et des familles quant aux décisions et mesures qui les concernent prises tant par les services agréés que les services publics (SAJ, SPJ, IPPJ) de l'aide à la jeunesse	EH/RM	Projet réalisé, [le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse a été modifié le 29 novembre 2012]	[2012]	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE V 2 - Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					X

## AXE 2 : INFORMATION, FORMATION ET EDUCATION AUX DROITS DE L'ENFANT

légende :

\* **cellules encadrées de rouge** = projets inclus dans le Plan d'actions Droits de l'enfant de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

\*\* **texte en rouge** = modifications des intitulés des projets apportées dans le cadre du suivi du PADE en 2013.

\*\*\* **texte entre [ ]** = informations recueillies lors de l'évaluation finale

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>Objectif stratégique</b>		<b>2.1 Améliorer la prise en compte des droits de l'enfant par les professionnels qui travaillent pour et avec les enfants</b>								
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>2.1.1 Renforcer la formation des professionnels qui travaillent pour et avec les enfants</b>								
<b>FWB 2.1.1.1</b> Organiser annuellement un module de formation sur les droits de l'enfant à destination des membres du GPCIDE	RD	La première journée de formation a été organisée en décembre 2012 et concernait les indicateurs. La [deuxième a eu] lieu en décembre 2013 et trait[ait] de la communication child-friendly. [La troisième s'est tenue en décembre 2014 et avait pour objet trois lectures de la CIDE : sous l'angle du genre, sous langue sémantique et une lecture politique à la lumière de la DPC.] Par ailleurs, il a été proposé d'étendre ce projet et [les invitations aux modules ont été élargies au-delà des membres du GP CIDE].	[Réalisé]	Formation	1- Définition du public-cible V 2- Existence d'un module de formation V 3- Organisation de la formation V 4- Incitants particuliers 5- Certification					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.1.1.2</b> Intégrer les droits de l'enfant dans la formation continue des acteurs de l'enfance et valoriser la formation continue des professionnels de l'accueil de la petite enfance	JMN/JM	Intégration de l'aspect "droits de l'enfant" de manière transversale et notamment via toutes les formations continues proposées autour des référentiels de qualité.	[Récurent]	Formation	1- Définition du public-cible V 2- Existence d'un module de formation V 3- Organisation de la formation V 4- Incitants particuliers 5- Certification					X
<b>FWB 2.1.1.3</b> Améliorer la prise en compte des droits de l'Enfant au sein des services publics par l'introduction, dans le programme général de formation du MCF, d'une formation relative aux droits de l'Enfant à l'attention des membres du personnel concernés.	JMN/AF	Une formation aux droits de l'enfant a été intégrée dans le plan de formation de l'EAP, mais aucun soumissionnaire n'a actuellement répondu à l'appel. [suggestion a été faite par le cabinet d'identifier OEJAJ et DGDE comme organisateur potentiel de la formation « Droits de l'enfants » pour les agents de l'administration, mais sans concrétisation. Notons cependant que le projet 2.1.1.1 a été étendu au-delà des membres du GP CIDE, compensant quelque peu le défaut de réalisation de ce projet.]	[Non-réalisé]	Formation	1- Définition du public-cible V 2- Existence d'un module de formation 3- Organisation de la formation 4- Incitants particuliers 5- Certification					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.1.1.4</b> Renforcer la formation continuée des professionnels de l'accueil dans une logique d'inclusion. Accompagner les professionnels par rapport à l'accueil de la diversité.	JMN/JM	La diversité fait l'objet de deux des cinq axes prioritaires (travail avec les enfants, les jeunes et leur familles dans leur diversité - accessibilité en relation notamment avec la prise en compte des besoins spécifiques et l'inclusion) et la question de l'inclusion et du genre sont retenues comme des notions transversales devant s'inscrire dans toute formation proposée.	Réalisé	Formation	1- Définition du public-cible ✓ 2- Existence d'un module de formation ✓ 3- Organisation de la formation ✓ 4- Incitants particuliers 5- Certification					X
<b>FWB 2.1.1.5</b> Intégrer dans le cadre de la formation des cadres sportifs un module sur les droits de l'enfant.	AA/RC	L'intégration du module "Droits de l'Enfant" s'effectuera via la thématique "Ethique et Déontologie" intégrée dans la formation Moniteurs sportifs-Initiateurs "brevet ADEPS" (cours généraux).	Réalisé	Formation	1- Définition du public-cible ✓ 2- Existence d'un module de formation ✓ 3- Organisation de la formation 4- Incitants particuliers ✓ 5- Certification ✓					X
<b>FWB 2.1.1.6</b> Intégrer, dans le cadre de la révision de la formation initiale des enseignants, un module abordant les droits de l'enfant dans le cursus de tous les futurs enseignants	JCM MMS/JM		[Non-réalisé]	Formation	1- Définition du public-cible ✓ 2- Existence d'un module de formation 3- Organisation de la formation 4- Incitants particuliers 5- Certification					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.1.1.7</b> Inviter la sous-commission formation de la CCOJ à élaborer des recommandations à l'attention des organismes de formation d'animateurs volontaires concernant la formation à l'accueil des jeunes porteurs de handicap	EH/IS	Demande de mise à l'ordre du jour de la sous-commission formation de la CCOJ a été faite le 22/05/2013 pour prise en compte avant fin 2013. Précédemment, le sujet a déjà fait l'objet de discussions en sous-commission et à une collaboration entre opérateurs associatifs et devrait faire l'objet d'un avis de la sous-commission. [En attente depuis lors]	[En attente]		Évaluation, analyse, réflexion, recherche 1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					X
<b>FWB 2.1.1.8</b> S'assurer que les droits de l'enfants sont inclus dans les formations obligatoires initiales et continues via les services des méthodes pour les SAJ-SPJ-IPPJ et via le CAP pour les services agréés. A défaut, les y inclure.	EH/RM	La question des droits de l'enfant fait partie intégrante de la formation des agents de la DGAJ, le décret du 4 mars 1991 reposant sur la Convention. Cette matière est donc vue en formation de base en lien avec le décret.	Récurrent		Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration 1- Cadre légal 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					X
<b>FWB 2.1.1.9</b> Organiser des formations communes entre le personnel éducatif de la Communauté française et le personnel de surveillance du fédéral pour améliorer la prise en charge des jeunes au centre fédéral fermé de Saint-Hubert	EH/RM	Réalisé au moment de l'ouverture du centre (en 2010)	[Réalisé]	Formation	1- Définition du public-cible [V] 2- Existence d'un module de formation [V] 3- Organisation de la formation [V] 4- Incitants particuliers 5- Certification					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.1.1.10</b> Intégrer le genre et la diversité dans les formations initiales et continuées des métiers éducatifs	JCM	Formation de 30h consacrée à l'approche théorique et pratique de la diversité culturelle et la dimension de genre intégrée dans la grille horaire des futurs bacheliers - instituteurs préscolaires et primaires ainsi que des bacheliers - aesi	Poursuite	Formation	1- Définition du public-cible <b>V</b> 2- Existence d'un module de formation <b>V</b> 3- Organisation de la formation <b>V</b> 4- Incitants particuliers 5- Certification <b>V</b>					
	JMN/JM	3 ou 4 modules précis sur la thématique du genre sont organisés sur base annuelle pour une centaine de participants. Néanmoins, s'agissant d'une des 5 thématiques transversales définies dans le plan triennuel de formation, elle est également abordée dans la majorité des modules de formation continue du programme annuel.	Poursuite	Formation	1- Définition du public-cible <b>V</b> 2- Existence d'un module de formation <b>V</b> 3- Organisation de la formation <b>V</b> 4- Incitants particuliers <b>V</b> 5- Certification					X
	EH/IS	Ces thématiques sont intégrées dans les formations existantes.	Récurrent	Formation	1- Définition du public-cible <b>V</b> 2- Existence d'un module de formation <b>V</b> 3- Organisation de la formation <b>V</b> 4- Incitants particuliers 5- Certification <b>V</b>					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
	EV/RM	Une formation à l'approche interculturelle est proposée depuis plusieurs années aux agents de la DGAJ.	Poursuite	Formation	1- Définition du public-cible V 2- Existence d'un module de formation V 3- Organisation de la formation V 4- Incitants particuliers 5- Certification					
	MMS/JM	Ces thématiques se travaillent dans une réflexion transversale sur l'égalité.	Récurrent	Formation	1- Définition du public-cible V 2- Existence d'un module de formation V 3- Organisation de la formation V 4- Incitants particuliers 5- Certification					

Objectif opérationnel		2.1.2 Accroître l'information et la sensibilisation des professionnels qui travaillent pour et avec les enfants								
<b>FWB 2.1.2.1</b> <b>FWB 2.2.1.2</b> Créer un site-portal Droits de l'enfant : www.droitsdelenfant.be	RD	Réflexion [ont eu cours] pour créer un site-portal Droits de l'enfant (www.droitsdelenfant.be), porte d'entrée vers les sites du Délégué général aux droits de l'enfant et de l'OEJAJ, ainsi que vers de l'information sur la CIDE et des ressources externes. [Un CSC a été rédigé et le nom de domaine a été acheté mais ce projet n'a pas été mené plus loin.]	[Non-réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
	<b>FWB 2.1.2.2</b> Poursuivre l'accompagnement de tous les acteurs de l'accueil quant à l'implémentation du code qualité qui promeut la bonne application de la CIDE dans les milieux d'accueil.	JMN/JM	Développement des modalités d'implémentation du code de qualité dans les nouveaux milieux d'accueil de 0 à 3 ans de tous types.	2011	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V				

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans	
						2011	2012	2013	2014		
<b>FWB 2.1.2.3</b> <b>FWB 2.2.1.3</b> Développer la présentation du site web ONE afin de créer des références à la CIDE, notamment en communiquant sur le site de l'ONE lors de la journée CIDE ou en développant une rubrique permanente spécifique dédiée à la CIDE ou lien vers DGDE ou autres sites.	JMN/JM	[Le Festival Zéro18 a par exemple été diffusé via le site web de l'ONE en 2013 et 2014.]	Poursuite		Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					X
<b>FWB 2.1.2.4</b> Adresser à chaque nouveau membre de la CCOJ, de la CCMCJ ou du CJCF un courrier, rédigé en collaboration avec l'OEJAJ, comprenant une information et une brochure de sensibilisation aux Droits de l'enfant .	EH/IS	Suite au renouvellement de ces instances, un courrier a été envoyé aux membres en mai 2014 pour mettre en exergue les articulations entre droits de l'enfant et jeunesse, accompagné d'une brochure d'information.	[2014]		Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible [V] 2- Diffusion de l'information [V] 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					X
<b>FWB 2.1.2.5</b> Intégrer dans le protocole de collaboration entre les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région la sensibilisation des services relevant de la politique de la santé aux droits de l'enfant.	FL	[Aucune information n'a pas être recueillie par rapport à ce projet, qui a dû passer à la trappe dans la régionalisation de la santé en 2014.]	Sans info		Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					X



Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.1.2.6</b> Organiser une présentation, par les représentants du Gouvernement au CSEM, du plan droits de l'enfant, dès novembre 2011, lors d'une séance plénière. Lors de cette présentation, plusieurs aspects pourront être illustrés concrètement : contenu adapté aux enfants dans le site web, formation des animateurs/enseignants aux droits de l'enfant, participation des enfants dans l'élaboration d'outils pédagogiques, etc...).	FL/JM [MMS/J M]		[Non-réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>FWB 2.1.2.7</b> Informer les associations, notamment d'éducation permanente, <b>sur les droits de l'enfant.</b>	FL/JM [MMS/J M]	[Le Cabinet avait suggéré que cette information pourrait notamment s'organiser en lien avec le Festival Zéro18. Cela n'a pas été réalisé.]	[Non-réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.1.2.8</b> Mener une campagne de soutien à la parentalité à destination de l'ensemble des secteurs et valorisant la bientraitance et la protection des enfants contre la violence.	JMN/JM	Plusieurs outils ont été développés : chemin d'enfance, brochure pour les TMS, référentiel soutien à la parentalité. Le projet est lancé, mais c'est un projet ambitieux visant également le moyen et long terme. Les actions d'implémentation sont en cours mais pas terminées. La rédaction de documents complémentaires est en cours.	2012	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers V 4- Retour sur les effets de l'information V					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.1.2.9</b> Organiser une biennale de la transversalité intitulée "Droits dans le cadre" pour mettre en évidence la mutualisation des efforts des acteurs de terrain (PCS, CPAS, AMO et SAJ) dans des actions communes destinées à mieux répondre aux besoins des jeunes et de leur famille.	RD (ET) EH/RM	Objectifs du projet : Collaboration avec la FWB, les AMO et SAJ, et en Wallonie, les CPAS et PCS. Montrer aux jeunes les collaborations existantes entre les différents services. Encourager la transversalité et les partenariats pour améliorer la qualité des services aux citoyens, mettre en lumière de nouvelles façons d'appréhender l'action sociale, renforcer la démarche de cohésion sociale. Axer les initiatives sur les droits fondamentaux dans une perspective d'autonomisation des personnes et non d'assistance... Cet évènement a eu lieu en 2011 [mais ne sera pas réitéré]	2011	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.1.2.10.</b> Informer les communes des enjeux relatifs aux droits de l'enfant au niveau local	RD PF	L'OEJAJ a rédigé une brochure à destination des pouvoirs locaux afin de promouvoir une politique transversale en faveur des droits des enfants et des jeunes. La diffusion [est en cours, notamment] via le Salon des mandataires, les coordinations ATL, les chefs de projets des PCS[, etc. Il avait également été envisagé d'adresser une circulaire aux communes mais ce projet n'a pas encore été réalisé.]	2014	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information [V] 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>Objectif opérationnel</b>										
<b>2.1.3 Faire connaître et développer de nouveaux outils à destination des professionnels qui travaillent pour et avec les enfants</b>										
<b>FWB 2.1.3.1</b> Outiller les professionnels du secteur culturel afin d'atteindre les enfants en situation de pauvreté.	FL/JM		[Sans info]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans	
						2011	2012	2013	2014		
<b>FWB 2.1.3.2</b> Informers les professionnels de l'enfance à propos des outils pédagogiques existants en matière de droits de l'enfant. Cette information sera modulée en fonction des publics (renvoi vers site Web DGDE, OEJAJ, présentation dans les commissions consultatives, ...)	JMN/JM	La promotion des Droits de l'enfant est inhérente aux missions mêmes de l'ONE.	Récurrent		Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>FWB 2.1.3.3</b> Organiser tous les trois ans et en collaboration avec le Service de la Jeunesse, les OJ et CJ, une foire aux outils pédagogiques traitant d'un des axes privilégiés du Plan triennal relatif aux Droits de l'Enfant	EH/IS	[Si des réflexions ont été ébauchées quant aux modalités d'organisation à favoriser, ce projet n'a cependant pas été concrétisé. Les membres de la CCOJ et de la CCMCJ ont cependant reçu une brochure relative aux droits de l'enfant - cf. projet 2.1.2.4]	[Non-réalisé]		Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité [V] 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					X
<b>FWB 2.1.3.4</b> Mettre à disposition des pouvoirs organisateurs [et des centres de vacances] un cahier des charge technique garantissant à chaque [enfant] un repas équilibré pour [le temps de midi à] un prix abordable	FL/JM MMS/JM [JMN]/J M	[Ce projet a été réalisé. Le CSC est disponible en ligne : <a href="http://www.sante.cfwb.be/index.php?id=4298">http://www.sante.cfwb.be/index.php?id=4298</a> . Une campagne d'information et de sensibilisation, ainsi que des formations en collaboration avec les hautes écoles de diététique ont également été prévus.]	2012		Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité [V] 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif [V]					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.1.3.5</b> Mettre en oeuvre à l'ONE et en partenariat avec les organismes régionaux compétents une politique de soutien aux professionnel-le-s qui interviennent auprès des enfants en situation de handicap et de leur famille dans tous les lieux de vie (supports / procédures de référence et moyens spécifiques pour gérer les situations de handicap).	JMN/JM	Signature du Protocole d'accord avec l'AWIPH et PHARE. Mise en place de la Task Force handicap au sein de l'ONE.	Réalisé	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X
<b>FWB 2.1.3.6</b> Afin de lutter contre les inégalités de santé et d'outiller les professionnels de l'accueil en ce sens, développer une recherche sur la réduction des inégalités en matière de santé (périnatalité) et développer des outils spécifiques pour les populations fragilisées.	JMN/JM	L'initiative a été lancée par la Fondation Roi Baudouin. Grâce à ce soutien, l'ONE a pu réaliser cette recherche spécifique dans les résultats devraient être intégrés au prochain contrat de gestion.	2012	Evaluation, analyse, réflexion, recherche + Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence V 3- Réalisation du projet V 4- Utilisation des résultats ----- 1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers V 4- Retour sur les effets de l'information V					X
<b>FWB 2.1.3.7</b> Développer des outils spécifiques de communication en matière de santé de l'enfant pour les populations fragilisées.	JMN/JM	Large diffusion de DVD et fardes de fiches Cera par les référentes éducation à la santé de l'ONE. Diffusion également à l'étranger.	2011	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers V 4- Retour sur les effets de l'information V					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.1.3.8</b> Promouvoir l'utilisation des maisons de village pour des activités destinées aux enfants, notamment dans le cadre des compétences de la FWB	CDA	Identification des freins à l'accès aux maisons de village pour les activités enfants puis conscientiser les Communes pour qu'elles lèvent ces freins. Réalisation d'une brochure. <b>Une diffusion via le secteur de la jeunesse [a été considérée mais sans concrétisation dans l'échéance du plan].</b>	[Réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>FWB 2.1.3.9</b> Mener une réflexion transversale et mettre à disposition des supports et procédures pour les agents qui accompagnent les familles dans leur lieu de vie (domicile, consultations,...) et les professionnels qui accueillent les enfants au quotidien.	JMN/JM	Outil principal : vade-mecum accompagnement pour les TMS	Poursuite	Évaluation, analyse, réflexion, recherche + Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet V 4- Utilisation des résultats ----- 1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers V 4- Retour sur les effets de l'information V					X

**Objectif stratégique** 2.2 Mieux faire connaître au grand public la CIDE et ses principes

**Objectif opérationnel** 2.2.1 Informer et sensibiliser le grand public

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.2.1.1</b> Organiser un événement annuel à l'occasion du 20 novembre: véritable fête populaire qui informe, fait connaître les droits des enfants tout en s'amusant.	RD	Le Festival zéro-18 est un événement annuel entièrement gratuit organisé à l'occasion de la journée des droits de l'enfant. Il propose des spectacles divers (musique, théâtre, cirque, ...) mais aussi un Village des droits de l'enfant où différentes associations informent les enfants de manière ludique sur les droits de l'enfant. L'ensemble du Festival est pensé en termes de promotion et de respect des droits de l'enfant. [L'évènement est organisé à Bruxelles depuis 2011 et à Charleroi depuis 2013.]	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X



Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans	
						2011	2012	2013	2014		
<b>FWB 2.1.2.1</b> <b>FWB 2.2.1.2</b> Créer un site-portal droits de l'enfant	RD	Réflexion [ont eu cours] pour créer un site-portal Droits de l'enfant (www.droitsdelenfant.be), porte d'entrée vers les sites du Délégué général aux droits de l'enfant et de l'OEJAJ, ainsi que vers de l'information sur la CIDE et des ressources externes. [Un CSC a été rédigé et le nom de domaine a été acheté mais ce projet n'a pas été mené plus loin.]	[Non-réalisé]		Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>FWB 2.1.2.3</b> <b>FWB 2.2.1.3</b> Développer la présentation du site web ONE afin de créer des références à la CIDE, notamment en communiquant sur le site de l'ONE lors de la journée CIDE ou en développant une rubrique permanente spécifique dédiée à la CIDE ou lien vers DGDE ou autres sites.	JMN/JM	[Le Festival Zéro18 a par exemple été diffusé via le site web de l'ONE en 2013 et 2014.]	Poursuite		Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					X
<b>FWB 2.2.1.4</b> Inviter la sous-commission de l'information des jeunes à élaborer des recommandations visant la diffusion, notamment par les OJ et CJ, des Droits de l'enfant auprès des jeunes	EH/IS	Ce projet [devait] être lancé à l'occasion du renouvellement des membres de la CCMCJ [mais cela n'a pas été le cas]	[Non-réalisé]		Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<p><b>FWB 2.2.1.5</b> Développer et mettre à jour des outils de communication destinés aux parents et aux enfants sur la protection des mineurs contre les programmes télévisuels susceptibles de nuire à leur épanouissement physique, mental ou moral.</p>	FL/JM	<p>[La campagne "La télé. Un membre de la famille à surveiller" visait à protéger les mineurs face aux contenus télévisuels. Cette campagne incluait un site web <a href="http://www.surveillezlatele.be">www.surveillezlatele.be</a> et un spot diffusé en 2014 sur les télévisions et radios belges. Objectifs : 1) expliquer aux parents les impacts de la télévision sur l'enfant ; 2) rappeler l'existence d'outils de protection tels que les signes d'avertissement (-10, -12, -16 et -18) et le code parental ; 3) insister auprès des parents sur l'importance de ne pas divulguer le code parental à leurs enfants, ni le code d'achat ; 4) encourager les parents à éviter de mettre les enfants de moins de 3 ans devant la télévision.] [autre action rejoignant</p>	[Réalisé]	<p>Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation</p> <p>puis</p> <p>Diffusion, information, promotion, sensibilisation</p>	<p>1- Analyse de la faisabilité</p> <p>2- Mise en œuvre du projet V</p> <p>3 - Dispositif évaluatif</p> <p>-----</p> <p>1- Public-cible V</p> <p>2- Diffusion de l'information V</p> <p>3- Incitants particuliers V</p> <p>4- Retour sur les effets de l'information V</p>					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.2.1.6</b> Imposer aux distributeurs de services audiovisuels non linéaires (vidéo à la demande, télévision de rattrapage, etc...) un système d'accès conditionnel (code parental) protégeant les mineurs envers les images violentes	FL/JM	L'arrêté "relatif à la protection des mineurs contre les programmes télévisuels susceptibles de nuire à leur épanouissement physique, mental ou moral" a été adopté le 21 février 2013.	2013	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					
<b>FWB 2.2.1.7</b> Améliorer la visibilité et l'accessibilité des locaux du DGDE	RD	Fin 2012, le Délégué général aux droits de l'enfant a déménagé rue de Birmingham 66 à 1080 Bruxelles[, dans un quartier plus fragilisé socio-économiquement. Par ailleurs, ce projet devait être étendu à la visibilité et l'accessibilité du DGDE en tant que tel et pas uniquement de ses locaux.]	En cours	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					
<b>FWB 2.2.1.8</b> Relancer une campagne d'information sur le minerval	JCM		[Non-réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.2.1.9</b> Soutenir le site web "enlignedirecte.be" afin d'y mettre en évidence des actions concrètes en lien avec les droits de l'enfant.	RD/PM	La convention entre la DiCS et Enlignedirecte.be conclue en 2011 n'a pas été renouvelée faute de moyens budgétaires. La DiCS reste intéressée et partenaire du comité d'accompagnement de ce projet, pour renforcer les synergies entre la Wallonie et le Délégué aux droits de l'enfant.	2011	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					X

Objectif opérationnel										
2.2.2 Rendre l'information accessible aux enfants et aux jeunes										
<b>FWB 2.2.2.1</b> Inviter la sous-commission de l'information des jeunes à élaborer des recommandations visant l'adaptation, en vue de leur diffusion aux jeunes, d'informations en "childfriendly"	EH/IS		[Non-réalisé]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					
<b>FWB 2.2.2.2</b> Soutenir la <b>promotion</b> de brochures childfriendly dans l'ATL, notamment en renvoyant vers les sites web (ex : DGDE)	JMN/JM	L'ONE met à disposition les brochures de ses partenaires via son site web et ses canaux de diffusion.	Récurrent	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.2.2.3</b> Elaborer un portail FWB childfriendly	RD	[Une recherche a été menée par rapport à l'adaptation des sites web à destination des enfants, en vue d'offrir un cadre méthodologique à ce projet. Celui-ci n'a cependant pas vu le jour.]	[Non-réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>FWB 2.2.2.4</b> Assurer une large diffusion des recommandations de l'ONU, notamment dans sa version "childfriendly"	RD	Impression et diffusion d'une brochure illustrée produite par l'OEJAJ (10 000 exemplaires)	2012	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers V 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>FWB 2.2.2.5</b> <del>Inviter la sous-commission de l'information des jeunes à élaborer des recommandations visant la diffusion, notamment par les OJ et CJ, des Droits de l'enfant auprès des jeunes</del>	EH		Non-complété	<del>Évaluation, analyse, réflexion, recherche</del>	<del>1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats</del>					
<b>FWB 2.2.2.6</b> Favoriser la « traduction » et la diffusion par l'Observatoire des textes <b>notamment</b> législatifs relatifs au secteur de l'accueil temps libre et des politiques de jeunesse en childfriendly	EH/IS JMN/JM	<b>Une réflexion [devait être initiée] sur les contenus informationnels qui mériteraient d'être traduits dans une version childfriendly. [Il n'y a pas eu d'opérationnalisation.]</b>	[Non-réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation <b>puis</b> Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif ----- 1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>FWB 2.2.2.7</b> <b>Suite au rapport d'évaluation,</b> pérenniser les Points d'appui assuétudés à l'école, <b>qui font dorénavant partie des missions des 10 centres locaux de promotion de la santé.</b>	FL/JM		Réalisé	<del>Évaluation, analyse, réflexion, recherche <b>puis</b> Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration</del>	1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet V 4- Utilisation des résultats V ----- 1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.2.2.8</b> Sensibiliser les jeunes à la lutte contre l'homophobie et à la construction des identités sexuelles <i>via les subventions et via la campagne "Discrimination toi-même" lancée en 2010, visant également la lutte contre l'homophobie.</i>	FL/IS	[via les subventions et via la campagne "Discrimination toi-même" lancée en 2010, visant également la lutte contre l'homophobie]	Récurrent	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					X
<b>FWB 2.2.2.9</b> <i>Généraliser progressivement l'EVRAS dans tous les établissements scolaires</i>	FL/JM MMS/JM	<i>Inscription de l'EVRAS dans les missions de l'école et diffusion d'une circulaire d'info. Protocole de collaboration entre les régions et la FWB. Mise en place des Points d'appui EVRAS dans les centres locaux de promotion de la santé.</i>	2013	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif					
<b>Objectif opérationnel</b>										
<b>2.2.3 Améliorer la participation des enfants</b>										

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<p><b>FWB 2.2.3.1</b> Soutenir une émission TV quotidienne sur la RTBF et/ou les télévisions locales valorisant la participation et l'expression individuelles ou collectives des jeunes, tout en incluant une démarche d'éducation au média télévisuel.</p>	FL/JM EH/IS	Ce projet n'a pas été mis en œuvre. Notons cependant que concernant la RTBF, un dialogue entre des représentants du secteur de la jeunesse et les responsables de la RTBF a été entrepris et aurait permis, aux dires des acteurs, une meilleure prise en compte de la jeunesse dans le nouveau contrat de gestion.	[Non-réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					
<p><b>FWB 2.2.3.2</b> Réaliser un vade-mecum de communication entre le secteur jeunesse et les médias. L'objectif est de faciliter le dialogue entre le secteur de la jeunesse et les médias en vue d'uniformiser les pratiques de communication entre eux.</p>	FL/JM EH/IS RD	Un principe de dialogue entre la rtbf et le secteur jeunesse a été inscrit dans le contrat de gestion de la rtbf. Un baromètre de l'image des jeunes dans les médias est en réalisation afin d'entamer le dialogue avec les éditeurs. Un guide des bonnes pratiques accompagnera les résultats du baromètre.	2013	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.2.3.3</b> Afin de promouvoir dès le plus jeune âge les conditions et éléments favorisant le développement de l'enfant en vue d'optimiser ses capacités de participation, intégrer cet aspect dans le référentiel "Soutien à la parentalité" ; Poursuivre la diffusion des brochures repères.	JMN/JM EH/RM	Le référentiel "Soutien à la parentalité" a été publié fin 2012. Il a été réalisé par l'ONE, la DGAJ et le DGDE. Il est destiné aux professionnels en contact avec les parents et les futurs parents, leurs enfants et aux parents eux-mêmes.	2012	Modifications légales puis Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Analyse de la législation au regard de la CIDE 2- Modification du cadre légal 3 - Mesures de publicité 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique ----- 1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers V 4- Retour sur les effets de l'information V					X



Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<p><b>FWB 2.2.3.4</b> Évaluer, avec le concours du Conseil de la Jeunesse de la Communauté française, le fonctionnement des structures de concertation locale des enfants et des jeunes et proposer un cadre qui garantisse le fonctionnement de ces structures partout où elles peuvent être mises sur pied.</p>	EH/IS	<p>Dans le cadre de ses missions et du renforcement de son action avec les conseils locaux de la jeunesse, le CJCF [devait être] invité, après prise de fonction de sa nouvelle Assemblée générale, à entamer une démarche de recensement et d'évaluation des dispositifs de participation locale des jeunes et à proposer des balises qualitatives et méthodologiques de fonctionnement. [Néanmoins, les difficultés de gestion rencontrées par cet organe ont éclipsé ce projet. Le CRECCIDE, asbl coordonnant les conseils locaux d'enfants et de jeunes ont quant à eux exprimé une leur ouverture vis-à-vis de ce projet, mais l'impulsion politique n'est pas venue.]</p>	[Non-réalisé]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche + Modifications légales	<p>1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats ----- 1- Analyse de la législation au regard de la CIDE V 2- Modification du cadre légal 3 - Mesures de publicité 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique</p>					X
<p><b>FWB 2.2.3.5</b> Promouvoir la participation des enfants dans l'ATL.</p>	JMN/JM	L'ONE renvoie à l'analyse des besoins qui prend en compte les demandes des enfants et qui est analysé par l'OEJAJ	Récurrent	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	<p>1- Cadre légal 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats</p>					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.2.3.6.</b> Recueillir la parole des enfants fréquentant les écoles de devoirs	JMN/JM	Ce projet est repris dans le nouveau programme de recherche de l'ONE. Il n'a cependant pas été initié dans l'échéance temporelle du Plan.	[Non-réalisé]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					

**Objectif stratégique 2.3 Éduquer aux droits de l'enfant**

**Objectif opérationnel 2.3.1 Éduquer aux droits de l'enfant**

<b>FWB 2.3.1.1</b> Poursuivre la réflexion, avec les acteurs de terrain (dont les enseignants), sur l'approche "droits de l'enfant" dans l'apprentissage en collaboration avec l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	MMS	Réintégrer dans une démarche plus large (cf. projet 2.3.2.2.)	Non-complété	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1-Cadre légal 2-Ressources 3-Bénéficiaires du projet ou autres résultats					
<b>FWB 2.3.1.2</b> Construire avec les acteurs concernés un plan d'actions relatif à l'éducation aux droits de l'enfant dans le cadre scolaire (les buts de l'éducation, les contenus des programmes et les formations).	MMS	Réintégrer dans une démarche plus large (cf. projet 2.3.2.2.)	Non-complété	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1-Analyse de la faisabilité 2-Mise en œuvre du projet 3-Dispositif évaluatif					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 2.3.1.3</b> Réfléchir avec les acteurs de terrain et l'administration aux incitants à mettre en place pour assurer l'utilisation des dispositifs d'information, d'éducation et de formation aux droits de l'enfant. Apporter dans ce cadre suffisamment d'attention à l'approche child friendly et child participative!	MMS	Réintégrer dans une démarche plus large (cf. projet 2.3.2.2.)	Non complété	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					
<b>Objectif opérationnel 2.3.2 Éduquer à la citoyenneté</b>										
<b>FWB 2.3.2.1</b> Mieux articuler les différentes initiatives et apprentissages liés à l'éducation à la citoyenneté dans son sens large via la création d'un poste de chargé de mission "Education à la citoyenneté" à la DGEO.	MMS/JM		2011	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif					
<b>FWB 2.3.2.2</b> Mettre en place une démarche globale et transversale d'éducation à la citoyenneté, qui intègre l'éducation aux droits de l'enfant. Cette démarche systémique intégrera l'ensemble des acteurs dans une perspective participative, veillera à la coordination et à la mutualisation des outils et inclura la formation des intervenants.	MMS/JM	Une réflexion transversale a été entamée, sous le pilotage du service citoyenneté. [Une recherche a également été réalisée sous l'égide de l'OEJAJ en 2014, pour faire l'état des lieux de l'éducation à la citoyenneté démocratique, aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant en FW-B.]	En cours	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif					

## AXE 3 : LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LES DISCRIMINATIONS

légende :

\* **cellules encadrées de rouge** = projets inclus dans le Plan d'actions Droits de l'enfant de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

\*\* **texte en rouge** = modifications des intitulés des projets apportées dans le cadre du suivi du PADE

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>Objectif stratégique</b>		<b>3.1 Garantir à chaque enfant un niveau et une qualité de vie suffisants (article 27 CIDE)</b>								
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>3.1.1 Lutter contre la pauvreté infantile</b>								
<b>FWB 3.1.1.1</b> <b>FWB 1.1.2.7</b> Instituer un groupe de travail intercabineaux chargé d'analyser les conclusions des travaux sur la pauvreté infantile réalisés dans le cadre de la présidence belge de l'Union Européenne et d'intégrer les recommandations en lien avec les droits de l'enfant dans le plan d'action "droits de l'enfant" via les évaluations régulières de celui-ci	RD	Le Plan interfédéral de Lutte contre la Pauvreté infantile s'inscrit en lien avec ce projet. Les projets wallons et de la FWB proposés dans le cadre de ce Plan proviennent majoritairement du PADE.	[Réalisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1- Mission confiée à une instance 2- Analyse des correspondances initiée V 3- Projets et objectifs communs V 4- Modalités communes de suivi et d'évaluation V					X
<b>FWB 3.1.1.2</b> <b>FWB 1.1.2.8</b> Assurer le suivi des recommandations relatif à la situation des Roms en Belgique et intégrer les recommandations en lien avec les droits de l'enfant dans le plan d'action "droits de l'enfant" via les évaluations régulières de celui-ci	RD		[Non-réalisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1- Mission confiée à une instance 2- Analyse des correspondances initiée 3- Projets et objectifs communs 4- Modalités communes de suivi et d'évaluation					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.1.1.3</b> Rendre l'information accessible aux publics précarisés dans les consultations ONE en développant des outils spécifiques, fiches thématiques, DVD,... dans le cadre de la poursuite de la mission de suivi préventif universel ONE (gratuité) et le suivi renforcé lorsque cela s'avère nécessaire.	JMN/JM	Diffusion de fiches thématiques (Cera, sans écrits) et de plusieurs DVD (visite à domicile, rôle du référent maltraitance, rôle du bénévole en consultation). Projet novateur, s'adressant au public ne maîtrisant pas la langue (étranger ou illettré). Les médias développés rencontrent un intérêt au niveau international (Roumanie, Maroc, etc....).	Poursuite	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers V 4- Retour sur les effets de l'information					X
<b>FWB 3.1.1.4.</b> Sensibiliser les jeunes à l'éducation à la consommation responsable notamment via la réalisation et diffusion d'une mallette de sensibilisation aux effets négatifs du surendettement, à destination des enfants.	ET MMS/JM	Cette mallette sera diffusé via le milieu scolaire. A l'école, cette démarche s'inscrit dans la démarche transversale et plus large d'éducation à la citoyenneté et au bien-être.	[En cours]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation + Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif ----- 1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information [V] 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					

Objectif stratégique	3.2 Assurer à tous les parents, quels que soient leur situation et leur statut, l'aide
Objectif opérationnel	3.2.1 Faciliter la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle dans la fonction publique régionale

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.2.1.1</b> Instaurer pour le personnel du MCF d'un droit à un congé rémunéré à mi temps dans les 2 mois qui précèdent la date prévisible de la naissance d'un enfant. A cette fin, l'AGCF du 2/06/2004 relatif aux congés et aux absences des agents des Services du Gouvernement sera modifié.	JMN/AF		Réalisé	Modifications légales	1- Analyse de la législation au regard de la CIDE [V] 2- Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité V 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique V					X
<b>FWB 3.2.1.2</b> Augmenter le nombre de jours de congés de paternité pour passer de 10 jours à 15 jours tant pour les statutaires que les contractuels. A cette fin, l'AGCF du 2/06/2004 relatif aux congés et aux absences des agents des Services du Gouvernement sera modifié.	JMN/AF		Réalisé	Modifications légales	1- Analyse de la législation au regard de la CIDE [V] 2- Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité V 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique V					X
<b>NEW</b> Permettre les pauses d'allaitement jusqu'au moment où l'enfant atteint l'âge de [12] mois. A cette fin, le code de la Fonction publique sera modifié.	JMN/AF		[Réalisé]	Modifications légales	1- Analyse de la législation au regard de la CIDE [V] 2- Modification du cadre légal [V] 3 - Mesures de publicité 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique					X
<b>FWB 3.2.1.3</b> Étendre aux membres du personnel stagiaires la possibilité de prendre un congé parental sous la forme d'une interruption de carrière. A cette fin, l'AGCF du 15/09/2006 relatif au congé pour interruption de carrière dans les services du Gouvernement sera modifié.	JMN/AF		Réalisé	Modifications légales	1- Analyse de la législation au regard de la CIDE [V] 2- Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité V 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique V					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.2.1.4</b> Développer le télétravail au sein de la FWB et dans ce cadre, donner une priorité aux demandes justifiées par des raisons d'ordre familial.	JMN/AF RD		Réalisé	Modifications légales	1- Analyse de la législation au regard de la CIDE [V] 2- Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité V 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique V					X
<b>Objectif opérationnel 3.2.2 Développer les offres d'accueil d'enfants</b>										
<b>FWB 3.2.2.1</b> Développer l'offre d'accueil flexible, d'urgence et en halte-accueil	JMN/JM	Une étude préalable a été réalisée par la Fondation Roi Baudouin et par l'ONE. Maintien et développement de l'accueil flexible et d'urgence. Maintien de l'offre via subside partielle en novembre 2010. [L'article 66 du contrat de gestion prévoit la révision globale de la réglementation et notamment "la gestion des modalités de subventions de l'accueil occasionnel, flexible, d'urgence ( ...) en lien avec l'intégration du Fesc.]	[En cours]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence V 3- Réalisation du projet [V] 4- Utilisation des résultats [V]					X
<b>FWB 3.2.2.2.</b> Créer 16000 nouvelles places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans à l'horizon 2022, afin de mieux répondre à la demande	JMN/JM AA	Plan Cigogne	En cours	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					X
<b>Objectif opérationnel 3.2.3 Offrir des services d'aide oeuvrant à la réalisation de leurs droits aux jeunes et à leurs familles</b>										

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.2.3.1</b> Mettre en place des équipes de permanence dans les SAJ qui permettent de répondre rapidement et adéquatement aux demandes qui leur sont adressées	EH/RM	une permanence sociale destinée à accueillir les demandes, les analyser et ensuite, décider de l'opportunité d'une réorientation vers des services de première ligne est en place dans l'ensemble des SAJ	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité [V] 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					X
<b>FWB 3.2.3.2</b> Mettre en place un mécanisme d'intervention intensive et d'urgence en famille pour les situations inquiétantes concernant de jeunes enfants	EH/RM	[L'arrêté relatif aux SAIE du 10 octobre 2013 prévoit que les services peuvent exercer une mission complémentaire d'intervention intensive en famille pour la prise en charge d'enfants de 0 à 6 ans en situation de négligence grave, potentielle ou avérée, ou encore de maltraitance (cette missions peut aussi être exercée dans le cadre d'une situation d'urgence). Ceci permet une pérennisation de ce mode d'intervention.]	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité [V] 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					X



Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.2.3.3</b> Promouvoir la transparence et la transmission des écrits professionnels dans l'aide à la jeunesse	EH/RM		[Récurrent]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					X
<b>FWB 3.2.3.4</b> Favoriser les actions de prévention et de soutien à la parentalité, ainsi que les coordinations intersectorielles entre professionnels	EH/RM	Voir également le référentiel "soutien à la parentalité" réalisé par l'ONE, la DGAJ et le DGDE (cf. projet 2.2.3.3)	[Récurrent]	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal [V] 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					X
<b>FWB 3.2.3.5</b> Mener via les AMO des actions de prévention spécifique avec les familles précarisées	EH/RM		[Récurrent]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					X
<b>FWB 3.2.3.6</b> Conclure et diffuser un protocole de collaboration entre les CPAS et les conseillers et directeurs et développer des formations communes entre les 2 secteurs organisées par arrondissement	EH/RM	[le protocole cadre de collaboration entre les CPAS et les Conseillers et Directeurs de l'aide à la jeunesse a été approuvé par le Gouvernement conjoint interfrancophone régional et communautaire du 3 mai 2012 ; infos à obtenir concernant le point relatif à des formations communes entre les deux secteurs]	[Réalisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1- Mission confiée à une instance [V] 2- Analyse des correspondances initiée [V] 3- Projets et objectifs communs [V] 4- Modalités communes de suivi et d'évaluation ----- 1- Définition du public-cible V 2- Existence d'un module de formation 3- Organisation de la formation 4- Incitants particuliers 5- Certification					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.2.3.7</b> Améliorer les outils et instruments mis à la disposition du jeune en autonomie pour accéder à des logements à bas loyers (ADIL, ADEL, Fonds du logement, AIS)	JMN EH/RM	[Renforcement et extension des collaborations entre les services d'aide à la jeunesse et les Agences Immobilières Sociales pour la prise en compte des intérêts des mineurs en autonomie et leur rendre accessibles des logements de leurs parcs locatifs, en Wallonie et à Bruxelles. Des points de priorités pour l'accès à un logement social existent depuis janvier 2013 (voir AGW du 06/09/2007 modifié par agw du 19 juillet 2012). Les mineurs en autonomie peuvent bénéficier des ADELS depuis le 2 mars 2014 (cf agw du 21/01/1999 modifié par agw du 6 février 2014)]	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité [V] 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.2.3.8</b> Mettre en place un fonds à l'attention des services agréés de l'aide à la jeunesse leur permettant d'avancer la garantie locative pour les jeunes suivis en autonomie, ainsi que des frais de première installation	EH/RM	réalisé, fonds créé en 2013, les subventions seront versées aux services en janvier 2014	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					X

**Objectif stratégique** 3.3 Garantir à chaque enfant un accueil, un enseignement et une éducation de qualité

**Objectif opérationnel** 3.3.1 Veiller à la bonne application de l'article 100 du décret mission relatif à la gratuite de l'enseignement

<b>FWB 3.3.1.2</b> Mettre en œuvre le décret sur le fonds voyages scolaires	MMS/JM		[Sans info]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					X
<b>FWB 3.3.1.3</b> Evaluer et ajuster le cas échéant la mesure régissant la participation aux classes vertes et de dépaysement.	MMS/JM		[Sans info]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence V 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					X
<b>FWB 3.3.1.4</b> Renforcer l'information relative aux frais scolaires fournies aux écoles et aux familles et objectiver les frais scolaires réclamés aux familles, ainsi que garantir leur transparence	MMS/JM	Modification décrétele et diffusion de l'info via circulaire	[Réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1 - Public -cible V 2 - Diffusion de l'information 3 - Incitants particuliers 4 - Retour sur les effets de l'information					X

**Objectif opérationnel** 3.3.2 Lutter contre les inégalités de résultats dues à la situation de l'enfant

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.3.2.1</b> Réaliser une étude sur l'apprentissage du français par les enfants de migrants (les résultats de l'étude pourront être répercutés auprès des acteurs de l'Education permanente, des centres culturels, des bibliothèques, des écoles de devoirs)	MMS FL	L'étude a été commanditée par le service de la langue à l'Ulg et réalisée. Par ailleurs, le service du pilotage de l'enseignement a réalisé une brochure intitulée "Enseigner à des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement", qui est en cours d'impression et sera diffusée en 2014.	Réalisé	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif					X
<b>FWB 3.3.2.2</b> poursuivre la mise en œuvre du décret encadrement différencié du 30 avril 2009	MMS/JM		Poursuite	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.3.2.3</b> Bloquer le montant du minerval et garantir un minerval "zéro" pour les boursiers	JCM	Le projet a été réalisé dès la rentrée académique 2010-2011. Les dispositifs assurant la gratuité pour les boursiers et le blocage du montant du minerval ont été établis par le décret du 19 juillet 2010 relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur. Ce même décret contient la disposition relative à l'accessibilité des supports de cours écrits et l'impression gratuite de ces supports et autres documents pédagogiques pour les étudiants boursiers (à partir de l'année académique 2010-2011 pour les étudiants de 1ère année d'études menant au grade de bachelier et à partir de l'année académique 2011-2012 pour les autres années d'études).	Poursuite	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.3.2.4</b> Orienter les élèves primo-arrivants en tenant compte de leurs acquis scolaires	MMS/JM	Décret du 18 mai 2012 visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA). Les 74 DASPA ont été pérennisés.	2012	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					X
<b>FWB 3.3.2.5</b> Accorder une attention particulière à l'orientation des enfants vers l'enseignement spécialisé et sensibilisation à la dimension de genre dans les orientations.	MMS/JM	Les projets 3.3.2.5. et 3.3.3.3. devraient être abordés de manière transversale, dans une réflexion multidimensionnelle de l'orientation des élèves.	[Récurrent]	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					X
<b>FWB 3.3.2.6</b> Favoriser l'accrochage scolaire des enfants de familles Rom	MMS/JM	dans la cadre de la démarche globale d'accrochage scolaire et valorisation du travail des médiateurs scolaires Roms	[Récurrent]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					X
<b>FWB 3.3.2.7</b> Remédier aux difficultés liées à la maîtrise du français des enfants d'immigrés	MMS	Ce projet est mis en œuvre de manière analogue au projet 3.3.2.1.	Non avenu	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet V 3- Dispositif évaluatif					X
<b>FWB 3.3.2.8</b> Inciter à l'utilisation du site de messagerie à destination des enfants "www.zou.be"	RD	Ce projet n'a pas été lancé, faute d'impulsion politique.	[Non-réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>FWB 3.3.2.9</b> Lutter contre le redoublement des jeunes enfants	MMS/JM	Projet D'écol'âge	En cours	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif					
<b>Objectif opérationnel 3.3.3 Rendre notre enseignement le plus inclusif possible</b>										

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.3.3.1</b> Augmenter chaque année le nombre d'écoles accessibles aux enfants souffrant d'un handicap via les programmes de subventionnement existants.	JMN/JM	Chaque année, en collaboration avec Cap48, trois nouvelles écoles sont rendues accessibles.	Récurrent	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V					
<b>FWB 3.3.3.2</b> Veiller dans les nouvelles constructions à favoriser l'accessibilité des enfants à mobilité réduite mais aussi de ceux qui présentent un autre handicap. Dans le cadre de cette démarche, une association spécialisée (qui sera connue une fois le marché attribué) sera, dans l'avenir, consultée sur tous les projets de nouvelles constructions.	JMN/JM	Pour toutes les constructions de nouvelles écoles, le cahier des charges prévoit leurs adaptations aux enfants à besoins spécifiques. La Wallonie subventionne l'asbl GAMAH pour accompagner l'administration de l'urbanisme en matière d'accessibilité aux PMR des bâtiments publics en construction (dont les écoles).	Récurrent	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V					
<b>FWB 3.3.3.3</b> <del>Intégrer la dimension de genre dans les processus d'orientation des élèves</del>	MMS	<del>A articuler avec le projet 3.3.2.5, dans une approche plus large de l'orientation scolaire adéquate des élèves.</del>	Non-avenu	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet V 3- Dispositif évaluatif					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.3.3.4</b> Encourager la production d'outils pédagogiques et de manuels scolaires dépourvus de stéréotypes	MMS/JM FL/IS	Réalisé au niveau de l'enseignement via l'agrément des manuels scolaires. La direction de l'égalité des chances a en parallèle réalisé une recherche, avec l'inspection, qui a donné lieu à un colloque "sexes et manuels", ainsi qu'à un vade-mecum pour éviter les stéréotypes de genre dans les manuels scolaires. Enfin, le service de l'enseignement à distance coordonne une base de données reprenant tous les outils pédagogiques visant à lutter contre les stéréotypes.	Récurrent	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V					
<b>FWB 3.3.3.5</b> Favoriser l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement	MMS/JM		[Récurrent]	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal V 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V					X
<b>FWB 3.3.3.7</b> Promouvoir les projets d'école ayant pour objectif d'améliorer le bien-être de tous les intervenants de l'école	MMS/JM	Cellules Bien-être	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité [V] 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif V					



Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.3.3.8</b> Adopter un décret de collaboration entre l'enseignement et l'aide à la jeunesse pour favoriser l'accrochage scolaire, le bien-être des jeunes, l'orientation et prévenir les violences à l'école	EH MMS	[e décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation a été adopté le 21 novembre 2013 et est entré en vigueur le 1er septembre 2014 ]	[Réalisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance V 2 - Analyse des correspondances initiée V 3 - Projets et objectifs communs V 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation					
<b>Objectif stratégique</b>		<b>3.4 Lutter contre les inégalités de santé entre les enfants (art.24 CIDE)</b>								
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>3.4.1 Via les écoles</b>								
<b>FWB 3.4.1.1</b> Accorder une attention particulière à la qualité de l'air dans les écoles.	JMN/JM	Prise en compte de cette problématique dans la construction de nouvelles écoles. [+ campagnes spécifiques : par exemple, un appel à projet a été lancé pour les écoles de devoirs]	Récurrent	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration + Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V ----- 1- Public-cible 2- Diffusion de l'information [V] 3- Incitants particuliers [V] 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>3.4.2 Via le suivi des jeunes enfants (ONE)</b>								

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<p><b>FWB 3.4.2.1</b> Promouvoir la santé mentale de la future-mère et du jeune enfant dans le cadre des PSP et encourager le dépistage des troubles du langage. Dans ce cadre, développer des partenariats; mettre en place des formations adéquates des intervenants concernés; informer du public; mettre en place une recherche action sur le développement du langage.</p>	JMN/JM	2011 : Etude de faisabilité d'un programme relatif à la santé mentale et aux troubles du langage au sein des Consultations et sensibilisation des professionnels de terrain et des parents. 3 recherches-actions préliminaires commanditées par le service Etudes et Stratégies de l'ONE (1. La méthodologie de formation des médecins, 2. Ampleur et type de pathologies mentales dans la petite enfance, 3. Retrait relationnel du jeune enfant en Consultation de Nourrissons) + 1 recherche en cours: évaluation du développement du langage des enfants fréquentant les structures ONE : modèle d'intervention. Création d'un module de formation.	2011	Evaluation, analyse, réflexion, recherche + Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation + Diffusion, information, promotion, sensibilisation + Formation	1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence V 3- Réalisation du projet V 4- Utilisation des résultats V ----- 1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V ----- 1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers V 4- Retour sur les effets de l'information ----- 1- Définition du public-cible V 2- Existence d'un module de formation V 3- Organisation de la formation V 4- Incitants particuliers V 5- Certification V					X
<p><b>FWB 3.4.2.2</b> Expérimenter un nouveau modèle de suivi de la santé des enfants en milieu d'accueil dans le cadre de la poursuite du suivi préventif dans les CPN, CE et finaliser la réflexion concernant le suivi en milieu d'accueil.</p>	JMN/JM	Juillet 2011: Conception et expérimentation d'un nouveau modèle de suivi de la santé des enfants dans tous les types de milieu d'accueil 0 à 3 ans.	Poursuite	Évaluation, analyse, réflexion, recherche + Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence V 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats ----- 1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.4.2.3</b> Mettre en place une réforme du secteur des Consultations prénatales de l'ONE, dans le cadre de la poursuite de la mission de suivi préventif universel ONE (gratuité) et le suivi renforcé lorsque cela s'avère nécessaire.	JMN/JM	Jun 2011: Après les concertations réalisées (voir fiche 006.3.2), le projet d'arrêté portant réforme des consultations prénatales a été rédigé en vue de donner une base réglementaire au plan d'action. <b>Projets pilotes en cours dans certaines consultations.</b> [Cette réforme a été intégrée dans le contrat de gestion (art. 17 à 23).]	En cours	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif [V]					X
<b>Objectif stratégique</b>		<b>3.5 Garantir à tous les enfants le droit au repos et aux loisirs, à la culture et au sport (art. 31 CIDE)</b>								
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>3.5.1 droit à la culture et aux loisirs</b>								
<b>FWB 3.5.1.1</b> Évaluer la mesure de gratuité d'accès des musées pour les groupes scolaires et les OJ et l'amplifier s'il y échet.	FL/JM	[Une évaluation de la gratuité des musées les premiers dimanches du mois a été réalisé par l'OPC. Une évaluation du Décret Culture-Ecole est prévu. Ces projets rejoignent les objectifs du projet initial mais de manière révisée.]	[Réalisé] [Révisé]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission [V] 2- Méthodologie/cadre de référence [V] 3- Réalisation du projet [V] 4- Utilisation des résultats					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.5.1.2</b> Inciter les fédérations sportives à organiser des modules d'initiation en milieu scolaire	AA/RC	[en collaboration avec des fédérations sportives a été développé un kit pédagogique pour animations dans les écoles en dehors du cours d'éducation physique. Budgets débloqués en nov. 2013 via appels à projets, sera évalué sur base du rapport d'activités des conventions pluriannuelles]	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité [V] 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					
<b>FWB 3.5.1.3</b> Elaborer en concertation avec l'OEJAJ et les politiques de cohésion sociale des indicateurs d'accès des jeunes à une offre d'animation et d'information socio-culturelle locale	EH/IS	Projet entamé, via des outils de cartographies interactives, mais n'a pas abouti pour des raisons organisationnelles	[Non-réalisé]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission [V] 2- Méthodologie/cadre de référence [V] 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					X
<b>Objectif stratégique</b>		<b>3.6 Garantir le respect des droits de l'enfant dans le cadre des procédures de placement</b>								
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>3.6.1 Veiller à la réalisation des droits des enfants placés en familles d'accueil</b>								

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.6.1.1</b> Donner suites aux tables rondes, qui ont été organisées de septembre à octobre 2011, autour de 5 thématiques issues de la recherche commanditée par la Fondation Roi Baudouin (accueil familial et logiques administratives ; encadrement de l'accueil familial ; travail avec les familles d'origine ; missions générales des SPF et critères objectifs d'orientation vers un placement en famille d'accueil ou en institution).	EH/RM	A la suite des recommandations des tables rondes, les services de placement familial ont été renforcés en personnel dès fin 2011 de manière à améliorer leur norme d'encadrement. Dans une seconde étape, (cf. ancien projet 3.6.1.2) [l'arrêté relatif aux services de placement familial sera remplacé au 1er janvier 2016 par un nouvel arrêté daté du 8 mai 2014 relatif aux services d'intervention et d'accompagnement en milieu familial]	En cours	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif					
<b>FWB 3.6.1.2</b> Les services de placement familial seront renforcés en personnel dès fin 2011 de manière à améliorer leur norme d'encadrement. Leur réglementation sera modifiée dans une seconde étape.	EH	Projet donnant également suite aux tables rondes (cf. projet FWB 3.6.1.1.)	Non-venu	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration *** Modifications légales	1- Cadre légal <del>—</del> ✓ 2- Ressources <del>—</del> ✓ 3- Bénéficiaires du projet ou autres-résultats ----- 1- Analyse de la législation au regard de la CIDE <del>—</del> ✓ 2- Modification du cadre légal <del>—</del> ✓ 3- Mesures de publicité 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique <del>—</del> ✓					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.6.1.3</b> Lancement d'une campagne de sensibilisation et de recrutement de nouvelles famille d'accueil en novembre 2011.	EH	Première campagne lancée en 2012. Une nouvelle campagne sera menée de juin 2013 à décembre 2013 (affichage, tv locales, ciné-débats, campagne stib et tec, association à l'opération beau vélo de ravel). <b>Un stand a également été installé lors du Festival Zéro18 2013 et 2014 (cf. projet 2.2.1.1.).</b>	2012	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif					
<b>Objectif opérationnel 3.6.2 Faire en sorte que le placement du jeune soit adapté à sa situation et respectueux de ses droits</b>										
<b>FWB 3.6.2.1</b> Prévenir les renvois entre secteurs dans la prise en charge des enfants	ET EH/RM	Collaboration Awiph-Aide à la jeunesse via le programme "Jardin pour tous" [voir aussi le protocole de collaboration]	[En cours]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					
<b>FWB 3.6.2.2</b> Initier un groupe de travail visant à favoriser le maintien du lien entre les enfants placés et/ou séparés d'un ou de ses parents se trouvant en situation de pauvreté	EH/RM	réalisé, GT clôturé en novembre 2013, rapport disponible	[Réalisé]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission [V] 2- Méthodologie/cadre de référence [V] 3- Réalisation du projet [V] 4- Utilisation des résultats					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>Objectif stratégique 3.7 Optimiser les procédures d'adoptions internationales et nationales d'enfants afin de leur</b>										
<b>FWB 3.7.1.1</b> Analyser les recommandations relatives à l'adoption issues des tables rondes "adoption" et des focus groupes regroupant des adoptants <b>et traduction dans un décret modifiant le décret du 31 mars 2004</b>	EH/RM	[Le décret du 5 décembre 2013 modifiant le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption est entré en application le 1er juillet 2014. L'arrêté d'application du 8 mai 2014 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2005 relatif à l'adoption a été modifié et est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ces modifications ont été annoncées sur le site internet de la Direction de l'adoption, dans notre newsletter et un nouveau Vade Mecum à l'attention des candidats adoptants a été réalisé. Il n'y a pas d'impact budgétaire.]	[Réalisé]	Modifications légales	1- Analyse de la législation au regard de la CIDE [V] 2- Modification du cadre légal [V] 3 - Mesures de publicité [V] 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.7.1.2</b> Améliorer la procédure d'adoption interne via une modification de la loi en prenant pour base l'avis rendu en la matière par le COSA (concertation avec le fédéral en cours).	EH/RM	<i>Réunions de la Commission de concertation avec le cabinet de la Justice. [Ce projet [a été suspendu dans l'attente de la mise en place des gouvernements. Il devrait être relancé avec le Ministre de la Justice.]</i>	[en cours]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations + Modifications légales	1 - Mission confiée à une instance [V] 2 - Analyse des correspondances initiée 3 - Projets et objectifs communs 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation --- 1- Analyse de la législation au regard de la CIDE 2- Modification du cadre légal 3 - Mesures de publicité 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique					X
<b>FWB 3.7.1.3</b> Organiser un groupe de travail interne au secteur de l'aide à la jeunesse sur les projets de vie pour les enfants abandonnés de fait ou victimes de maltraitances ou de négligences grave afin de faire l'état des lieux de cette problématique ; - dans un second temps, intégrer cette réflexion à la concertation en cours au fédéral sur la réforme de la procédure de l'adoption interne	EH/RM	[Il n'y a pas de groupe de travail spécifique mis en place mais la Direction de l'Adoption organise des rencontres avec les SAJ et SPJ des différents arrondissements judiciaires afin de les informer sur la procédure d'adoption en Belgique. A ce jour, la Direction de l'adoption a rencontré les SAJ et SPJ de Tournai, Neufchâteau et Arlon. Une rencontre avec les services de Tournai est prévue en novembre 2014 ; et les services de Verviers et Bruxelles sont en cours de programmation pour 2015.]	[en cours][révisé]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission [V] 2- Méthodologie/cadre de référence [V] 3- Réalisation du projet [V] 4- Utilisation des résultats					



Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>Objectif stratégique 3.8 Lutter contre la maltraitance d'enfants</b>										
<b>FWB 3.8.1.1</b> <b>FWB 1.1.2.6</b> Assurer le suivi des recommandations de la Commission "abus sexuels" et intégrer les recommandations en lien avec les droits de l'enfant dans le plan d'action "droits de l'enfant" via les évaluations régulières de celui-ci	RD	La pertinence de l'intégration de recommandations fédérales relatives aux abus sexuels dans le Plan "droits de l'enfant" devrait être questionnée car l'angle de vue et les prérogatives des niveaux de pouvoir sont très différents. Dans tous les cas, en FWB et en Wallonie, il s'agirait de travailler à la lutte contre les abus sexuel dans le cadre plus large de la maltraitance d'enfants et de jeunes dans ses aspects préventifs, formatifs et prise en charge. Les acteurs communautaires et régionaux qui s'occupent de cette problématique au quotidien (acteurs DGAJ, ONE...) devraient être les principaux analystes de la pertinence de cette intégration.	En attente	Articulation, transversalité, intégration de recommandations						

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.8.1.2</b> Dans la suite de l'évaluation du dispositif de lutte contre la maltraitance (Tables rondes de septembre 2011) et des recommandations qui en suivront, deux axes feront l'objet d'un développement prioritaire : l'amélioration de la coordination du dispositif qui s'appuiera sur des protocoles de collaboration existant entre les secteurs judiciaire, de l'ONE, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé mentale. Un second axe sera également développé, celui de la formation. La cellule de coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance via son programme YAPAKA sera directement concerné par le développement de ces deux priorités.	EH/RM	<i>Les tables rondes ont conclu à la nécessité d'améliorer la prévention (information grand public, formation des travailleurs amenés à travailler avec des enfants et dont la gestion de la maltraitance n'est pas leur spécialisation). Un protocole de collaboration a été approuvé par le gouvernement de la FWB le 11/7/2013.</i>	[Réalisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1- Mission confiée à une instance [V] 2- Analyse des correspondances initiée [V] 3- Projets et objectifs communs [V] 4- Modalités communes de suivi et d'évaluation					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.8.1.3</b> Tenir compte des recommandations issues du colloque sur les enfants exposés aux violences conjugales notamment dans le cadre du suivi du plan d'action "droits de l'enfant".	FL/IS	Publication à destination des professionnels sur la prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales. [Cette publication s'intitule « un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité » et diffusée depuis novembre 2013. Des séances de sensibilisation et présentation autour de la publication ont lieu régulièrement.][A noter que cette question a notamment été abordée lors de la formation des membres du GP CIDE sur les articulations entre droits de l'enfant et questions de genre.]	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.8.1.4.</b> Mener une recherche-action sur la prévention et la réduction des impacts négatifs sur les enfants des situations de conflits familiaux majeurs, notamment des séparations parentales	JMN/JM	L'ONE a introduit, en partenariat avec cinq autres pays européens (ITA, UK, BUL, LIT, ESP) un projet auprès du programme DAPHNE de l'Union européenne. [Celui-ci a malheureusement été refusé de justesse. Sur base de la motivation du refus, les partenaires présenteront un projet révisé lors d'un prochain appel à projets "Daphné".]	[En attente]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence [V] 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					
<b>Objectif stratégique</b>	<b>3.9 Garantir aux enfants en conflit avec la loi la réalisation de leurs droits (art 40 CIDE)</b>									
<b>Objectif opérationnel</b>	<b>3.9.1 Veiller à ce que les enfants soient assistés d'un avocat et d'un adulte de confiance durant toutes les</b>									

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.9.1.1</b> <b>Renforcer les garanties juridiques pour les jeunes dans le cadre de l'aide à la jeunesse.</b>	EH/RM	Le projet initial était de "Mettre en place un groupe de travail chargé d'examiner la faisabilité de l'installation d'une assistance juridique pour les jeunes auxquels le Conseiller de l'aide à la jeunesse propose une mesure d'aide." Le GT n'a pas été mis en place. <b>Mais le décret du 29 novembre 2012 modifiant le Décret de 1991 a renforcé les garanties juridiques accordées aux mineurs.</b>	Réalisé	Modifications légales	1- Analyse de la législation au regard de la CIDE 2- Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique					
<b>Objectif opérationnel</b>										
<b>3.9.2 Développer en priorité une politique globale de sanctions alternatives pour les délinquants mineurs</b>										
<b>FWB 3.9.2.1</b> Mettre en place un comité de pilotage composé de l'administration, des directeurs et coordinateurs des SAMIO, de magistrats de la jeunesse et d'experts chargés de suivre la mise en œuvre du projet pédagogique et d'analyser les données recueillies (profil des jeunes et de leur parcours institutionnel).	EH/RM	<b>Ce comité se réunit toujours.</b>	2012	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.9.2.2</b> Organiser des groupes de travail et de sensibilisation à la Concertation restauratrice en groupe (C.R.G.) à destination des magistrats, des services chargés de mettre cette mesure en œuvre (SPEP) et des avocats. Un comité de pilotage sera chargé de définir le contenu, la méthodologie et le calendrier de ces groupes de travail.	EH	Intégré au projet 3.9.2.3.	Non-avenu	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3- Dispositif évaluatif					
<b>FWB 3.9.2.3</b> Sensibiliser les magistrats, avocats et intervenants psychosociaux afin donner plus de visibilité à la concertation restauratrice en groupe (C.R.G.). Celle-ci offre un « potentiel » alternatif très insuffisamment exploité jusqu'à présent.	EH/RM	Dans ce but, des groupes de travail et de sensibilisation à la C.R.G. seront organisés à destination des magistrats, des services chargés de mettre cette mesure en œuvre (SPEP) et des avocats. Un comité de pilotage sera chargé de définir le contenu, la méthodologie et le calendrier de ces groupes de travail. Un groupe pilote a été mis en place à Charleroi. [Depuis lors, ce projet mené par le Cabinet de Madame Huytebroeck n'a semble-t-il plus été poursuivi]	2013	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.9.2.4</b> Mener deux recherches : l'une sur l'utilisation par les magistrats des mesures mises en oeuvre en Communauté française et sur les besoins éventuellement non couverts, l'autre sur le parcours institutionnel des jeunes délinquants. Ces deux études se feront en collaboration avec les magistrats de la jeunesse.	EH/RM		2012	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence V 3- Réalisation du projet V 4- Utilisation des résultats					
<b>FWB 3.9.2.5</b> Expérimenter et, le cas échéant, pérenniser les mesures prévues dans la loi de 1965 telles que la prestation collective, la prestation rémunérée, la prestation positive, le module de sensibilisation aux conséquences pour les victimes.	EH/RM	Modification de l'arrêté SPEP pour y intégrer de nouvelles missions : prestation positive et module de sensibilisation aux conséquences pour les victimes. [l'arrêté relatif aux SPEP sera remplacé au 1er janvier 2015 par un nouvel arrêté daté du 8 mai 2014 relatif aux services d'actions restauratrices et éducatives]	En cours	Modifications légales	1- Analyse de la législation au regard de la CIDE 2- Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.9.2.6</b> Assurer la diversification des mesures prévues par la réforme de la Loi de 1965, développer l'utilisation de la médiation, de la concertation restauratrice et de la prestation éducative.	EH/RM	Modification de l'arrêté SPEP pour y intégrer de nouvelles missions : prestation positive et module de sensibilisation aux conséquences pour les victimes. [l'arrêté relatif aux SPEP sera remplacé au 1er janvier 2015 par un nouvel arrêté daté du 8 mai 2014 relatif aux services d'actions restauratrices et éducatives]	En cours	Modifications légales	1- Analyse de la législation au regard de la CIDE 2- Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité 4- Impacts budgétaire et sur la fonction publique					

Objectif opérationnel 3.9.3 Faire en sorte que le placement du jeune soit d'une durée la plus brève possible										
<b>FWB 3.9.3.1</b> Organiser un groupe de travail entre les SAIE chargés de mettre en oeuvre des mesures de suivi de jeunes après un placement en IPPJ, <del>les SPEP, les Centres d'accueil spécialisés (C.A.S.) chargés d'accueillir des mineurs difficiles</del> et les IPPJ et leurs services d'accompagnement post-institutionnel (A.P.I.) afin de mieux articuler la prise en charge des jeunes délinquants. Ce groupe de travail examinera la faisabilité d'établir un protocole de collaboration entre ces différents services et institutions.	EH/RM		En cours	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation + Evaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif ----- 1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					



Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.9.3.2</b> Impliquer et soutenir davantage la collaboration des services privés de l'aide à la jeunesse avec les I.P.P.J. pour élargir l'offre de prises en charge et améliorer les suivis après placement.	EH/RM	[Lié aux projets 3.9.3.1. et 3.9.3.3.]	<i>En cours</i>	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					
<b>FWB 3.9.3.3</b> Améliorer les conditions de réintégration des jeunes dans leur milieu familial après le placement	EH/RM	[Lié aux projets 3.9.3.1. et 3.9.3.2.]	<i>En cours</i>	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					
<b>FWB 3.9.3.4</b> Lancement d'une étude portant sur les mécanismes de sortie des institutions	EH/RM	Recherche "Les mécanismes de sortie de l'aide à la jeunesse", commanditée par l'OEJAJ et réalisée par Abraham Franssen. La recherche est publiée sur le site de l'OEJAJ.	2011	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission V 2- Méthodologie/cadre de référence V 3- Réalisation du projet V 4- Utilisation des résultats V					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>FWB 3.9.3.5</b> Renforcer les services non résidentiels susceptibles de réaliser les réintégrations des jeunes dans leur famille	EH/RM	[(voir projet 3.2.3.2.) : projet réalisé : l'arrêté relatif aux SAIE du 10 octobre 2013 prévoit que les services peuvent exercer une mission complémentaire d'intervention intensive en famille pour la prise en charge d'enfants de 0 à 6 ans en situation de négligence grave, potentielle ou avérée, ou encore de maltraitance (cette missions peut aussi être exercée dans le cadre d'une situation d'urgence)]	[Réalisé]	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal V 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats [V]					

## AXE 1 : LA GOUVERNANCE DES DROITS DE L'ENFANT

légendes :

\* **cellule encadrée de rouge** = projets inclus dans le Plan d'actions Droits de l'enfant de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

\*\* **texte en rouge** = modifications des intitulés des projets apportées dans le cadre du suivi du PADE

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planing				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>Objectif stratégique</b>		<b>1.1 Optimiser le pilotage des politiques relatives aux droits de l'enfant</b>								
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>1.1.1 Reconnaître la Wallonie comme un acteur en matière de droits de l'enfant</b>								
<b>W 1.1.1.1</b> Faire ratifier la Convention internationale des droits de l'enfant par la Région Wallonne	RD	[La Wallonie est déjà liée par la CIDE. Une ratification spécifique a été jugée superflue.]	[Non avenu]	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE V 2 - Modification du cadre légal 3 - Mesures de publicité 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					
<b>W 1.1.1.2</b> Reconnaître les droits de l'enfant comme une compétence politique à part entière et les inclure dans l'arrêté de répartition de compétence	RD		[Non réalisé]	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE [V] 2 - Modification du cadre légal 3 - Mesures de publicité 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					
<b>W 1.1.1.3</b> Doter la RW d'un cadre légal relatif à l'application de la CIDE en Wallonie en synergie avec le dispositif de la FWB	RD	[Les missions de l'Observatoire ont été étendues à la Wallonie (cf. projet W 1.1.1.4) ainsi que celles du DGDE (cf. projet 1.1.4.3), mais il n'y a pas eu d'adoption d'un cadre légal relatif au suivi et à la planification des politiques relatives aux droits de l'enfant en Wallonie.]	[Non réalisé]	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE [V] 2 - Modification du cadre légal 3 - Mesures de publicité 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 1.1.1.4</b> Adopter un accord de coopération pour élargir à la Région wallonne le dispositif prévu aux articles 3, 5° et 6 du décret du 12 mai 2004 portant création de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	RD	[Le 19 juillet 2012, un accord de coopération a été adopté pour étendre à la Wallonie les missions de l'OEJAJ en termes de diffusion des droits de l'enfant, de rapportage des politiques menées et de promotion des initiatives visant à améliorer la situation des enfants et des jeunes.]	[2012]	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE V 2 - Modification du cadre légal [V] 3 - Mesures de publicité [V] 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique [V]					
<b>Objectif opérationnel</b>										
<b>1.1.2 Améliorer la politique de la Wallonie en matière de droits de l'enfant</b>										
<b>W 1.1.2.1</b> Mettre en œuvre un plan d'actions global pour la réalisation de la CIDE en RW	RD		[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif [V]					
<b>W 1.1.2.2</b> Organiser annuellement un gouvernement thématique conjoint RW-FWB consacré aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, faire le suivi du plan d'actions	RD	[Un gouvernement conjoint s'est tenu le 21/11/2013 axé sur la thématique de la participation des enfants. Les gouvernements ont présenté les projets réalisés ou à réaliser en lien avec cette thématique. Ils ont acté que la participation serait un axe du Plan prochain.]	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité [V] 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 1.1.2.3</b> <b>W 1.1.4.1</b> Assurer une large diffusion du plan d'action de la Wallonie et du rapport alternatif des ONG	RD	Les ONG n'ont pas publié de rapport alternatif, seulement une note qui a été diffusée en GP CIDE	2012 [révisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information [V] 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>Objectif opérationnel</b>										
<b>1.1.3 Renforcer la politique transversale en matière de droits de l'enfant</b>										
<b>W 1.1.3.1</b> Prendre des contacts afin d'associer les institutions bruxelloises à la démarche commune FWB-RW d'élaboration d'un plan d'actions "droits de l'enfant".	RD	[Des contacts ont été pris avec la Région bruxelloise et la COCOF. Cette dernière s'est associée à l'organisation du Festival Zéro>18 - cf. projet 2.2.1.1 - et a témoigné de son intérêt pour une démarche concertée relative aux droits des enfants à l'avenir.]	En cours	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance V 2 - Analyse des correspondances initiée V 3 - Projets et objectifs communs V 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 1.1.3.2</b> Assurer des synergies entre les plans d'actions de la FWB et de la RW via la construction et le suivi conjoints de ces plans	RD	[Les plans wallons et FW-B ont été suivis et évalués par l'OEJAJ en partenariat avec la DiCS, ces deux services assurant l'articulation des politiques régionale et communautaire pour les droits de l'enfant. La coordination des plans par un Ministre-Président unique jusqu'en juin 2014 a également facilité les synergies. Certains projets des plans impliquent également des collaborations entre les entités FWB et wallonne.]	[Réalisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance V 2 - Analyse des correspondances initiée V 3 - Projets et objectifs communs V 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation V					
<b>W 1.1.3.3</b> Articuler le plan droit de l'enfant et le plan de cohésion sociale	RD	Une attention particulière sera réservée aux projets liés aux droits des enfants dans le cadre des prochains PCS (2014-2019).	[Réalisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance V 2 - Analyse des correspondances initiée V 3 - Projets et objectifs communs [V] 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation [V]					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 1.1.3.4</b> <b>W 3.1.1.1</b> Instituer un groupe de travail intercabine chargé d'analyser les conclusions des travaux sur la pauvreté infantile réalisé dans le cadre de la présidence belge de l'Union Européenne et d'intégrer les recommandations en lien avec les droits de l'enfant dans le plan d'action "droits de l'enfant" via les évaluations régulières de celui-ci	RD	Le Plan interfédéral de Lutte contre la Pauvreté infantile s'inscrit en lien avec ce projet. Les projets wallons et de la FWB proposés dans le cadre de ce Plan proviennent majoritairement du PADE.	[Réalisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance 2 - Analyse des correspondances initiée V 3 - Projets et objectifs communs V 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation V					X
<b>W 1.1.3.5</b> <b>W 3.1.1.2</b> Assurer le suivi des recommandations relatives à la situation des Roms en Belgique et intégrer les recommandations en lien avec les droits de l'enfant dans le plan d'action "droits de l'enfant" via les évaluations régulières de celui-ci	ET	Un GT a été mis en place	En cours	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance V 2 - Analyse des correspondances initiée 3 - Projets et objectifs communs 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 1.1.3.6</b> <b>W 3.7.1.1</b> Analyser les recommandations de la Commission "abus sexuels" et intégrer les projets qui en découlent et qui sont en lien avec les droits de l'enfant dans le plan d'action "droits de l'enfant" via les évaluations régulières de celui-ci	RD	La pertinence de l'intégration de recommandations fédérales relatives aux abus sexuels dans le Plan "droits de l'enfant" [a été] questionnée car l'angle de vue et les prérogatives des niveaux de pouvoir sont très différents. [E]n FWB et en Wallonie, il [a été choisi] de travailler à la lutte contre les abus sexuel dans le cadre plus large de la maltraitance d'enfants et de jeunes dans ses aspects préventifs, formatifs et prise en charge, et dans une approche transversale. Un protocole relatif à la maltraitance a été conclu et une large plateforme intersectorielle a été mise sur pied pour partager des pratiques et des outils. Ce protocole fait explicitement référence à la CIDE dans ses considérant, mais il n'y a pas eu d'intégration de projets dans le plan d'action "droits de l'enfant".]	[Réalisé][révisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance [V] 2 - Analyse des correspondances initiée [V] 3 - Projets et objectifs communs V 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation					



Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 1.1.3.7</b> Soutenir des projets innovants à vocation sociale relatifs aux DE, relevant à la fois des compétences de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur base de l'organisation d'un appel à projets annuel.	RD	Attribution d'un budget participatif de 5 000 euros aux conseils communaux d'enfants ayant répondu à l'appel à projets. La sélection est opérée sur la méthode mise en œuvre par les CCE pour utiliser ce budget de manière participative. Il s'agit d'un mécanisme innovant de soutien à des structures locales de participation des enfants.	En cours	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X
<b>W 1.1.3.8</b> Articuler le plan droit de l'enfant et le plan jeunesse	RD EH	Les projets et objectifs communs ont été identifiés, mais le Plan Jeunesse n'est pas entré en vigueur. [Une Conférence interministérielle Jeunesse est mise sur pied. En 2014, la Conférence interministérielle Jeunesse et le Gouvernement de suivi du PADE ont, de manière concertée, mis tous les deux un accent sur la participation des enfants et des jeunes.]	En cours [révisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance V 2 - Analyse des correspondances initiée V 3 - Projets et objectifs communs V 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation V					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planing				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 1.1.3.9</b> Prendre en compte les principes de la CIDE dans la réforme des services de santé mentale en matière de prise en charge pédo-psychiatrique		Réforme menée au niveau fédéral - suivi au niveau wallon	En cours	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance V 2 - Analyse des correspondances initiée 3 - Projets et objectifs communs 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation					
<b>Objectif opérationnel</b> 1.1.4 Améliorer la participation des acteurs, institutionnels ou non, en matière de droits de l'enfant et des enfants eux-mêmes dans le cadre de la politique en matière des droits de l'enfant										
<b>W 1.1.2.3</b> <b>W 1.1.4.1</b> Assurer une large diffusion du rapport alternatif des ONG	RD	Les ONG n'ont pas publié de rapport alternatif, seulement une note qui a été diffusée en GP CIDE	2012 [révisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 1.1.4.2</b> Initier un processus de consultation et de participation des enfants dans la cadre de la préparation, du suivi et de l'évaluation du plan consacré aux droits de l'enfant, <b>sur base d'une recherche comparative. Un vade-mecum de la participation des enfants aux décisions publiques à destination des professionnels sera également produit et diffusé.</b>	RD	Des 2012, une recherche a été commanditée à Eurochild aisbl pour évaluer et comparer les expériences de participation directe des enfants aux décisions publiques, menées en Belgique et au niveau international. Sur base des enseignements de cette étude comparative, Eurochild a rédigé un vade-mecum de la participation des enfants aux décisions publiques à destination des professionnels. Eurochild a également travaillé à l'élaboration de scénario concrets de participation des enfants pour la FWB. Sur cette base, un appel d'offres a été lancé pour l'organisation d'un processus de participation des enfants à la politique relative aux droits de l'enfant en FW-B. Ce projet a été réalisé par les Céméa en 2014. Il a réuni environ 200 enfants de Wallonie et de Bruxelles, de 5 à 18 ans, dont certains enfants particulièrement vulnérables. Suite à des étapes d'information sur les droits de l'enfant et les politiques menées, les enfants ont pu formuler une évaluation critique ainsi que des propositions. Le rapport final est attend pour janvier	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif [V]					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 1.1.4.3</b> Reconnaitre le rôle du DGDE pour les matières régionales	RD	[Un accord de coopération a été adopté le 19 juillet 2012. Le Délégué général aux droits de l'enfant a désormais un pouvoir d'interpellation contraignant à l'égard des compétences régionales.]	[2012]	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE V 2 - Modification du cadre légal [V] 3 - Mesures de publicité [V] 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					

**Objectif stratégique 1.2 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant**

**Objectif opérationnel 1.2.1 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en matière budgétaire**

<b>W 1.2.1.1</b> Identifier dans le budget les allocations et montants qui ont comme destinataires directs ou indirects les enfants.	AA (DGT2)	Les personnes compétentes ont été identifiées au sein de l'administration. [Elles ont été contactées et informées du souhait de mettre sur pied un groupe de travail. Des apports méthodologiques ont été apportés. Cependant, ce projet n'a pas pu être mené plus loin dans l'échéance temporelle du Plan.]	[Non-réalisé]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence [V] 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					
---	--------------	--	---------------	---	---	--	--	--	--	--

**Objectif opérationnel 1.2.2 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en matière de santé**

<b>W 1.2.2.1</b> Identifier les données nécessaires au suivi du bon état de santé des enfants de 0 à 18 ans en Wallonie.	ET (DG05-OWS)	Ce projet sera intégré en lien avec les réflexions liées au nouveau rapport d'activité simplifié et harmonisé (RASH) de la DGO5.	Prévu pour 2015	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte V 2- Initiation du processus de récolte 3- Disponibilité des données 4- Utilisation des données					
---	------------------	--	-----------------	--------------	--	--	--	--	--	--

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 1.2.2.2</b> Intégrer les données (état de santé des enfants) identifiées comme manquantes dans les prochaines enquêtes de santé public.	ET (DG05- OWS)	Ce projet sera intégré en lien avec les réflexions liées au nouveau rapport d'activité simplifié et harmonisé (RASH) de la DGO5.	Prévu pour 2015	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte V 2- Initiation du processus de récolte 3- Disponibilité des données 4- Utilisation des données					
<b>W 1.2.2.3</b> Vérifier et accroître la disponibilité de statistiques stratifiées par sexe et âge dans le cadre des politiques menées en santé (Maisons médicales, services de santé mentale,...).	ET (DG05)	Ce projet sera intégré en lien avec les réflexions liées au nouveau rapport d'activité simplifié et harmonisé (RASH) de la DGO5.	Prévu pour 2015	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte V 2- Initiation du processus de récolte V 3- Disponibilité des données 4- Utilisation des données					
<b>Objectif opérationnel</b>										
1.2.3 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en matière d'action sociale et de lutte contre la pauvreté										

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<p><b>W 1.2.3.1</b> Vérifier et accroître la disponibilité de statistiques stratifiées par sexe et âge dans le cadre des politiques menées en action sociale (Centres de planning, Espaces-rencontres, Centres régionaux d'intégration,...).</p>	<p>ET (DG05)</p>	<p>Les données relatives aux espaces-rencontres sont anonymes, donc pas de données concernant les mineurs. Pour les plannings, pas de données sauf relatives à la distribution de pilules. Des données existent par rapport aux missions locales pour l'intégration des migrants. La systématisation devrait être rendue opérationnelle pour l'avenir. Concernant les maisons d'accueil, des données existent pour celles ayant des missions spécifiques (ex. : maisons maternelles). Mais pas encore de données par genre à l'heure actuelle. <b>Ce projet sera intégré en lien avec les réflexions liées au nouveau rapport d'activité simplifié et harmonisé (RASH) de la DGO5.</b></p>	<p>Prévu pour 2015</p>	<p>Statistiques</p>	<p>1- Octroi de la mission de collecte V 2- Initiation du processus de récolte V 3- Disponibilité des données 4- Utilisation des données</p>					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 1.2.3.2</b> Récouter des statistiques stratifiées par sexe et âge des enfants ayant bénéficiés de la structure du "Répit".	ET (AWIPH)	[Les données attendues sont désormais disponibles et utilisées. En plus des données obtenues par le biais des rapports d'activités, elles sont également récoltées, depuis le premier janvier 2014, par le biais d'une application spécifique via internet. Cet outil a été développé par l'AWIPH et permet de collecter les données relatives aux prestations réalisées par les services organisant du répit ainsi qu'aux usagers ayant fait appel aux services. Ce relevé a pour but de : - permettre aux services de se situer par rapport au nombre minimum de prestations qu'ils doivent effectuer ; - s'assurer que les usagers disposent encore d'un quota de prestations ; - extraire et calculer différents paramètres qui interviennent dans le calcul de la subvention par l'AWIPH.]	[Réalisé]	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte [V] 2- Initiation du processus de récolte [V] 3- Disponibilité des données [V] 4- Utilisation des données [V]					X
<b>W 1.2.3.3</b> Identifier la proportion d'enfants dans les maisons d'accueil et les moyens y alloués.	ET (DG05)	Ce projet sera intégré en lien avec les réflexions liées au nouveau rapport d'activité simplifié et harmonisé (RASH) de la DGO5.	2013	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte 2- Initiation du processus de récolte 3- Disponibilité des données 4- Utilisation des données					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 1.2.3.4</b> Confier à l'IWEPS le recueil de données qui permettront d'identifier la proportion plus importante d'enfants touchés par la pauvreté	ET (IWEPS)	[Ce projet visait à disposer d'un échantillon 'enfants' plus important dans le cadre de l'enquête SILC. Cela n'a pas pu être réalisé dans l'échéance temporelle du Plan mais l'Iweps a travaillé par d'autres voies sur la pauvreté infantile et a renouvelé son intérêt pour mettre en oeuvre ce projet-ci à l'avenir.]	[Non-réalisé]	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte 2- Initiation du processus de récolte 3- Disponibilité des données 4- Utilisation des données					X
<b>W 1.2.3.5</b> Vérifier et accroître la disponibilité de statistiques stratifiées par sexe et âge des personnes (victimes ou témoins) s'adressant aux services d'accueil et d'écoute dans le cadre de la lutte contre la violence	ET (DG05)	Ce projet sera intégré en lien avec les réflexions liées au nouveau rapport d'activité harmonisé et simplifié (RAHS) de la DGO5.	Poursuite	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte 2- Initiation du processus de récolte 3- Disponibilité des données 4- Utilisation des données					X
<b>Objectif opérationnel</b> 1.2.4 Accroître les connaissances sur les droits de l'enfant en matière de fracture numérique										
<b>W 1.2.4.1</b> Récouter des statistiques stratifiées relatives aux familles avec enfants frappées par la fracture numérique	JCM (AWT)	Réalisé dans le cadre du baromètre de l'Agence Wallonne des Télécommunications (AWT)	En cours	Statistiques	1- Octroi de la mission de collecte ✓ 2- Initiation du processus de récolte ✓ 3- Disponibilité des données ✓ 4- Utilisation des données					



## AXE 2 : INFORMATION, FORMATION ET ÉDUCATION AUX DROITS DE L'ENFANT

légendes :

\* **cellule encadrée de rouge** = projets inclus dans le Plan d'actions Droits de l'enfant de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

\*\* **texte en rouge** = modifications des intitulés des projets apportées dans le cadre du suivi du PADE

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planing				Articulation avec d'autres plans	
						2011	2012	2013	2014		
<b>Objectif stratégique</b>		<b>2.1 Améliorer la prise en compte des droits de l'enfant par les professionnels qui travaillent pour et avec les enfants</b>									
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>2.1.1 Renforcer la formation des professionnels qui travaillent pour et avec les enfants</b>									
<b>W 2.1.1.1</b> Insérer un volet "droits de l'enfant" dans la formation fournie au personnel communal ayant un lien direct avec les enfants.	PF (CRF)	Le CRF n'est pas compétent. [Notons tout de même qu'une brochure destinée à sensibiliser les communes a été réalisée par l'OEJAJ et a été notamment diffusée à l'UVCW et sera diffusée au salon des mandataires en 2015.]	Abandonné	Formation	1- Définition du public-cible [V] 2- Existence d'un module de formation 3- Organisation de la formation 4- Incitants particuliers 5- Certification						X
<b>W 2.1.1.2</b> Former et sensibiliser le personnel des services d'écoute et d'urgence (suicide, violences conjugales, ...) à l'accueil spécifique des enfants victimes de violence	ET (DG05)		2011	Formation	1- Définition du public-cible V 2- Existence d'un module de formation V 3- Organisation de la formation V 4- Incitants particuliers V 5- Certification V						X
<b>W 2.1.1.3a</b> Évaluer les besoins complémentaires des conseillers en énergie en termes de formation à la diffusion de l'information auprès des enfants.	JMN (DG04)		En cours	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats						

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 2.1.1.3b</b> Évaluer les besoins complémentaires des tuteurs énergie en termes de formation à la diffusion de l'information auprès des enfants.	ET	[Ce projet a été abandonné car !]es tuteurs énergie ne s'adressent pas aux enfants.	Abandonné	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					
<b>W 2.1.1.4</b> Mettre en place, si un besoin est identifié lors de l'évaluation, une formation à destination des conseillers en énergie et des tuteurs en énergie.	JMN (DG04)	cab. : suivi des conclusions de l'évaluation	[En cours]	Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 2.1.1.5</b> Améliorer la prise en compte des droits de l'enfant au sein des services publics par l'introduction, dans le programme général de formation du SPW, d'une formation relative aux droits de l'Enfant à l'attention des membres du personnel concernés	JMN (SG - ex DGT1)	Projet modifié : 2 types de formation pouvaient être envisagées : - Formation pour personnes en contact avec des enfants ou avec le milieu familial de ceux-ci (comme les accompagnateurs scolaire ou les Inspecteurs logement etc.) - [Une formation spécifique aux droits de l'enfant des accompagnateurs scolaires a en effet été réalisée dans ce cadre en 2014] - Formation pour agents du spw expliquant les droits en matière de congés, d'allaitement etc... cette dernière formation pourrait être remplacée plus avantageusement par une information plus générale (voir département de la communication)	En cours	Formation	1- Définition du public-cible V 2- Existence d'un module de formation [V] 3- Organisation de la formation [V] 4- Incitants particuliers V 5- Certification					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planing				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 2.1.1.6</b> Former les correspondants Droits de l'enfant des administrations wallonnes aux droits des enfants	RD (OEJA- et SG- DICS)	Des réflexions sont actuellement en cours, suite à l'évaluation intermédiaire du Plan, pour organiser une sensibilisation générale des agents du SPW et des OIP wallons aux droits de l'enfant, via par exemple un Midi des droits de l'enfant, au sein d'un module sur la cohésion sociale. [Cela n'aura cependant pas pu être initié dans l'échéance temporelle du Plan]	[Non-réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					

Objectif opérationnel										
<b>2.1.2 Accroître l'information et la sensibilisation des professionnels qui travaillent pour et avec les enfants</b>										
<b>W 2.1.2.1</b> Promouvoir les droits de l'enfant dans le cadre du Plan HP par une sensibilisation des chefs de projet et antennes sociales des communes concernées	ET (SG- DICS)	Une nouvelle convention (2014-2019) est en cours de rédaction. Elle intégrera le respect des droits de l'enfant. [dans le plan HP, il y aura un appel à projets pour les DE]	Prévu pour [2015]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<p><b>W 2.1.2.2</b> Promouvoir les droits de l'enfant dans le cadre du Plan de cohésion sociale par une sensibilisation des communes concernées et par la possibilité de modifier les PCS pour y inscrire des actions liées aux DE.</p>	<p>PF RD (SG- DiCS)</p>	<p>Deux fois par an, les PCS pourront être modifiés pour y intégrer des actions liées aux droits des enfants. [info diffusée, des projets peuvent être introduits. Le site internet de le DiCS inclut également de l'info sur les droits de l'enfant. Des réunions avec les chefs de projets sont prévus après septembre 2014-voilà pour l'aspect "promotion", sinon, la DiCS dans l'analyse des projets a eu une attention particulière aux projets qui favorisent les droits des enfants] De plus, une sensibilisation des chefs de projet est prévue via la diffusion d'une brochure réalisée par l'OEJAJ pour une politique communale en faveur des enfants et des jeunes (cf. projet 2.1.2.0)</p>	<p>2013</p>	<p>Diffusion, information, promotion, sensibilisation + Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation</p>	<p>1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information [V] 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information ----- 1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif [V]</p>					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planing				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 2.1.2.3</b> Organiser une biennale de la transversalité intitulée "Droits dans le cadre" pour mettre en évidence la mutualisation des efforts des acteurs de terrain (PCS, CPAS, AMO et SAJ) dans des actions communes destinées à mieux répondre aux besoins des jeunes et de leur famille.	RD ET EH (SG-DiCS)	Cet évènement a eu lieu en 2011. [Ce projet ne sera pas réitéré]	2011	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					
<b>W 2.1.2.4</b> Diffuser et mettre en oeuvre, en partenariat avec Amnesty international, la Charte des Droits humains dans la cité auprès des communes et des PCS en particulier et notamment les droits de l'enfant.	PF RD (SG-DiCS)	La Charte a été présentée lors du colloque "Evaluation et perspectives du Plan de Cohésion sociale en Wallonie" en mars 2013. Elle est également référencée dans la brochure à destination des mandataires locaux réalisée par l'OEJAJ (cf. projet 2.1.2.9).	2013	Diffusion, information, promotion, sensibilisation + Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers V 4- Retour sur les effets de l'information ----- 1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif					
<b>W 2.1.2.5</b> Intégrer dans le protocole de collaboration entre les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région la sensibilisation des services relevant de la politique de la santé aux droits de l'enfant.	ET FL (DG05)	[Aucune information n'a pas être recueillie par rapport à ce projet, qui a dû passer à la trappe dans la régionalisation de la santé en 2014.]	Sans info	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					X
<b>W 2.1.2.6</b> Mener des actions de sensibilisation aux droits de l'enfant à destination des services relevant de la politique de l'action sociale et de l'égalité des chances.	ET (DG05)		Sans info	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 2.1.2.7</b> Tenir compte, dans le cadre de la labellisation des fermes pédagogiques, de la qualité des activités pédagogiques destinées aux enfants	CDA (DG03)	C'est intégré dans le Code wallon de l'agriculture, [adopté le 26 mars 2014 par le parlement et entré en vigueur fin mai]	[réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					
<b>W 2.1.2.8</b> <b>W 2.2.1.2</b> Créer un site-portal Droits de l'enfant ( <a href="http://www.droitsdelenfant.be">www.droitsdelenfant.be</a> ), porte d'entrée vers les sites du Délégué général aux droits de l'enfant et de l'OEJAJ, ainsi que vers de l'information sur la CIDE et des ressources externes.	RD (OEJAJ)	Réflexion [ont eu cours] pour créer un site-portal Droits de l'enfant ( <a href="http://www.droitsdelenfant.be">www.droitsdelenfant.be</a> ), porte d'entrée vers les sites du Délégué général aux droits de l'enfant et de l'OEJAJ, ainsi que vers de l'information sur la CIDE et des ressources externes. [Un CSC a été rédigé et le nom de domaine a été acheté mais ce projet n'a pas été mené plus loin.]	[Non-réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 2.1.2.9.</b> Informer les communes des enjeux relatifs aux droits de l'enfant au niveau local	RD JMN PF (OEJAJ)	L'OEJAJ a rédigé une brochure à destination des pouvoirs locaux afin de promouvoir une politique transversale en faveur des droits des enfants et des jeunes. La diffusion [est en cours, notamment] via le Salon des mandataires, les coordinations ATL, les chefs de projets des PCS[, etc. Il avait également été envisagé d'adresser une circulaire aux communes mais ce projet n'a pas encore été réalisé.]	2014	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information [V] 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					

Objectif opérationnel		2.1.3 Faire connaître et développer de nouveaux outils à destination des professionnels qui travaillent pour et avec les enfants								
<b>W 2.1.3.1</b> Élaborer avec les opérateurs de voyage une charte éthique sur le tourisme sexuel		[Seul le tourisme en Wallonie est de la compétence de la Wallonie]	Non-avenu	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet 3- Dispositif évaluatif					



Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planing				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 2.1.3.2</b> Diffuser le dossier pédagogique <b>nature-environnement</b> (8-12 ans) <del>sur l'alimentation</del> dans l'ensemble des écoles de la CF <del>les médiathèques</del>	CDA (DG03)		Réalisé [révisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>W 2.1.3.3</b> Promouvoir l'utilisation des maisons de village pour des activités destinées aux enfants, notamment dans le cadre des compétences de la FWB	CDA (FRW)	Identification des freins à l'accès aux maisons de village pour les activités enfants puis conscientiser les Communes pour qu'elles lèvent ces freins. Réalisation d'une brochure. <b>Une diffusion via le secteur de la jeunesse [a été considérée mais sans concrétisation dans l'échéance du plan].</b>	[Réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					

Objectif stratégique 2.2 Mieux faire connaître au grand public la CIDE et ses principes

Objectif opérationnel 2.2.1 Informer et sensibiliser le grand public

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planing				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 2.2.1.1</b> Organiser un événement annuel à l'occasion du 20 novembre: véritable fête populaire qui informe, fait connaître les droits des enfants tout en s'amusant.	RD (OEJAJ)	Le Festival zéro-18 est un événement annuel entièrement gratuit organisé à l'occasion de la journée des droits de l'enfant. Il propose des spectacles divers (musique, théâtre, cirque, ...) mais aussi un Village des droits de l'enfant où différentes associations informent les enfants de manière ludique sur les droits de l'enfant. L'ensemble du Festival est pensé en termes de promotion et de respect des droits de l'enfant. [L'évènement est organisé à Bruxelles depuis 2011 et à Charleroi depuis 2013.]	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 2.2.1.2</b> <b>W 2.1.2.8</b> Créer un site-portal droits de l'enfant	RD (OEJAJ)	Réflexion [ont eu cours] pour créer un site-portal Droits de l'enfant (www.droitsdelenfant.be), porte d'entrée vers les sites du Délégué général aux droits de l'enfant et de l'OEJAJ, ainsi que vers de l'information sur la CIDE et des ressources externes. [Un CSC a été rédigé et le nom de domaine a été acheté mais ce projet n'a pas été mené plus loin.]	[Non-réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>W 2.2.1.3</b> Soutenir le site web "enlignedirecte.be" afin d'y mettre en évidence des actions concrètes en lien avec les droits de l'enfant.	RD (SG-DiCS)	La convention entre la DiCS et Enlignedirecte.be conclue en 2011[a permis la réalisation de vidéos mettant en avant le projet "été solidaire". Cette convention] n'a pas été renouvelée faute de moyens budgétaires. La DiCS reste intéressée et partenaire du comité d'accompagnement de ce projet, pour renforcer les synergies entre la Wallonie et le Délégué aux droits de l'enfant.	2011	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 2.2.1.4</b> Organiser une campagne de sensibilisation pour lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs.	PE	[Seul le tourisme en Wallonie est de la compétence de la Wallonie]	<b>Non-avenu</b>	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					

Objectif opérationnel										
2.2.2 Rendre l'information accessible aux enfants et aux jeunes										
<b>W 2.2.2.1</b> Assurer une large diffusion des recommandations de l'ONU, notamment dans sa version "childfriendly"	RD (OEJAJ)	Impression et diffusion d'une brochure illustrée produite par l'OEJAJ (10 000 exemplaires)	2012	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers V 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>W 2.2.2.2</b> Évaluer et adapter si nécessaire la rubrique enfant du trimestriel gratuit Energie 4 en fonction du vade-mecum "Childfriendly".	JMN (DG04)	<b>Le vade-mecum de l'OEJAJ a été transmis au service.</b>	Récurrent	Évaluation, analyse, réflexion, recherche puis Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats ----- 1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif					
<b>W 2.2.2.3</b> Financer la création d'un serious game "droits de l'enfant" et le diffuser via le dispositif cyberclasse	JCM (DG06)	<b>Seul le serious game "pauvreté" a été diffusé via cyberclasse (projet PINK).</b>	Abandonné	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation puis Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif ----- 1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 2.2.2.4</b> Diffuser, via internet, une information permanente "childfriendly" sur les pics d'ozone et les vagues de chaleur ainsi que les particules fines.	ET (DG05-CPES)	La cellule Environnement-santé, au sein du Secrétariat général, s'occupe de cette information. Une attention aux enfants pourrait y être apportée via renvoi vers des sites liés. [Cela n'a pas été concrétisé dans l'échéance du Plan]	[Non-réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>W 2.2.2.5</b> Établir un portail régional environnement-santé comprenant une rubrique consacrée aux enfants et jeunes en vue de les informer et de les sensibiliser, ainsi que de permettre l'accès à des dossiers thématiques "childfriendly".	ET PH (DG05-CPES)		[Non-réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<p><b>W 2.2.2.6</b> Mettre en place au sein des institutions d'accueil et d'hébergement de personnes handicapées ou en difficulté sociale un dispositif d'enregistrement des plaintes des enfants, notamment en proposant une information et une procédure accessibles et spécifiques aux enfants (childfriendly)</p>	ET (AWIPH)	[Sur base d'un « inventaire des pratiques » réalisé courant 2013-2014, un groupe de travail s'est constitué afin de proposer des modifications de notre cadre réglementaire relatif à la gestion des plaintes. Ce groupe de travail veillera à intégrer des procédures de communication et d'information adaptées aux enfants en tenant compte des spécificités des situations de handicap rencontrées.]	[En cours]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					X
<p><b>W 2.2.2.7</b> Augmenter la subvention pour la formation en vue de l'obtention du "brevet-cycliste" afin de toucher, via les asbl, un maximum d'élèves de 5ème primaire</p>	CDA PH (DG01)	Augmenter le nombre de bénéficiaires du Brevet du cycliste et augmenter la part des bénéficiaires qui se rendent effectivement à vélo à l'école	Poursuite	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planing				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 2.2.2.8</b> Mettre en place un plan d'actions d'éducation et de sensibilisation à la sécurité routière dans les écoles qui n'ont pas encore bénéficié d'une telle campagne	CDA (DG01)	L'administration travaille actuellement avec la FWB à l'adaptation des termes de la compétence « sécurité Routière » pour que celle-ci corresponde au programme officiel d'enseignement. C'est fait pour le primaire et le sera prochainement pour le secondaire. En plus de ce travail, réalisation des fiches types à destination des enseignants. [analyse de faisabilité : une proposition de fiches a été envoyée à l'inspection FWB. Introduction de panneaux à message variable "zones 30" aux abords des écoles] [Des projets spécifiques ont également vu le jour comme l'outil "Emile, le serpent mobile" : <a href="http://www.emileserpentmobile.be">www.emileserpentmobile.be</a> ] [La régionalisation de la sécurité routière offre également des perspectives importantes pour le prolongement de ces projets.]	En cours	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité [V] 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					X
<b>W 2.2.2.9</b> Mettre en place un outil pédagogique commun, simple et adapté sur l'éducation et la sensibilisation à la sécurité routière à diffuser dans les écoles	CDA (DG01)	[Le nom "bon app'academy" n'existe plus. Pas de brochure pour le secondaire spécifiquement, sauf une à la base destinée au primaire mais trop compliquée.]	En cours	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité [V] 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					
<b>W 2.2.2.10</b> Développer, dans le cadre de l'action "bon app'Academy", un outil pédagogique à destination des élèves du secondaire	CDA (APAQ-W)	[Le nom "bon app'academy" n'existe plus. Pas de brochure pour le secondaire spécifiquement, sauf une à la base destinée au primaire mais trop compliquée.]	[révisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 2.2.2.11</b> Faire une campagne de communication ciblée sur le projet "petits déjeuners et collations sains"	CDA (APAQ-W)	[n'a pas été réalisé, mais par contre la plateforme "le clic local", permet de favoriser les produits locaux pour les collectivités]	Poursuite [révisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information V					
<b>W 2.2.2.12</b> Réformer le secteur des plannings familiaux	ET (DG05)		En cours	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE 2 - Modification du cadre légal 3 - Mesures de publicité 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					
<b>Objectif opérationnel 2.2.3 Eduquer les enfants au respect du milieu naturel (art. 28)</b>										
<b>W 2.2.3.1</b> Développer les contacts et échanges d'information entre les administrations wallonnes et de la Fédération Wallonie Bruxelles concernées par l'Education à l'Environnement	PH MMS (DG03, ...)	investit beaucoup de moyens dans l'Education relative à l'Environnement et à la nature. Plusieurs dizaines d'asbl sont subsidiées pour mener des actions de sensibilisation ou d'éducation, le plus souvent auprès d'un public d'enfants. Or, il existe peu de contacts entre les administrations wallonnes en charge des thématiques « nature / biodiversité », « environnement », « énergie », « mobilité », « développement durable », « alimentation », « bâtiments scolaires »,		Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance 2 - Analyse des correspondances initiée 3 - Projets et objectifs communs 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation					



Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<p><b>W 2.2.3.2</b> Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de coopération relatif à l'éducation à l'environnement qui lie la FWB et les régions wallonne et bruxelloise</p>	PH MMS (DG03, ...)	Cet accord vise à promouvoir l'Education à l'Environnement auprès des écoles et à instaurer une meilleure collaboration entre les Régions wallonne et bruxelloise et la Fédération Wallonie-Bruxelles.		Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1 - Mission confiée à une instance 2 - Analyse des correspondances initiée 3 - Projets et objectifs communs 4 - Modalités communes de suivi et d'évaluation					
<p><b>W 2.2.3.3</b> Tenir compte, dans le cadre de la publication d'outils pédagogiques, de leur qualité pédagogique et des liens avec les référentiels inter-réseaux de la FWB</p>	PH MMS (DG04, ...)	<p>L'environnement fait partie de l'éducation à la citoyenneté et de nombreuses portes d'entrées existent dans les référentiels scolaires pour aborder ces thématiques en classe.</p> <p>Les outils pédagogiques édités par la Wallonie ne permettent pas assez souvent à l'enseignant de faire le lien avec ses référentiels scolaires et donc d'intégrer l'Education à l'environnement dans ses cours. Nous proposons</p>		Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<p><b>W 2.2.3.4</b> Poursuivre et renforcer la reconnaissance (valorisation) des initiatives d'éducation relative à l'environnement et au développement durable menées par les jeunes, les enseignants et les écoles</p>	MMS CDA	Via les appels à projets portés par diverses asbl subsidiées, des publications (magazines, sites web), journées d'échanges,...		Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					
<p><b>W 2.2.3.5</b> Définir une stratégie d'accompagnement des écoles demandeuses d'améliorer leur gestion environnementale</p>	MMS CDA	l'environnement et management environnemental des écoles sont deux processus qui devraient être menés en parallèle. Une collaboration nous semble importante tant pour le bien-être des enfants (santé, cadre de vie,...) que pour l'efficacité pédagogique des projets d'éducation à l'environnement. Nous suggérons de constituer un groupe de travail rassemblant les différentes administrations		Évaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					

## AXE 3 : LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LES DISCRIMINATIONS

légendes :

\* **cellule encadrée de rouge** = projets inclus dans le Plan d'actions Droits de l'enfant de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

\*\* **texte en rouge** = modifications des intitulés des projets apportées dans le cadre du suivi du PADE

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>Objectif stratégique</b>		<b>3.1 Garantir à chaque enfant un niveau et une qualité de vie suffisants (article 27 CIDE)</b>								
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>3.1.1 Lutter contre la pauvreté infantile</b>								
<b>W 3.1.1.1</b> <b>W 1.1.3.4</b> Instituer un groupe de travail intercabineaux chargé d'analyser les conclusions des travaux sur la pauvreté infantile réalisés dans le cadre de la présidence belge de l'Union Européenne et d'intégrer les recommandations en lien avec les droits de l'enfant dans le plan d'action "droits de l'enfant" via les évaluations régulières de celui-ci	RD	Le Plan interfédéral de Lutte contre la Pauvreté infantile s'inscrit en lien avec ce projet. Les projets wallons et de la FWB proposés dans le cadre de ce Plan proviennent majoritairement du PADE.	[Réalisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1- Mission confiée à une instance 2- Analyse des correspondances initiée V 3- Projets et objectifs communs V 4- Modalités communes de suivi et d'évaluation V					
<b>W 3.1.1.2</b> <b>W 1.1.3.5</b> Assurer le suivi des recommandations relatif à la situation des Roms en Belgique et intégrer les recommandations en lien avec les droits de l'enfant dans le plan d'action "droits de l'enfant" via les évaluations régulières de celui-ci	ET	Un GT a été mis en place	En cours	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1- Mission confiée à une instance V 2- Analyse des correspondances initiée 3- Projets et objectifs communs 4- Modalités communes de suivi et d'évaluation					
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>3.1.2 Offrir à chaque famille une qualité de vie suffisante</b>								

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.1.2.1</b> Développer les initiatives et lieux positifs de dialogue entre les familles précarisées et les services au public	ET EH (DG05)	La Direction interdépartementale de la Cohésion sociale a édité la brochure "Coup d pouce" qui informe les bénéficiaires potentiels de l'ensemble des services d'aide.	En cours	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					X
<b>W 3.1.2.2</b> Organiser un appel à projet spécifique permettant de lutter contre les discriminations et de soutenir des projets concrets dans les zones HP.	ET (SG- DICS)	[Objectif de soutien à] des projets améliorant la qualité de vie des enfants résidents dans les équipements HP. [Sera réalisé en 2015 si le budget le permet]	Prévu pour [2015]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité [V] 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					
<b>W 3.1.2.3</b> Favoriser et intégrer aux PCDR, dès que les spécificités des communes le permettent, des mesures visant les - de 18 ans	CDA (FRW)	Relevé des bonnes pratiques existantes dans les PCDR en faveur des jeunes. Puis diffusion vers les Communes concevant leur PCDR	2013	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					
<b>W 3.1.2.4</b> Prévoir, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Régionale de Développement durable, un dispositif permettant de s'assurer de la prise en compte des intérêts de l'Enfant.	JMN (DG03)	Relevé des bonnes pratiques existantes dans les PCDR en faveur des jeunes. Puis diffusion vers les Communes concevant leur PCDR	En cours	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1- Mission confiée à une instance 2- Analyse des correspondances initiée 3- Projets et objectifs communs 4- Modalités communes de suivi et d'évaluation					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.1.2.5.</b> Sensibiliser les élèves à l'éducation à la consommation responsable en réalisant et diffusant une mallette de sensibilisation aux effets négatifs du surendettement.	ET MMS	Cette mallette sera diffusé via le milieu scolaire. A l'école, ce projet s'intègre dans une démarche globale et transversale d'éducation à la citoyenneté.	[En cours]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation + Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif ----- 1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information [V] 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					

**Objectif opérationnel** 3.1.3 Rendre l'espace public "enfants admis"

Il était prévu que cet objectif soit développé dans le cadre du suivi annuel de ce plan. [Des relances ont eu lieu à l'occasion du suivi et de l'évaluation intermédiaire mais sans concrétisation, par défaut d'impulsion politique]

**Objectif stratégique** 3.2 Garantir à chaque enfant un logement décent

**Objectif opérationnel** 3.2.1 Aider les familles avec enfants à trouver un logement

<b>W 3.2.1.1</b> Accorder une subvention aux titulaires d'un droit réel sur un logement comportant au moins 3 chambres et pris en location ou en gestion par une AIS ou une APL, en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation ou de restructuration	JMN (FLW)		Réalisé	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X
<b>W 3.2.1.2</b> Accorder une aide aux familles pour la location d'un logement pris en gestion ou loué par une agence immobilière sociale ou par une association de promotion du logement ou par la SLSP.	JMN (FLW)		Réalisé	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.2.1.3</b> Veiller à ce que, dans le prochain plan d'ancrage communal, 20% des logements auront 4 chambres et plus.	JMN (DG04)	Prévu dans la circulaire "ancrage" 2011 et 2013.	Réalisé	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X
<b>W 3.2.1.4</b> Inciter les personnes occupant de grands logements sociaux sous-occupés (parce que les enfants sont partis) à quitter leur logement pour un logement proportionné et libérer de ce fait des grands logements pour les familles en attente.	JMN (SWL)		2013	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal [V] 2- Ressources [V] 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats [V]					X
<b>W 3.2.1.5</b> Permettre de déroger, dans certaines conditions, aux règles de proportionnalité pour avoir plus facilement accès à un logement social.	JMN (SWL)		2013	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif					X
<b>W 3.2.1.6</b> Réserver 10 à 20% des logements sociaux par commune à des cas d'urgences sociales ou pour des raisons de cohésion sociale.	JMN (SWL)		2013	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					
<b>W 3.2.1.7</b> Octroyer des points de priorité régionale pour l'attribution d'un logement social aux personnes victimes de violence intrafamiliale	JMN (SWL)		2013	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					

Objectif opérationnel 3.2.2 Assurer un logement salubre, confortable et accessible à tous										
<b>W 3.2.2.1</b> Créer l'obligation, pour le Bourgmestre, de s'assurer du relogement des occupants expulsés.	JMN (DG04)		2013	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE 2 - Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité V 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<p><b>W 3.2.2.2</b> Encourager, pour le logement public, la production de nouveaux logements performants en matière énergétique. + Les opérateurs seront encouragés à développer des projets pilotes d'habitat passif ou à énergie positive qui feront l'objet d'une évaluation chiffrée et d'appropriation du logement par les habitants. + Les logements mis en location par les sociétés de logement devront d'office disposer d'un système de chauffage adapté en fonction des performances énergétique du bâtiment. + Une proportion des nouveaux logements subventionnés par la Région, supérieure à 30%, devront être adaptables en fonction d'un handicap ou d'une perte d'autonomie. Ces éléments se retrouveront dans le programme communal d'actions 2012-2013 en matière de logement adopté par le GW le 7 juillet 2011</p>	JMN (SWL)	<p>cab. : incitant mis en place. Déjà prévu par la circulaire du 7 juillet 2011. Les subventions prévues pour la construction sont adaptées pour prendre en considération les coûts liés à une meilleure isolation + Les arrêtés de financement prévoient des moyens complémentaires pour rencontrer les surcoûts liés à ce type de projet d'habitat passif + Les arrêtés de financement intègrent une subvention complémentaire destinée à prendre en charge le surcoût lié à l'adaptabilité du logement.</p> <p>----- Adm. : Décision GW 09/07/2012: le projet est rencontré au travers du programme régional de création de logements (ancrage 2012-2013), ainsi que via l'ancrage communal.] Celui-ci comporte aussi la création de logements intergénérationnels. Les AGW de financement pour la création de logements sociaux, de transit et d'insertion du 23 mars 2012 en précisent les modalités et ajoutent l'obligation de disposer de locaux pour le rangement de vélos et poussettes.</p> <p>----- A partir de 2014 : norme très basse énergie pour les constructions neuves à partir de 2017 : norme passive Ancrage communal 2014-2016 :</p>	2013	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	<p>1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V</p>					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.2.2.3</b> Prendre en compte, dans l'attribution d'un logement social, l'intérêt de l'enfant, notamment quant à la localisation du logement.	JMN (SWL)	cab. : Arrêté modifié. AGW modifiant l'AGW du 06/09/07 prévoit que la candidature à un logement social peut être limitée à des sections de communes ou quartiers de logements sociaux + le Comité d'attribution peut déroger au classement résultant des points de priorités régionales pour des raisons de cohésion sociale --> AGW modifiant l'AGW du 6 septembre 2007 adopté le 19 juillet 2012 et entrera en vigueur le 1er janvier 2013	2013	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X
<b>W 3.2.2.4</b> Doter toute Société de logement de service public d'un référent social chargé de faire le lien entre les locataires et candidats-locataires, et les services existants en matière d'aide sociale et d'aide aux personnes, afin de les diriger auprès des services pouvant leur fournir une aide adéquate.	JMN (SWL)	Adm. : AGW du 15.12.2011 octroyant une subvention aux slsp retenues dans le cadre de l'appel à projet: "le référent social au cœur de l'accompagnement social" - entrée en vigueur au 15.12.2011 / [est devenu] récurrent à partir de 2014	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X



Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.2.2.5</b> Lancer un appel à projet pour soutenir et renforcer l'action des CCLP et leur représentativité afin d'avancer vers une cohésion mêlant respect et mise en commun des intérêts de tous..	JMN (SWL)	Un appel projet a été lancé en 2010 par le Cabinet du Logement en direct avec l'AWCCLP.	01-11-10	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					
<b>W 3.2.2.6.</b> Améliorer les outils et instruments mis à la disposition du jeune en autonomie pour accéder à des logements à bas loyers (ADIL, ADEL, Fonds du logement, AIS)	JMN EH	[L'arrêté ADEL a été modifié par l'arrêté du 6 février 2014 pour permettre l'accès aux ADEL pour les mineurs d'au moins 16 ans encadrés par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière.]	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité [V] 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					X

Objectif opérationnel 3.2.3 Aider les mineurs sans famille à se loger										
<b>W 3.2.3.1</b> Accorder aux mineurs mis en autonomie des points de priorité régionaux pour accéder à un logement social.	JMN (SWL)		[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.2.3.2</b> Octroyer des allocations de déménagement et de loyer aux mineurs mis en autonomie via une révision de l'arrêté relatif aux allocations de déménagement et de loyers	JMN (DG04)	[L'arrêté ADEL a été modifié par l'arrêté du 6 février 2014 pour permettre l'accès aux ADEL pour les mineurs d'au moins 16 ans encadrés par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière.]	[Réalisé]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					X

3.3 Assurer à tous les parents, quels que soient leur situation et leur statut, l'aide appropriée dans l'éducation de leur(s) enfant(s) (article 18 CIDE)										
Objectif stratégique										
Objectif opérationnel										
3.3.1 Faciliter la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle dans la fonction publique régionale										
<b>W 3.3.1.1</b> Instaurer pour le personnel du SPW le droit à un congé rémunéré à mi-temps dans les 2 mois qui précèdent la date prévisible de la naissance d'un enfant.	JMN (SG-ex DGT1)		2013	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE 2 - Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					X
<b>W 3.3.1.2</b> Prolonger le congé parental jusqu'aux 12 ans de l'enfant	JMN (SG-ex DGT1)		2013	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					X
<b>W 3.3.1.3</b> Analyser la faisabilité d'étendre le congé parental jusqu'à l'âge de 21 ans pour les enfants reconnus comme personne handicapée	JMN (SG-ex DGT1)		2013	Evaluation, analyse, réflexion, recherche	1- Octroi de la mission 2- Méthodologie/cadre de référence 3- Réalisation du projet 4- Utilisation des résultats					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.3.1.4</b> Permettre les pauses d'allaitement jusqu'au moment où l'enfant atteint l'âge de 9 mois. A cette fin, le code de la Fonction publique sera modifié.	JMN (SG-ex DGT1)		2012	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE 2 - Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité V 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					X
<b>W 3.3.1.5</b> Introduire dans le code de la Fonction publique des régimes d'interruption de carrière à temps partiel (1/5ème temps, ¼ temps et 1/3 temps) analogues aux régimes prévus dans le statut des agents de la Communauté française.	JMN (SG-ex DGT1)		2013	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE 2 - Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité V 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					X
<b>W 3.3.1.6</b> Pérenniser et développer le télétravail au sein du SPW et dans ce cadre, donner une priorité aux demandes justifiées par des raisons d'ordre familial.	JMN RD (SG- ex DGT1)		Réalisé	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V					X

Objectif opérationnel		3.3.2 Inciter le secteur privé à prendre des mesures afin de faciliter la conciliation entre la vie familiale et la								
<b>W 3.3.2.1</b> Augmenter le nombre de infrastructures et d'emplois pour l'accueil d'enfants	JMN AA (DG06)	Plan Cigogne.	En cours	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					X
<b>W 3.3.2.2</b> Intégrer, dans la campagne de communication sur la gestion de la diversité des RH dans les entreprises, une information sur les possibilités d'accueil de la petite-enfance	JCM	La campagne menée par l'Agence de stimulation économique (ASE) a été d'ordre généraliste. Il n'y a pas eu d'information spécifique liée à l'accueil de la petite enfance.	Abandonné	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	

Objectif opérationnel		3.3.3 Apporter une aide spécifique aux parents d'enfants à besoins particuliers								
<b>W 3.3.3.1</b> Augmenter le nombre de cellules mobiles d'intervention (CMI) qui permettent la prise en charge à domicile.	ET (AWIPH)	Un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer un cadre légal destiné à pérenniser ces cellules. L'arrêté CMI devrait voir le jour en 2015.	[En cours]	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V					X
<b>W 3.3.3.2</b> Veiller à l'accessibilité en transport en commun des institutions de placement d'enfants	PH	Ce projet a été supprimé en cours de Plan par le cabinet.	Abandonné	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.3.3.3</b> Offrir aux parents et aux enfants des activités et divertissements plus nombreux et plus variés dans les services "Répit"	ET (AWIPH) (H)	Afin d'assurer la pérennisation des services « Répit », le Gouvernement wallon a approuvé le 6 février 2014 un cadre réglementaire relatif à l'agrément et au subventionnement de ces services. Afin d'augmenter l'offre de répit, un budget supplémentaire de 450 000 euros a été accordé à l'AWIPH afin d'agréer et de financer deux nouveaux services « Répit » soit au total 23 services afin de répondre à la demande croissante des personnes en situation de handicap et de leur famille.	[2014]	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal [V] 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V					X
<b>W 3.3.3.4.</b> Prévenir les renvois entre secteurs dans la prise en charge des enfants	ET EH (AWIPH) )	Collaboration Awiph-Aide à la jeunesse via le programme "Jardin pour tous" [voir aussi le protocole de collaboration]	En cours	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet [V] 3 - Dispositif évaluatif					

Objectif opérationnel

3.3.4 Apporter une aide spécifique aux familles en situation de conflit familial majeur

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.3.4.1.</b> Réformer et augmenter le nombre d'espaces-rencontres	ET (DG05)	Elargissement du nombre de services agréés et délocalisation	[2014]	Modifications légales	1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE 2 - Modification du cadre légal V 3 - Mesures de publicité V 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique					
<b>Objectif stratégique</b>		<b>3.4 Garantir à chaque enfant un accueil, un enseignement et une éducation de qualité</b>								
<b>Objectif opérationnel</b>		<b>3.4.1 Lutter contre la fracture numérique</b>								
<b>W 3.4.1.1</b> Mise en œuvre et ajustement du projet Cyberclasse pour en améliorer l'efficacité	JCM (DG06)	Le projet cyberclasse équipe les écoles à hauteur d'un ordinateur pour 15 élèves et propose un help-desk gratuit. 98% des écoles (primaires, secondaires, de promotion sociale et spécialisées) sont aujourd'hui en cours de finalisation. Les 2% restants ne sont pas demandeurs.	Poursuite	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif					X
<b>W 3.4.1.2</b> Développer le projet "Papy-Mamy branchés"	JCM		Abandonné	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité 2- Mise en œuvre du projet 3 - Dispositif évaluatif					
<b>W 3.4.1.3</b> Élaborer et mettre en œuvre un nouveau plan TIC pour l'éducation dans un souci d'égalité d'accès	JCM (DG06)	Mesure d'appui du programme "Horizon 2022", qui prévoit une malette par enseignant et un cartable numérique par élève. 100 projets pilotes sont en cours, l'objectif est de pérenniser le plan d'ici la fin de la législature.	En cours	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V					X

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	

**Objectif opérationnel** 3.4.2 Rendre nos milieux d'accueil et nos écoles les plus inclusifs possible

<b>W 3.4.2.1</b> Soutenir de nouveaux projets favorisant l'intégration d'enfants en situation de handicap dans des milieux d'accueil (crèches, maisons communales de l'enfance, pré-gardiennats, maisons d'enfants, accueillants d'enfants conventionnés ou accueillants d'enfants autonomes).	JMN (ONE)		Poursuite	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation  puis  Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Analyse de la faisabilité V 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif V ----- 1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers V 4- Retour sur les effets de l'information V					X
<b>W 3.4.2.2</b> Accroître le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiant d'un projet d'intégration scolaire.	MMS ET (AWIPH et FWB)		Récurrent	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V					

**Objectif opérationnel** 3.4.3 Améliorer la qualité de l'accueil et de l'hébergement des enfants en situation de handicap

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.4.3.1</b> Promouvoir la rénovation des établissements et généraliser les chambres individuelles dans les institutions d'hébergement	ET (AWIPH)	[Réalisation d'un cadastre des chambres. Appel à projets pour soutenir les services dans la mise en place de chambres individuelles. Réflexion sur le passage à des structures d'accueil plus familial et l'augmentation du nombre de chambres individuelles au sein d'un GT sur la qualité. Réflexions sur les modifications légales à apporter.]	[En cours]	Mise en œuvre, réalisation, organisation, adoption, initiation	1- Analyse de la faisabilité [V] 2- Mise en œuvre du projet V 3 - Dispositif évaluatif					X

Objectif stratégique		3.5 Lutter contre les inégalités de santé entre les enfants (art.24 CIDE)									
Objectif opérationnel		3.5.1 Promouvoir une alimentation saine									
<b>W 3.5.1.1</b> Pérenniser et étendre l'action "fruits et légumes à l'école" et "lait à l'école"	CDA (DG03)	Il s'agit d'un programme de distribution gratuite de fruits et légumes et d'un programme de distribution de produits laitiers à prix réduits dans les établissements scolaires. Ces deux programmes sont cofinancés par l'UE. <b>Ce projet sera inscrit dans le Code wallon de l'agriculture</b>	Poursuite	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V						X



Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.5.1.2</b> Rendre structurelle l'action "bon app' au camp" => "Au camp, mangeons wallon!"	CDA (APAQ- W)	Augmentation de l'aide en 2012 et diversification en y intégrant la viande.	Poursuite	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V					X

**Objectif stratégique** 3.6 Garantir à tous les enfants le droit au repos et aux loisirs, à la culture et au sport (art. 31 CIDE)

**Objectif opérationnel** 3.6.1 Garantir à chaque enfant le droit de faire du sport

<b>W 3.6.1.1</b> Poursuivre l'action « Sport de rue » qui vient en complément d'un plan de cohésion sociale et vise à multiplier les espaces sportifs de plein air ouverts à tous.	AA (SG- DiCS)		Récurrent	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V					X
---	------------------	--	-----------	--	--	--	--	--	--	---

**Objectif opérationnel** 3.6.2 Développer le droit aux loisirs des enfants

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<p><b>W 3.6.2.1</b> Intégrer, lors d'une probable future réforme de la loi sur la pêche, des éléments favorisant la découverte du milieu aquatique de nos rivières par les -18 ans.</p>	CDA (DG03)	<p>La loi sur la pêche a été révisée par l'adoption d'un Décret le 27 mars 2014. Celui-ci requiert un arrêté du Gouvernement pour entrer en vigueur, au plus tard le 1er janvier 2016. Ce Décret inclut notamment un soutien accru aux écoles de pêche via une agrégation donnant accès au subventionnement, reconnaissance de leur rôle fondamental dans la découverte de la pêche, tout particulièrement par les enfants et les jeunes. Il avait également été évoqué de porter la gratuité du permis de pêche de 14 à 18 ans, mais cela n'est pas intégré dans le Décret.</p>	[2014]	Modifications légales	<p>1 - Analyse de la législation au regard de la CIDE 2 - Modification du cadre légal [V] 3 - Mesures de publicité [V] 4 - Impacts budgétaire et sur la fonction publique [V]</p>					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.6.2.2</b> Renforcer les capacités d'action de l'école itinérante de pêche.	CDA (DG03)	Cf. projet 3.6.2.1 : le décret du 27/3/2014 prévoit le renforcement des écoles de pêche. Un arrêté d'exécution est en cours de rédaction (pour permettre l'entrée en vigueur du décret pêche) afin d'insister sur leur importance et introduire un système d'agrément.	[En cours]	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal V 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					

Objectif opérationnel 3.6.3 Développer des activités culturelles à destination des enfants										
<b>W 3.6.3.1</b> Rendre structurel le programme "générations rurales" (activités inter-générationnelles)	CDA (DG03)	Le projet a été supprimé	Abandonné	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					
<b>W 3.6.3.2</b> Rendre structurel le budget affecté à la sensibilisation des enfants au patrimoine wallon	CDA (IPW)	Le budget est pérennisé mais non structurel	Récurrent [révisé]	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats					
<b>W 3.6.3.3</b> Multiplier les actions - de 18 ans dans le cadre des journées du patrimoine	CDA (IPW)	Focus mis sur les jeunes dans le cadre des journées du patrimoine. Relance des lundis du patrimoine	En cours	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V					
<b>W 3.6.3.4</b> Rendre structurelle l'action "semaine Jeunesse et Patrimoine"	CDA (IPW)	Le budget est pérennisé mais non structurel	Récurrent [révisé]	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources V 3- Bénéficiaires du projet ou autres					

Projets	Ministres(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.6.3.5</b> Pérenniser la brochure "Camps de vacances"	CDA (DG03)	Chaque année, la brochure est actualisée en concertation avec tous les mouvements de jeunesse	Récurrent	Soutien, poursuite, pérennisation, amélioration	1- Cadre légal 2- Ressources 3- Bénéficiaires du projet ou autres résultats V					

**Objectif stratégique 3.7 Lutter contre la maltraitance d'enfants**

**Objectif opérationnel 3.7.1 Avoir une politique transversale et cohérente en matière de lutte contre la maltraitance**

<b>W 3.7.1.1</b> <b>W 1.1.3.6</b> Analyser les recommandations de la Commission "abus sexuels" et intégrer les projets qui en découlent et qui sont en lien avec les droits de l'enfant dans le plan d'action 'droits de l'enfant' via les évaluations régulières de celui-ci	RD	La pertinence de l'intégration de recommandations fédérales relatives aux abus sexuels dans le Plan "droits de l'enfant" [a été] questionnée car l'angle de vue et les prérogatives des niveaux de pouvoir sont très différents. [E]n FWB et en Wallonie, il [a été choisi] de travailler à la lutte contre les abus sexuel dans le cadre plus large de la maltraitance d'enfants et de jeunes dans ses aspects préventifs, formatifs et prise en charge[, et dans une approche transversale. Un protocole relatif à la maltraitance a été conclu et une large plateforme intersectorielle a été mise sur pied pour partager des pratiques et des outils. Ce protocole fait explicitement référence à la CIDE dans ses considérant, mais il n'y a pas eu d'intégration de projets dans le plan d'action "droits de l'enfant".]	[Réalisé][révisé]	Articulation, transversalité, intégration de recommandations	1- Mission confiée à une instance [V] 2- Analyse des correspondances initiée [V] 3- Projets et objectifs communs V 4- Modalités communes de suivi et d'évaluation					
---	----	--	-------------------	--	--	--	--	--	--	--

Projets	Ministre(s) pilote(s)	Description du projet	État d'avancement	Catégorie de projet	Indicateur de réalisation	Projection planning				Articulation avec d'autres plans
						2011	2012	2013	2014	
<b>W 3.7.1.2</b> Diffuser en Wallonie une brochure relative à la maltraitance d'enfants, à tous les services susceptibles d'être en contact avec des enfants	ET EH (DG05)	Réalisée en collaboration avec la FWB et les parquets, cette brochure est disponible sur le portail "action sociale et santé en Wallonie".	[Réalisé]	Diffusion, information, promotion, sensibilisation	1- Public-cible V 2- Diffusion de l'information V 3- Incitants particuliers 4- Retour sur les effets de l'information					